



Alliés Naturels

Le PNUE et la Société Civile



PNUE



© Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2004

ISBN : 92-807-2443-6

No : DPD-0528-NA

Cette publication peut être commandée à la librairie en ligne du PNUE, www.earthprint.com, ou par courrier postal :

EarthPrint Limited Orders Dpt.
P.O. Box 119 Stevenage
Hertfordshire SG14TP
United Kingdom
Tél. : +44 14 38 74 81 11
Fax : +44 14 38 74 88 44
Adresse Internet : orders@earthprint.com

Cette publication peut être reproduite en partie ou dans sa totalité, sous toute forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et sans l'autorisation spéciale du PNUE pourvu que l'on y fasse référence. Le PNUE vous saurait gré de bien vouloir lui faire parvenir une copie de toute publication faisant référence au présent guide.

Cette publication ne peut en aucun cas servir à la vente ou à toute autre fin commerciale sans l'autorisation préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec :

Branche Grands Groupes et Parties Prenantes
Programme des Nations Unies pour l'environnement
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tél. : +254 (0) 20 62 12 34
Fax : +254 (0) 20 62 39 27
Adresse Internet : civil.society@unep.org
Site Internet : www.unep.org/dpdl/cso

Cet ouvrage a été imprimé par l'imprimerie du bureau des Nations Unies de Nairobi sur papier non chloré par respect pour l'environnement.



Alliés Naturels

Le PNUE et la Société Civile





Remerciements

Le PNUE remercie les personnes et les institutions qui ont contribué à la préparation et à la publication de *Alliés Naturels*.

Violet Matiru et Anne Njora de l'organisation non gouvernementale Centre international de liaison pour l'environnement (CILE) ont coordonné une relecture par des membres d'organisations de la société civile qui ont apporté une contribution considérable; à savoir Siaka Coulibaly (Réseau de la société civile pour le développement durable), Birgit Engelhardt (Conseil international des associations chimiques), Barbara Gemmill (Centre international de liaison pour l'environnement), Tony Hill (Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies), Saradha Iyer (Réseau tiers-monde), Karin M. Krchnak (Institut des ressources mondiales), Deborah Manzolillo Nightingale, Dino Martins (Centre international de liaison pour l'environnement), Jamila Mohammed (Centre international pour la gestion de l'environnement - ICEM), Yahya Msangi (Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes), David R. Mutekanga (Uganda Wildlife Society), Nishanthi Perera (Society for Conservation and Protection of Environment South Asia Cooperative Environment Programme), David Pitt, Moustapha Sar (Mandela Foundation for Environment and Sustainable Development) et Kaarin Taipale (Gouvernements locaux pour la durabilité - ICLEI).

Coordinateur : Denis Ruyschaert

Collaborateurs : Mahmood Abdulrahee, Serin Almajali, Wondwosen K. Asnake, Henrietta Bullinger, Carl Bruch, Munyaradzi Chenje, Rob De-jong, Etienne Gonin, Laurent Granier, Terence Hay-Edie, Timothy Higham, Wendy Jackson, Katherine Johnsen, Levis Kavagi, Tim Kasten, Christian Lambrechts, Gaetano Leone, Angele Luh, Jens Mackensen, Wanjiru Mburu, Strike Mkandla, Akpezi Ogbuigwe, Thierry Oliveira, David Omibisi, Neil Pratt, Daniel Puig, Shende Rajendra, Barbara Ruis, Ricardo Sanchez, Rajendra Shende, Jerker Tamelander, Anna Tengberg, Cornis Van der Lugt, Melanie Virtue, Vera Weick, Christine Wellington, Kaveh Zahedi, Mark Zimsky, Laetitia Zobel et Maria Cristina Zucca.
Equipe de soutien : Jacob Duer, Manyahleshal Kebede et Resham Laly.

Réviseurs : Naomi Poulton et David Simpson
Présentation et conception : Poursan Ghaffarpour

Financement : Le Fonds pour l'environnement du PNUE et la Fondation des Nations Unies ont assuré le financement de cette publication.



Avant-propos

Lorsque l'on a organisé le Sommet de la Terre en 1992, deux révolutions étaient en cours : premièrement, la priorité accordée à la gouvernance mondiale en matière de gestion planétaire et, deuxièmement, l'arrivée de la société civile au devant de la scène, participant directement à la définition des programmes concernant l'écologie, l'équité et la démocratie.



Mais les révolutions de 1992 ont mal tourné. Les intérêts commerciaux ont pris le pas sur ceux portés à la planète et l'influence prépondérante de la société civile a été écartée au profit de celle du secteur privé.

La planète et les humains ont chèrement payé la marginalisation de l'écologie et de la démocratie dans la gestion des affaires planétaires. Tous les problèmes écologiques évoqués lors du Sommet de la Terre se sont aggravés. L'érosion de la biodiversité et l'instabilité climatique se sont accrues, la crise de l'eau a empiré et les dangers liés à la détérioration de l'environnement et à la santé publique enregistrent une croissance exponentielle.

La publication de *Alliés Naturels* n'est pas le fait du hasard. L'engagement du PNUE envers la société civile est nécessaire pour la protection de la vie sur terre. Il a le potentiel de faire renaître l'intérêt écologique et démocratique, de redémarrer les processus qui ont été interrompus au cours de la dernière décennie suite à l'euphorie qui voulait que toutes les décisions soient déterminées en fonction du marché et que la protection de l'environnement planétaire soit laissée aux bons soins d'un commerce international dérégulé.

Les Ministères en charge du Commerce ne gèrent pas les pays à eux seuls et la gouvernance mondiale ne peut être uniquement prise en charge par les traités de libre-échange. Il faut qu'il y ait une politique et une gestion environnementales à l'échelle mondiale. Dès lors, le PNUE doit être renforcé afin de pouvoir garantir un cadre favorable à la durabilité et à l'équité des échanges commerciaux.

Je me réjouis de ce nouvel engagement du PNUE envers les forces démocratiques de la société civile : ces deux entités s'en trouveront consolidées.

Dr Vandana Shiva

Le Dr Vandana Shiva est titulaire d'un doctorat en physique. Elle s'est réorientée par la suite vers la recherche interdisciplinaire en sciences, en technologie, ainsi qu'en politique environnementale.

■ En 1982, elle a fondé l'institut indépendant Research Foundation for Science, Technology and Ecology à Dehra Dun, Inde, qui cherche à remédier aux problèmes écologiques et sociaux les plus importants de notre époque et ce, en collaboration étroite avec les communautés locales et les mouvements sociaux. En 1991, elle a fondé Navdanya, un mouvement national visant à protéger la diversité et l'intégrité des ressources vivantes ; en particulier celle des semences.

■ Ses livres « The Violence of Green Revolution », [La violence de la révolution verte], et « Monocultures of the Mind », [Les monocultures de l'esprit], sont devenus des classiques de l'opposition au paradigme dominant de l'agriculture réductionniste et non durable de la révolution verte. Elle est également à la base des campagnes en faveur des Droits de propriété intellectuelle (DPI) et contre la biopiraterie, telles que les campagnes Neem Campaign et Basmati Campaign.

■ En plus de son activisme, elle prend aussi part aux groupes d'experts du gouvernement travaillant sur la législation relative aux DPI et participe régulièrement aux forums internationaux, y compris la CDB, où elle est la représentante des ONG pour les questions sur le genre.





Introduction



Les écosystèmes de la planète doivent actuellement faire face à des défis sans précédent. Les changements climatiques, la pollution atmosphérique, la dégradation des sols, la rareté de l'eau douce, ainsi que la perte de biodiversité terrestre et marine constituent des problèmes d'importance mondiale. L'inversion du déclin de l'environnement sur terre exige la pleine et effective participation de tous les secteurs de la société.

Il y a deux questions majeures qui se posent à la société lorsqu'elle s'apprête à relever ces défis. L'une est de type descriptif : « Comment le monde fonctionne-t-il ? » L'autre est de type prescriptible : « Que faut-il faire ? » Cette dernière exige plus qu'une approche technocrate de la prise de décisions politiques. Il est essentiel que la société civile prenne part aux initiatives voulant apporter une réponse à cette question.

Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet Mondial sur le Développement Durable de 2002 reconnaît cette vérité. En axant clairement ses efforts sur la mise en œuvre, le travail au niveau régional et le partenariat, ledit Plan met en évidence le rôle vital que joue la société civile dans la conception, la mise en œuvre et la révision des politiques et stratégies sur le développement durable à tous les niveaux.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a la responsabilité, au sein du système des Nations Unies, d'assurer le leadership et d'encourager le partenariat en vue de protéger la base environnementale du développement durable. Le guide *Alliés Naturels* explique clairement comment la société civile peut contribuer aux activités du PNUE. Il doit permettre à la société civile à la fois de bénéficier du travail du PNUE et de le renforcer.

Après avoir décrit la structure et le rôle du PNUE, *Alliés Naturels* explique comment la société civile peut interagir directement avec les gouvernements dont les décisions orientent le travail du PNUE. L'ouvrage explique quels sont les moyens via lesquels la société civile peut participer aux activités du PNUE : les évaluations scientifiques, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et du droit de l'environnement, la sensibilisation du public, et la collaboration avec le secteur privé. En plus, deux chapitres sont respectivement consacrés à la société civile au niveau régional et aux ressources financières du PNUE.

Alliés Naturels a incorporé les conseils donnés par de nombreuses organisations de la société civile qui ont été consultées. Il a pour objet la société civile et c'est donc du point de vue de cette dernière qu'il devrait être lu. Prenons l'exemple d'un pêcheur local qui subit l'impact de la surpêche internationale. Il a besoin d'informations. Quelle est la situation exacte de la population de poissons ? Existe-t-il une loi nationale ou internationale qui soit d'application dans sa situation ? Quels sont les débats sur les politiques en la matière auxquels ce pêcheur local pourrait participer ? Et qu'en est-il de la sensibilisation du public et de l'organisation d'une campagne mondiale ? Ce pêcheur peut-il compter sur le PNUE pour convaincre l'industrie de la pêche d'adopter un code de conduite volontaire en vue d'améliorer les pratiques actuelles ? A-t-on pris une initiative semblable dans d'autres régions ? Le PNUE peut-il dégager des fonds afin d'entreprendre un projet ? *Alliés Naturels* apportent des réponses à toutes ces questions.





Cet exemple du pêcheur artisanal peut s'appliquer à tout secteur de la société civile ou à tout thème environnemental. L'objectif du guide *Alliés Naturels* est de répondre à toutes vos questions au sujet du PNUE. Il est important qu'il suscite le désir de participer au travail du PNUE et qu'il permette aux organisations et aux individus de bénéficier au maximum de l'engagement du PNUE à collaborer étroitement avec la société civile. Mon vœu le plus sincère est que ce guide contribue à aider la société civile à catalyser les changements politiques et sociaux qui sont nécessaires afin d'assurer un avenir durable.

Dr Klaus Toepfer,
Directeur exécutif du PNUE

Introduction

5





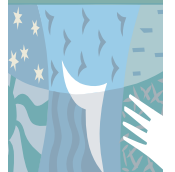
Table des matières

| | | |
|-------------------|---|-----------|
| Chapitre 1 | Le mandat du PNUE et l'engagement de la société civile | 8 |
| | 1.1 Le mandat du PNUE | 9 |
| | 1.2 Le rôle du secrétariat du PNUE | 9 |
| | 1.3 La structure du secrétariat du PNUE | 11 |
| | 1.4 La définition de la société civile | 11 |
| | 1.5 Un bref aperçu historique de l'engagement de la société civile au sein du PNUE | 12 |
| | 1.6 La nécessité d'impliquer la société civile dans le travail du PNUE | 16 |
| Chapitre 2 | La participation de la société civile à la gouvernance au PNUE | 18 |
| | 2.1 Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement | 19 |
| | 2.2 Le Forum Mondial de la Société Civile (FMSC) annuel | 21 |
| | 2.3 La recherche de nouvelles manières pour la société civile de participer à la gouvernance | 23 |
| | 2.4 La nécessité d'être en accord avec le système des NU dans son ensemble | 23 |
| Chapitre 3 | La participation de la société civile à la mise en œuvre du programme de travail du PNUE | 26 |
| | 3.1 L'alerte rapide et l'évaluation scientifique de l'environnement mondial | 28 |
| | 3.2 L'élaboration des politiques et du droit de l'environnement | 30 |
| | 3.2.1 Développement des politiques | 31 |
| | 3.2.2 Développement du droit | 33 |
| | 3.3 La mise en œuvre des politiques et du droit environnemental | 34 |
| | 3.3.1 Développement du droit | 34 |
| | 3.3.2 Développement des politiques | 34 |
| | 3.4 La communication et l'information du public | 44 |
| | 3.5 Engager le commerce et l'industrie dans une approche de partenariat | 48 |
| Chapitre 4 | Le PNUE au sein des régions | 54 |
| | 4.1 Le rôle de la Division de la Coopération régionale | 55 |
| | 4.2 L'engagement de la société civile envers les bureaux régionaux du PNUE | 56 |
| | 4.2.1 Bureau régional pour l'Europe | 56 |
| | 4.2.2 Bureau régional pour l'Afrique | 57 |
| | 4.2.3 Bureau régional pour l'Amérique du Nord | 58 |
| | 4.2.4 Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique | 58 |
| | 4.2.5 Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes | 59 |
| | 4.2.6 Bureau régional pour l'Asie occidentale | 60 |



| | | |
|-------------------|--|----|
| Chapitre 5 | Les ressources financières pour la société civile | 62 |
| | 5.1 Les principaux domaines générant des ressources financières pour la société civile | 63 |
| | 5.2 L'élaboration d'une proposition de projet avec le PNUE | 64 |
| | 5.3 Les ressources financières par le biais du PNUE-FEM | 64 |
| | 5.4 Le Programme des petites subventions du PNUD | 69 |
| Chapitre 6 | Conclusion | 73 |
| Annexes | A. Index des contacts par type d'organisation de la société civile | 76 |
| | B. Principaux contact au PNUE | 77 |
| | C. Quelques sources d'informations pour les organisations de la société civile | 78 |
| Acronyms | | 79 |

Table des matières



Chapitre 1

Le mandat du PNUE et
l'engagement de la société civile

8





Ce chapitre contient des informations générales sur le PNUE et sur le cadre de son engagement envers la société civile. Le PNUE est une organisation des Nations Unies composée d'Etats Membres. Son secrétariat est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par ces derniers.

1.1 Le mandat du PNUE

Fondé en 1972, le PNUE a pour mission « de procurer un leadership et d'encourager le partenariat en vue de préserver l'environnement en inspirant, en informant et en permettant aux pays et aux personnes d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures ».

Le mandat du PNUE a été étendu et reformulé à travers La Déclaration de Nairobi adoptée en 1997. La Déclaration stipule « Que le Programme des Nations Unies pour l'environnement doit jouer le rôle de chef de file en ce qui concerne l'environnement en arrêtant les mesures en faveur de l'environnement mondial, en favorisant de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et en étant la voix autorisée des défenseurs de l'environnement mondial ».

Ces changements ont été institués dans un contexte de développements majeurs au niveau de la gouvernance environnementale mondiale. En 1992, la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CNUDD) est établie afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Action 21¹ – le programme de développement durable approuvé pendant la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), connue aussi sous le nom de « Sommet de la Terre ». Pendant les années 1990, les conventions environnementales internationales² qui ont fait suite à la CNUED se sont transformées en instances de prises de décisions autonomes. De plus, l'établissement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la croissance de l'environnementalisme au sein des agences de développement, telles que la Banque Mondiale (BM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ont mis l'accent sur le défi que doit relever le PNUE : s'engager davantage au sein du système des NU et avec la société civile.

1.2 Le rôle du Secrétariat du PNUE

Le secrétariat du PNUE, composé d'environ 890 personnes (environ 490 engagés avec un contrat international et 400 engagés localement), est chargé de la mise en œuvre des décisions des Etats Membres. Le secrétariat gère un budget annuel d'environ 105 millions de dollars américains qui proviennent essentiellement des gouvernements³.

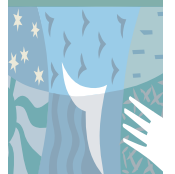
Le siège du PNUE se trouve à Nairobi au Kenya et comporte six bureaux régionaux répartis à travers le monde, ainsi que des bureaux de terrain et des centres de collaboration.

¹ Souvent appelé "Agenda 21" dans le langage courant.

² La Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CCD)

³ Le budget du PNUE provient de quatre sources :

- Fonds pour l'environnement (50%) : fonds volontaires de la part des gouvernements pour financer les activités du PNUE.
- Fonds d'affectation spéciale (35%) : fonds volontaires de la part des gouvernements pour financer certaines activités spécifiques du PNUE.
- Contributions en contrepartie (17%) : fonds volontaires de la part des gouvernements, des agences des Nations Unies et d'autres organisations ou individus qui sont destinés à certaines activités bien précises.
- Budget régulier (4%) : fonds obligatoire octroyé par l'Assemblée générale des Nations Unies.





L'évolution de la coopération environnementale internationale et la reformulation du mandat du PNUE qui s'en est suivie, ont conduit à la restructuration du PNUE en 1999 autour de domaines fonctionnels.

Les changements structurels au sein du PNUE ont mené à la création de huit divisions.

- La Division de l'Alerte Rapide et de l'Évaluation
[Division of Early Warning and Assessment – DEWA]
- La Division de l'Elaboration des Politiques et du Droit de l'environnement
[Division of Policy Development and Law – DPDL]
- La Division de la Mise en oeuvre des Politiques Environnementales
[Division of Environmental Policy Implementation – DEPI]
- La Division des Conventions sur l'Environnement
[Division of Environmental Conventions – DEC]
- La Division de la Communication et de l'Information
[Division of Communication and Public Information – DCPI]
- La Division Technologie, Industrie et Économie
[Division of Technology, Industry and Economics – DTIE]
- La Division de la Coordination du Fond pour l'Environnement Mondial
[Division of the Global Environmental Facility – DGEF]
- La Division de la Coopération Régionale
[Division of Regional Cooperation – DRC]

La DEWA évalue la situation environnementale dans le monde afin d'en prévoir les tendances et de générer du matériel scientifique de référence. Ces évaluations forment la base des débats gouvernementaux. A la demande des gouvernements, la DPDL contribue au développement de politiques et de lois nationales et internationales en réponse aux problèmes environnementaux. Une fois que ces politiques existent, la DEPI aide les gouvernements à mettre ces politiques et ces lois en œuvre au niveau international, ainsi que dans leurs propres pays. La DEC veille également à ce que les accords environnementaux multilatéraux (CDB, CCD, CITES, CEM, le Protocole de Montréal, etc.) soient appliqués. Les quatre divisions, DEWA, DPDL, DEPI et DEC, collaborent étroitement afin d'assurer la cohérence et l'efficacité entre les connaissances scientifiques, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et du droit de l'environnement.

La DTIE travaille avec le secteur privé afin d'aider les industries à concevoir des modes de production responsables et cohérents du point de vue environnemental. La DTIE est composée d'une Branche Production et Consommation à Paris ; d'une Branche Énergie et OzonAction à Paris ; d'une branche substances chimiques à Genève ; d'une Branche de l'Économie et du Commerce à Genève ; et du Centre International des Technologies Environnementales situé à Osaka.

La DCPI est la voix du PNUE. Elle diffuse les informations environnementales partout dans le monde, sensibilise le public et mobilise l'opinion publique aux questions environnementales.

La DGEF représente le PNUE au Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) qui est un mécanisme financier établi sous forme de partenariat entre le PNUD, la Banque mondiale et le PNUE. Au sein du FEM, le rôle du PNUE consiste à :

- Développer et mettre en œuvre des projets ;
- Assurer la remise de rapports administratifs (financiers et techniques) au FEM ;
- Apporter un soutien scientifique par le biais du secrétariat au Groupe Consultatif Scientifique et Technique [Scientific and Technical Advisory Panel – STAP].

La DRC adapte et coordonne le programme de travail du PNUE aux niveaux



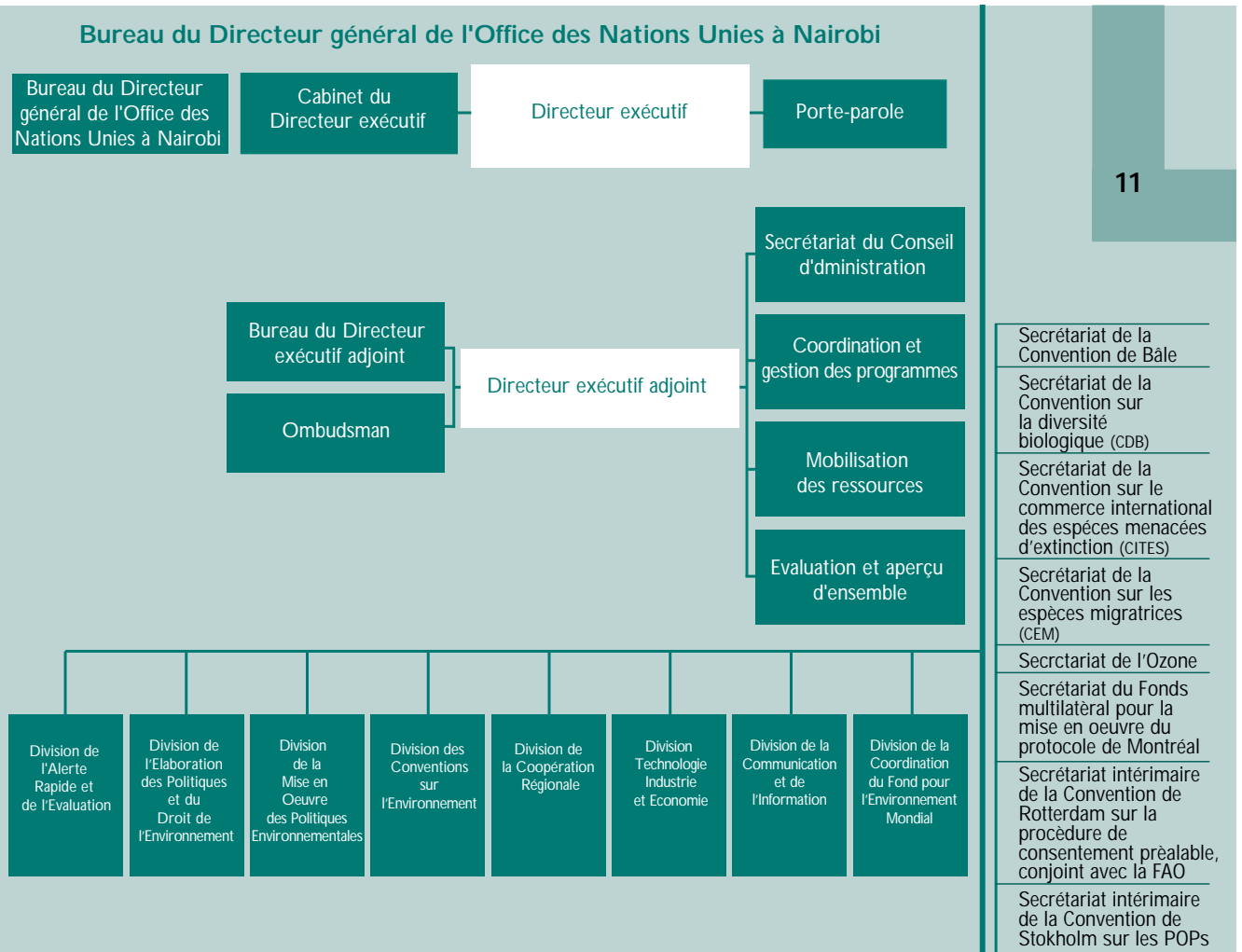
national et régional. DRC dispose d'un bureau de coordination se trouvant au siège de Nairobi et de six bureaux régionaux.

- Le bureau régional pour l'Afrique (BRA)
- Le bureau régional pour l'Europe (BRE)
- Le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)
- Le bureau régional pour l'Amérique du Nord (BRAN)
- Le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)
- Le bureau régional pour l'Asie Occidentale (BRAO)

En outre, le Secrétariat du Conseil d'administration (SCA) assure le lien entre le secrétariat du PNUE et les gouvernements. Le SCA est l'instance de coordination qui fournit les informations aux gouvernements sur les activités du PNUE, prépare et organise les réunions du Conseil d'administration et prête assistance au Comité des Représentants Permanents (CRP). Ce dernier est un organe subsidiaire du Conseil d'administration auquel peuvent adhérer les représentants permanents accrédités par le PNUE qui font partie des membres des NU et de leurs agences spécialisées. Son mandat consiste à revoir, assurer le suivi et évaluer la mise en œuvre des décisions du Conseil ; examiner les rapports sur l'efficacité, les compétences et la transparence quant aux fonctions et au travail du secrétariat ; énoncer des recommandations à ce sujet auprès du Conseil ; et préparer des avant-projets de décision que le Conseil examinera.

Pour s'acquitter de leurs tâches, les divisions du PNUE travaillent avec toute une série de partenaires : les autres organes des Nations Unies, les organisations internationales, les gouvernements nationaux et la société civile.

1.3 La structure du secrétariat du PNUE





1.4 La définition de la société civile

En 1992, au « Sommet de la Terre », les gouvernements se sont mis d'accord sur la définition suivante de « Grands Groupes » : les agriculteurs, les femmes, la communauté scientifique et technologique, les enfants et les jeunes, les populations autochtones et leurs communautés, les travailleurs et les syndicats, le commerce et l'industrie, les organisations non gouvernementales et les autorités locales. Depuis lors, le concept de société civile a continué à évoluer et les opinions divergent quant à savoir comment il faudrait la définir.

Le PNUE cherche à associer l'ensemble des acteurs non gouvernementaux : locaux, nationaux ou internationaux ; avec ou sans but lucratif ; orientés vers la représentation, la recherche ou les affaires. Conformément à la définition de Grands Groupes et à l'objectif de ce guide, le terme « société civile » est utilisé ici dans son sens le plus large. Il englobe tous les Grands Groupes définis par la CNUED.

Le terme « à but lucratif » comprend les compagnies, les entreprises, les sociétés ainsi que les fédérations aux intérêts commerciaux, mais pas les syndicats. Par le terme « secteur privé », on entend les compagnies à but lucratif et leurs fédérations.

En s'inspirant de la segmentation du PNUE en divisions fonctionnelles, il est possible de différencier les organisations de la société civile (OSC) selon leurs fonctions. En ce qui concerne le domaine de l'environnement, il est possible de distinguer les catégories suivantes :

Fourniture de services : les organisations qui conçoivent, assurent le suivi et mettent en œuvre des projets, des programmes ou des services ; ces OSC opèrent souvent au niveau des communautés locales.

Représentation : les organisations qui représentent la voix des citoyens ; cela comprend les organisations coordinatrices et en réseau, ainsi que les groupes représentant les populations indigènes.

Apports politiques : les organisations qui fournissent une expertise et des moyens de pression ; cela englobe les cellules de réflexion, les institutions de recherche et les institutions de surveillance.

Renforcement des capacités : les organisations qui assurent le soutien à d'autres OSC, y compris le financement, la formation et la sensibilisation.

Fonctions sociales : les organisations qui encouragent les activités sociales collectives, y compris les groupes religieux.

De nombreuses OSC, telles que les réseaux des populations autochtones et leurs communautés ou les autorités locales, se retrouvent dans plus d'une catégorie puisqu'ils remplissent diverses fonctions.

Le PNUE honore son engagement vis-à-vis des divers membres de la société civile en passant principalement par le biais de réseaux et d'organisations reconnues institutionnellement. Plutôt que de travailler directement avec une communauté rurale particulière, le PNUE facilite leur action par le biais d'organisations coordinatrices.

1.5 Un bref aperçu historique de l'engagement de la société civile au sein du PNUE

Suite à la pression publique, les gouvernements ont organisé la Conférence des



Nations Unies sur l'Environnement Humain (la Conférence de Stockholm) en 1972, qui a abouti à la création du PNUE. Un nombre important d'ONG ont assisté à cette Conférence. Le PNUE a établi une section ONG en 1973 chargée de la collaboration avec la société civile, surtout au niveau des activités visant à sensibiliser le public. Dès lors, la société civile a été impliquée dans la définition des piliers qui forment la structure du PNUE : l'évaluation scientifique, les politiques et le droit de l'environnement, ainsi que l'information du public.

En 1974, le PNUE a appuyé l'établissement du Centre International de Liaison pour l'Environnement (CILE), une ONG conçue comme service de liaison entre les ONG environnementales du monde entier et le PNUE. Le PNUE a aussi bénéficié directement des apports de la société civile. Par exemple, le premier Directeur exécutif, Maurice Strong, est une figure bien connue de la société civile.

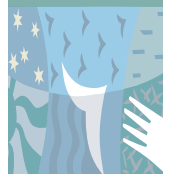


Depuis 1974, le PNUE et la société civile ont entretenu des relations positives qui, en 1992, ont mené au « Sommet de la Terre » de Rio. La conférence, à laquelle ont assisté plusieurs milliers d'ONG, a été une grande réussite. Deux résultats de cette conférence – la Déclaration de Rio et l'Action 21 (un programme de dix ans pour le développement durable) ont élevé les Grands Groupes au rang de partenaires indispensables à la réalisation d'un développement durable.

Du point de vue de la société civile, le principe 10 de la Déclaration de Rio est probablement l'élément phare de la Conférence. Il s'énonce de la manière suivante : « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.* »

Catalysée par le nombre impressionnant d'OSC présentes au « Sommet de la Terre », la mobilisation des OSC s'est accrue dans le cadre d'autres conférences au cours de la décennie suivante, comme le Sommet sur les droits de l'Homme de Vienne (1993), le Sommet sur la population et le développement au Caire (1994), le Sommet sur les femmes à Beijing (1995), le Sommet sur l'habitat d'Istanbul (1996) et le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg (2002).

En 2002, plus de 2.000 OSC ont été accréditées au Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), ce qui signifie que les représentants de ces organisations





peuvent assister à ses différentes réunions et conférences. Au niveau mondial, le nombre d'organisations non gouvernementales internationales a doublé pendant les années 1990, passant d'environ 20.000 en 1990 à plus de 45.000 en 2000.

Pendant les années 1990, les agences des Nations Unies ont grandement bénéficié du renforcement de la société civile et de ses multiples compétences (l'évaluation scientifique, la représentation, la surveillance et la sensibilisation du public) dans le domaine de l'environnement.

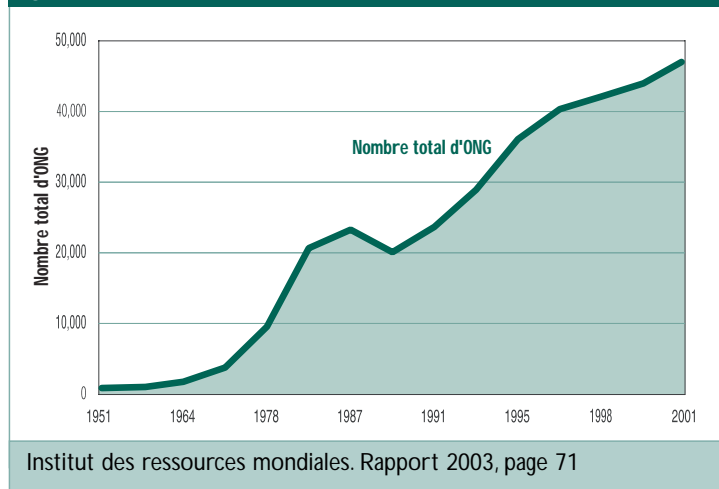
Etablie en 1992 en tant que forum de politiques intergouvernementales, ouvert au public et situé à New York, la CNUDD est devenu l'arène principale où les OSC font part de leur opinion dans les débats politiques. En même temps, l'OMC et des agences de développement, comme le PNUD et la Banque mondiale, ont ouvert la voie à l'implication de la société civile dans leur travail. Enfin et surtout, la maturation des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) a permis à la société civile d'interagir avec les gouvernements dans le cadre de sujets, tels que les changements climatiques (CCNUCC), la biodiversité (CDB) et la désertification (CNULD).

La diversification et le renforcement de la société civile, qui est apparue comme un acteur essentiel en matière d'environnement global dans les années 1990, constituent un moyen primordial pour consolider le pilier environnemental du développement durable et encourager la mise en œuvre concrète de l'Action 21.

C'est dans ce contexte, qu'en 1999, l'Unité Société Civile et ONG a été créée au sein de la Branche des Politiques dans la Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement (DPDL). Cette démarche a mis en exergue la détermination du PNUD à s'engager plus directement envers la société civile en général et surtout au niveau de l'élaboration des politiques environnementales. La première réussite majeure de l'unité a été l'organisation, en mai 2000, du premier Forum Mondial de la Société Civile (FMSC), avant le 6ème Forum ministériel mondial sur l'environnement (FMME), à Malmö en Suède.



La croissance des organisations non gouvernementales internationales



Enfin et surtout, la maturation des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) a permis à la société civile d'interagir avec les gouvernements dans le cadre de sujets, tels que les changements climatiques (CCNUCC), la biodiversité (CDB) et la désertification (CNULD).



En 2001 et 2002, le PNUE a impliqué la société civile dans le travail préparatoire du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD), via des ateliers de travail régionaux et des consultations globales. Le PNUE a aussi produit un ouvrage en sept volumes intitulé *Civic Entrepreneurship - a Civil Society Perspective on Sustainable Development*, [L'esprit d'entreprise civique - une perspective de la société civile sur le développement durable], comme contribution de la société civile au SMDD.

Suite aux décisions 21/19 et SSVII.5 du Conseil d'administration, le PNUE a élaboré « le projet de stratégie sur le renforcement de l'association de la société civile aux travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement ». Cette stratégie est le fruit de deux années de débats et a été présentée au 22ème Conseil d'administration du PNUE à Nairobi au Kenya en février 2003.

La stratégie s'appuie sur trois piliers interdépendants :

I. Le renforcement de la gestion institutionnelle. Pour faciliter une communication transparente et utile entre la société civile et le PNUE, en employant des technologies basées sur Internet et en renforçant aussi les capacités et les mécanismes internes et externes afin que la société civile puisse interagir avec le PNUE.

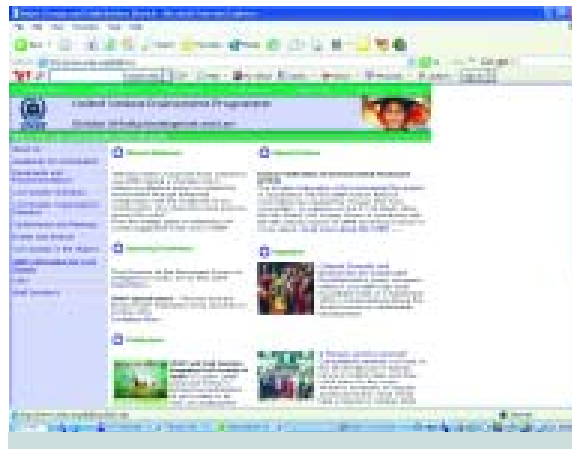
II. L'engagement au niveau des politiques. Pour tenir compte de l'expertise et des avis de la société civile lorsque les gouvernements débattent du programme de travail du PNUE et des questions environnementales à enjeu majeur.

III. L'engagement au niveau pratique. Pour impliquer la société civile dans la mise en œuvre du programme de travail du PNUE.

Le renforcement de la gestion institutionnelle est une condition préalable pour que la participation de la société civile aux activités du PNUE ait une cohérence et un sens, aussi bien au niveau programmatique qu'à celui de la gouvernance. L'organisation a entrepris des démarches en ce sens. En 2002-2003, le PNUE a établi un groupe de travail interdivisionnel sur la société civile et a développé un site Internet qui lui a été entièrement consacré, www.unep.org/dpdl/cso. Ce dernier comprend une base de données (consultable par mot clé : pays, thème ou type) sur les OSC impliquées dans le PNUE. Le présent guide pratique constitue aussi un des outils développés pour consolider le pilier institutionnel.

En 2004, le PNUE a encore progressé pour améliorer la participation de la société civile dans son travail en créant la Branche Grands Groupes et Parties Prenantes au sein de la DPDL afin de mettre en œuvre les trois piliers de la stratégie. Les responsabilités de cette Branche sont les suivantes :

- Coordonner l'ensemble de la communication et des réactions vis-à-vis des Grands Groupes et des acteurs du PNUE ;
- Encourager la participation active des Grands Groupes et des acteurs au travail du PNUE ;
- Organiser et coordonner le Forum Mondial de la Société Civile ;
- Concevoir et maintenir à jour un site Internet sur les Grands Groupes et les acteurs, y compris une base de données ;
- Promouvoir la coopération régionale et établir des réseaux avec les Grands Groupes.





Les événements marquants pour la société civile dans le cadre du PNUE comprennent les déclarations et engagements politiques suivants :

| | |
|------|--|
| 1972 | Conférence de Stockholm sur l'environnement |
| 1992 | Déclaration de Rio et Agenda 21 |
| 1997 | Déclaration de Nairobi |
| 1999 | Etablissement de l'Unité Société civile et ONG au sein de la Branche des politiques de la DPDL |
| 2000 | Déclaration ministérielle de Malmö, mettant en exergue le rôle de la société civile dans la gestion de l'environnement www.unep.org/malmo/malmo_ministerial.htm |
| 2000 | Accord mondial avec le secteur privé www.unglobalcompact.org |
| 2002 | Forum Mondial de la Société Civile, approuvé comme événement annuel par la Décision GCSS/VII.5 |
| 2002 | Plan de mise en œuvre de Johannesburg, mettant l'accent sur la régionalisation et le partenariat comme deux des principaux moyens permettant de mettre l'Action 21 en œuvre www.johannesburgsummit.org |
| 2003 | Projet de stratégie sur le renforcement de l'association de la société civile aux travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| 2004 | Création de la Branche Grands Groupes et Parties Prenantes |

Box 1

Le détail de ces événements marquants est disponible sur le site Internet suivant : www.unep.org/dpdl/cso

1.6 La nécessité d'impliquer la société civile dans le travail du PNUE

Pendant le tour de table intitulé « Le PNUE et la société civile : 30 ans de partenariat » à Bali en Indonésie en juin 2002 (durant la quatrième session préparatoire pour le SMDD), les participants ont souligné le fait que la société civile et le PNUE sont des Alliés Naturels qui partagent bon nombre d'idées et d'objectifs communs. D'un point de vue pratique, elle peut procurer de l'expertise et des ressources supplémentaires, au niveau de la gouvernance ou de la mise en œuvre du programme de travail du PNUE.

Impliquer la société civile au niveau de la gouvernance

Quand les gouvernements prennent des décisions via le Conseil d'administration ou débattent des principales politiques environnementales, il est de leur propre intérêt de prendre les opinions de la société civile en considération.

Les décisions intergouvernementales seront d'autant mieux reconnues et soutenues par le public si les gouvernements tiennent compte des avis de la société civile dès que possible dans le processus de prises de décision politique. La société civile joue également un rôle direct dans la formulation des politiques en tant qu'organe de recherche, cellule de réflexion, d'observation ou de représentation.



Les processus de prise de décision politique accessibles au public améliorent la transparence et favorisent la coordination parmi les organisations qui prennent part à la gouvernance environnementale, ainsi que la prise de responsabilité de la part des acteurs prenant des décisions. Enfin et surtout, la participation de la société civile à la gouvernance renforce le pilier environnemental par rapport aux piliers sociaux et économiques du développement durable.



Reconnaissant le rôle crucial de la société civile, les gouvernements ont décidé de faciliter sa participation aux débats ministériels. En 2002, à Cartagena en Colombie, les gouvernements ont approuvé l'organisation annuelle du Forum Mondial de la Société Civile (FMSC) par le PNUE, conjointement avec le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA/FMME). La décision GCSS.VII/5 « *Prie le Directeur exécutif de poursuivre la pratique actuelle consistant à convoquer, en étroite consultation avec la société civile, un forum de la société civile équilibré et représentatif sur le plan régional, parallèlement aux sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.* »

Engager la société civile à améliorer le programme de travail du PNUE

Les OSC peuvent contribuer à mettre en œuvre le programme de travail du PNUE, bien au-delà des capacités propres du PNUE. La force de la société civile à cet égard réside en sa capacité à récolter des fonds, à jouer un rôle proactif important dans le développement, la mise en œuvre et le suivi de projets et de programmes relatifs à l'environnement. Les OSC peuvent aussi aider à adapter le programme de travail du PNUE, par nature global, aux réalités nationales ou locales et, dans une certaine mesure, assurer la liaison entre le PNUE et les communautés locales. La société civile peut également fonctionner en tant que gardienne de l'environnement, en état d'alerte permanent, rendant les gouvernements responsables de leurs actes. De plus, la société civile peut aussi procurer une expertise scientifique, politique et juridique nécessaire à la mise en œuvre de tout programme.

La société civile est bien placée pour sensibiliser le public et le mobiliser de façon informative et éducative. Beaucoup d'organisations de la société civile sont très habituées au travail médiatique et peuvent donc diffuser efficacement des informations. La société civile peut aussi éduquer le public par le biais d'écoles, d'universités, d'institutions scientifiques ou à travers des campagnes ciblées, afin de sensibiliser les nouvelles générations à leurs rôles et devoirs, et d'en faire des citoyens responsables.

En insistant sur l'importance de la participation de la société civile pour mettre en œuvre le programme du PNUE, dans leur décision GCSS.VII/5, les gouvernements ont précisé que la note stratégique du PNUE sur la société civile « *devrait donner au secrétariat des orientations claires pour que tous les programmes tiennent compte de la possibilité d'une participation multipartite à la conception, à l'exécution et au suivi des activités, ainsi qu'à la diffusion des produits de ces activités.* » ■



Chapitre 2

La participation de la société civile à la gouvernance au PNUE





Ce chapitre fournit les informations à la société civile sur la manière dont elle peut interagir avec les représentants des gouvernements par le biais du PNUE. Cette interaction est importante au moment où les gouvernements débattent des politiques et prennent des décisions d'ampleur mondiale dans le domaine de l'environnement. Cela se passe aussi bien pendant les sessions régulières que spéciales du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA/FMME).

2.1 Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

Le Conseil d'administration (CA) du PNUE est composé de cinquante-huit Etats membres élus par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour des termes de quatre ans et sur la base du principe de la représentation régionale équilibrée. Il fonctionne comme un « Comité Directeur » pour le PNUE. Le Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement (FMME) se réunit annuellement afin de passer en revue les questions importantes et émergentes relatives aux politiques environnementales. Puisque le CA ne se réunit que dans le cadre du FMME, le PNUE emploie généralement le terme « CA/FMME » pour désigner une réunion commune du CA et du Forum Ministériel.

Les principales fonctions et responsabilités du CA consistent à décider du programme de travail du PNUE, ainsi que de son allocation budgétaire et à encourager la coopération internationale au niveau des politiques environnementales. En pratique, tous les Etats membres du système des Nations Unies peuvent avoir leur mot à dire concernant le travail du PNUE. Les cinquante-huit états membres du CA ont un droit spécial uniquement lorsqu'il faut adopter une décision par vote, ce qui est rarement le cas.

Les sessions régulières et spéciales du CA/FMME

Une année sur deux, le PNUE tient une session régulière du CA/FMME d'une semaine à Nairobi. Pendant cette session, le CA/FMME prend des décisions relatives au programme de travail du PNUE et à l'allocation du budget pour les deux années suivantes. Par exemple, en février 2003, lors de la vingt-deuxième session du CA/FMME, les gouvernements ont approuvé le budget du PNUE pour les deux années suivantes (2004-2005) et ont pris environ trente décisions qui donnent un cadre au programme de travail du PNUE. Ces décisions incluaient l'évaluation marine mondiale, l'élaboration et la mise en œuvre du droit de l'environnement, les modes de production et de consommation, ainsi que la consolidation de la base scientifique du PNUE.

Depuis l'an 2000, étant donné la pression croissante exercée sur les ressources naturelles et la dégradation environnementale, les gouvernements ont décidé d'organiser des sessions spéciales bisannuelles du CA/FMME entre les sessions régulières. Cela se passe sous la forme d'une session de trois jours où les ministres échangent et coordonnent leurs opinions en matière de politique de l'environnement. Le programme du FMME s'agence habituellement autour des questions de politique environnementale mondiale du moment et sur les débats en cours au sein de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CNUDD).

La participation de la société civile aux sessions régulières et spéciales du CA/FMME

Les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) peuvent être accréditées afin de participer au FMME. La participation de ces ONGI au Conseil d'administration doit être conforme à l'Article 69 du règlement intérieur du CA.





Règlement intérieur du Conseil d'administration Chapitre XIII. Observateurs d'organisations internationales non gouvernementales. Article 69

1. Les organisations internationales non gouvernementales qui s'intéressent à l'environnement, et qui sont visées au paragraphe 5 de la section IV de la résolution 2997 (Xxvii) de l'Assemblée générale, peuvent désigner des observateurs qui assistent aux séances publiques du Conseil d'administration et de ses organismes subsidiaires. Le conseil d'administration approuve de temps à autre et révisé, le cas échéant, la liste de ces organisations. Sur l'invitation du Président du Conseil d'administration ou du Président de l'organe subsidiaire en cause, selon le cas, et sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration ou de l'organe subsidiaire en cause, les organisations internationales non gouvernementales peuvent faire des exposés oraux sur des questions qui sont de leur ressort.
2. Le Secrétariat distribue aux membres du Conseil d'administration et de l'organe subsidiaire en cause des exposés écrits qui émanent d'organisations internationales non gouvernementales visées au paragraphe 1 ci-dessus et qui ont trait à des points de l'ordre du jour du Conseil d'administration ou de ses organes subsidiaires ; toutefois, le Secrétariat ne distribue que les exemplaires envoyés par les organisations.

Box 2

Une fois accréditée, l'ONGI a le droit :

- D'assister en tant qu'observatrice au CA/FMME ;
- De prononcer une déclaration en séance plénière du segment ministériel, si le Président l'y invite et à condition que cela soit approuvé par le CA/FMME ;
- De faire circuler des déclarations écrites dans le Programme du CA/FMME.

Toute OSC qui satisfait aux critères stipulés dans l'Article 69 peut faire sa demande d'accréditation suivant la procédure décrite ci-dessous :

Les démarches à suivre pour l'accréditation des membres de la société civile par rapport au PNUE :

- L'ONG veille à satisfaire aux critères d'accréditation suivants : (a) être une ONG internationale et (b) être impliquée dans le domaine de l'environnement.
- L'ONG présente un dossier contenant les preuves qu'elle satisfait bien à ces critères. Les pièces versées au dossier devraient comprendre : (a) la preuve de son intérêt pour le domaine de l'environnement ; (b) la preuve de son statut d'organisation sans but lucratif, y compris la copie de ces statuts légaux ; (c) la preuve de son statut d'ONG internationale ; et (d) tout autre document prouvant qu'elle satisfait aux critères d'accréditation, tels que des rapports de conférence ou de séminaire, des notes d'information, des bulletins ou autres périodiques, des brochures et des communiqués de presse.
- L'ONG fait état de son éventuel statut consultatif par rapport au Conseil économique et social (ECOSOC).
- L'ONG envoie un exemplaire électronique ou papier du dossier et l'explication de son éventuel statut consultatif par rapport à l'ECOSOC à la Branche Grands Groupes et Parties Prenantes à l'adresse suivante :
 - Major Groups and Stakeholders Branch, Division of Policy Development and Law, United Nations Environment Programme, P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya E-mail: civil.society@unep.org
- La Branche Grands Groupes et Parties Prenantes examinera le dossier en collaboration avec l'Unité du droit de l'environnement de la Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement.
- Le Secrétariat du Conseil d'administration (SCA) fait ensuite savoir à l'organisation si elle satisfait aux critères d'accréditation et, au besoin, demande des informations complémentaires.
 - Secrétariat du Conseil d'administration [Secretariat for Governing Bodies]
United Nations Environment Programme, P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya - Fax (+254 20) 623 748/929
- Lorsque la procédure d'accréditation prend fin, le SCA informe l'ONG internationale du résultat.

Etant donné que le processus peut prendre jusqu'à six mois, les ONG devraient faire la demande d'accréditation bien avant toute session régulière ou spéciale du Conseil d'administration.

Box 3



Le Secrétariat du Conseil d'administration, responsable de l'organisation du CA/FMME, invitera systématiquement les ONG accréditées à participer au CA/FMME en tant qu'observatrices. Les ONG doivent alors envoyer la liste des représentants désirant y participer.

Les OSC accréditées pour le CA/FMME pourront éventuellement être invitées au Forum Mondial de la Société Civile (FMSC) annuel. Réciproquement, notons que les OSC participant au FMSC peuvent recevoir une accréditation provisoire afin de participer au CA/FMME en tant qu'observatrices. Cela assure la continuité entre le FMSC et le CA/FMME lui-même.

2.2 Le Forum Mondial de la Société Civile (FMSC) annuel

Le premier FMSC a été organisé en mai 2000 à Malmö en Suède. Les gouvernements ont approuvé cet événement annuel suite à la décision SSVII.5 adoptée à Cartagena en Colombie en 2002 (voir le point 1.6).

Chaque FMSC dure deux jours et coïncide avec chaque CA/FMME. Les questions à l'ordre du jour pour le FMSC sont les mêmes que celle du programme ministériel. Par souci de qualité des débats entre participants, le PNUE fait parvenir les informations pertinentes à l'avance. Le PNUE encourage les OSC à rassembler leurs opinions au niveau régional et à consulter les informations scientifiques disponibles sur le site Internet du PNUE, ainsi qu'ailleurs. Le FMSC a un objectif mondial et un objectif régional ; ce qui reflète les efforts fournis par le PNUE en vue d'améliorer l'implication de la société civile à la fois sur le plan mondial et régional. La société civile est principalement active aux niveaux national et régional et peut émettre de précieux avis politiques qui peuvent inspirer et être complémentaires aux activités du PNUE.

La Branche Grands Groupes et Parties Prenantes coordonne la préparation et la réalisation du FMSC en collaboration avec les bureaux régionaux et le Secrétariat du Conseil d'administration.

La sélection des participants au FMSC

Environ 100 à 150 représentants de la société civile issus du monde entier assistent au FMSC. Le PNUE veille particulièrement à ce qu'il y ait une représentation équilibrée de la société civile. Les critères de sélection des participants incluent l'égalité des sexes, l'équilibre au niveau régional et la représentation des divers composants de la société civile.

Afin d'assurer un processus de sélection équitable et transparent, le PNUE a recours aux lignes directrices suivantes pour le choix des représentants de la société civile :

- Les représentants de la jeunesse sont sélectionnés par le Conseil consultatif de la jeunesse qui conseille le PNUE par rapport aux activités relatives aux jeunes. Le Conseil consultatif de la jeunesse est sélectionné tous les deux ans à la Conférence sur la jeunesse Tunza (www.unep.org/children_youth/tunza/).
- Les représentants du secteur privé et des syndicats sont sélectionnés en collaboration avec la Division Technologie, Industrie et Economie (DTIE).
- Les OSC régionales sont sélectionnées par les OSC dans chaque région pendant la réunion régionale de la société civile qui précède le FMSC ou par les bureaux régionaux si cela s'avère impossible.
- Les OSC et ONG internationales accréditées auprès du PNUE sont directement invitées par la Branche Grands Groupes et Parties Prenantes de la Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement (DPDL).

Etant donné que le FMSC a un objectif mondial et un objectif régional, la participation





de la société civile, issue de la région où le CA/FMME a lieu, est importante. Dès lors, il y a environ la moitié des participants de la société civile qui proviennent de la région où l'événement se déroule.

Le PNUE met tout en œuvre pour couvrir les frais de l'organisation du FMSC, y compris la production de notes d'information, la traduction et la facilitation pendant la conférence. Le PNUE fait aussi son possible pour apporter une assistance financière (frais de transport à partir de leur pays d'origine et indemnités journalières de subsistance) pour les représentants de la société civile issus de pays en développement et en transition, ainsi que pour les représentants de la jeunesse.

Les apports du FMSC au CA/FMME

Pendant le FMSC, les participants rédigent un rapport qui reprend les opinions et les recommandations de la société civile à l'intention du CA/FMME. Sur invitation du Président du CA/FMME, un ou plusieurs représentants de la société civile lit une ou plusieurs déclaration(s) à la séance plénière des ministres.

Le processus préparatoire régional pour le FMSC

Le FMSC qui précède le CA/FMME est le principal point d'entrée de la participation de la société civile au niveau de la gouvernance. Les processus préparatoires régionaux permettent à la société civile d'apporter une contribution coordonnée et cohérente.

La société civile est par nature très diverse et représente des opinions très différentes. Pour ces deux raisons, il est crucial que la société civile développe des plate-formes régionales et qu'elle arrive bien préparée au FMSC. Par conséquent, avant le FMSC, chaque région du PNUE organise une réunion avec les OSC régionales. Le PNUE fournit des notes de discussion pour favoriser un dialogue constructif entre les participants.

Chaque région prépare aussi de la documentation régionale, tel que des avant-projets de notes de politique spécifiques. Pour renforcer la base scientifique de la discussion, les bureaux régionaux collaborent avec d'autres responsables scientifiques du PNUE qui travaillent dans chacune des régions pour fournir des informations pertinentes aux OSC.



Consultation de la société civile de la région Asie-Pacifique par le PNUE en préparation du 5ème Forum Mondial de la Société Civile du 12 au 13 novembre 2003, Bangkok, Thaïlande

Le forum régional de la société civile n'est pas une fin en soi. Il devrait permettre à la société civile au niveau régional de canaliser les apports régionaux vers le FMSC et le CA/FMME. Ce forum est également le moyen par lesquels les bureaux régionaux du PNUE consolident les liens et établissent des réseaux régionaux d'organisations de la société civile autour des questions importantes en matière de politique environnementale.

Pour plus d'informations sur ces réunions régionales, les organisations de la société civile peuvent contacter les bureaux régionaux au sein de leurs régions respectives ou auprès de la Branche Grands Groupes et Parties Prenantes.

L'amélioration du FMSC et des processus régionaux

Le personnel du PNUE, les représentants de la société civile et certains gouvernements voudraient renforcer l'interaction entre la société civile et les gouvernements durant le



CA/FMME. Le PNUE, en tant que secrétariat, peut améliorer le profil de ces interactions. En effet, la décision SSVII.5 relative à l'organisation du Forum Mondial de la Société Civile conjointement avec le CA/FMME « Invite le Directeur exécutif à étudier le meilleur moyen d'inclure les vues de la société civile dans le compte rendu des travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ».

Il y a deux façons principales d'améliorer cette interaction. La première est substantive et consiste à améliorer continuellement les forums régionaux de la société civile afin que les opinions de cette dernière parviennent d'avance aux gouvernements (six semaines avant le début du CA/FMME). Ces informations feront partie de l'ensemble fourni aux représentants du gouvernement. La seconde est normative et consiste à améliorer l'interaction entre la société civile et le CA/FMME. Le PNUE s'est engagé à améliorer ces deux domaines pour que les avis de la société civile soient effectivement inclus.

2.3 La recherche de nouvelles manières pour la société civile de participer à la gouvernance

Le FMSC et la participation directe de la société civile au CA/FMME sont actuellement le point d'entrée majeur de la société civile au niveau de la gouvernance. D'autres types d'interaction, présentés brièvement ci-dessous, pourraient être explorés.

Les réunions des experts de la société civile pour venir en aide au CRP

Le Comité des représentants permanents (CRP) se compose de tous les représentants gouvernementaux auprès du PNUE. Le CRP assure le suivi de la mise en œuvre du programme de travail du PNUE et formule aussi les décisions qui contribuent à la progression et l'élaboration du programme de travail du PNUE. Afin de mieux documenter la préparation de nouvelles décisions, la note stratégique sur l'amélioration de l'engagement de la société civile par rapport au travail du PNUE a proposé que les représentants de la société civile puissent s'adresser au CRP lors de ses sessions.

L'inclusion des représentants de la société civile au sein des délégations gouvernementales

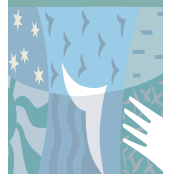
Certains gouvernements incluent des représentants des OSC au sein de leurs délégations ; ces dernières peuvent donc participer au FMME. Par exemple, au CA22, il y avait des représentants de la société civile (des ONG, des membres de la communauté scientifique, des universitaires et des parlementaires) dans huit délégations gouvernementales différentes.

Ces invitations de la part des gouvernements améliorent la compréhension mutuelle entre la société civile et le gouvernement au niveau national. Un deuxième point positif est qu'elles accentuent la transparence et la prise de responsabilité de la part du gouvernement concerné. Un troisième avantage de cette formule est que les gouvernements peuvent sponsoriser l'organisation de la société civile. Cela permet encore davantage aux OSC de participer puisque beaucoup d'entre elles ont des ressources financières limitées.

2.4 La nécessité d'être en accord avec le système des NU dans son ensemble

Les réformes actuelles au sein du système des NU

L'interaction entre les Nations Unies et la société civile s'est accrue de manière considérable au cours des dix dernières années. Des milliers d'ONG ont aujourd'hui un statut consultatif officiel. Leur contribution a permis d'enrichir les débats et d'influencer les conclusions de bon nombre de délibérations intergouvernementales. Etant donné





l'envergure et le nombre des interactions diverses, il y a un besoin pressant de trouver de meilleures manières d'agencer les relations entre le système des NU et la société civile.

Le 9 septembre 2002, dans son rapport à la 57^{ème} Assemblée générale (A/57/387), le Secrétaire général a présenté l'engagement de la société civile comme un des points forts du processus de réforme des NU et a annoncé qu'il allait « créer un groupe de personnalités qui sera chargé d'examiner les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile et de formuler des recommandations pratiques visant à l'amélioration des échanges ». En février 2003, le Secrétaire général a nommé M. Fernando Enrique Cardoso, ancien Président du Brésil, pour présider un panel de douze personnes aux antécédents divers, allant des secteurs gouvernementaux aux secteurs non gouvernementaux. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet suivant : www.un.org/partners/civil_society/home.

En juin 2004, le panel a rendu public son rapport « Nous le peuple : société civile, les Nations Unies et la gouvernance globale » qui formule un ensemble de recommandations pratiques à l'intention du Secrétaire général pour l'aider à améliorer les relations entre les NU et la société civile, ainsi que celles avec le secteur privé et les parlementaires. Par souci d'harmonie avec le système des NU dans son ensemble, le PNUE appliquera ces recommandations en tenant compte de ses propres caractéristiques en matière de :

- Standardisation/rationalisation/simplification des procédures d'accréditation ;
- Amélioration des mécanismes d'interaction entre la société civile et le gouvernement pendant le CA/FMME du PNUE.

La coordination au sein du système des Nations Unies

Puisque l'objectif principal du PNUE est l' « environnement pour le développement », il est donc important qu'il collabore avec d'autres agences multilatérales travaillant sur les questions environnementales, sociales et économiques, en particulier le PNUD, la BM, l'OMC, l'UNESCO et la FAO, en vue d'un meilleur engagement de la part de la société civile. Cela permettra à cette dernière de mieux s'investir dans ces organisations, d'éviter les doubles efforts inutiles et de rendre ces apports plus efficaces dans le processus d'élaboration des politiques.

De solides liens avec le Service de liaison non gouvernemental (UNNGLS), www.un-ngls.org, y contribueront. Créé en 1975, le Service de liaison non gouvernemental est l'intermédiaire clé entre le système des Nations Unies dans son ensemble et les ONG. Les secrétariats du UNNGLS à Genève et à New York sont financés sur base volontaire par des programmes tels que le PNUE et des agences spécialisées dans le système onusien, ainsi que par des agences bilatérales et des fondations. Ils ont fourni des efforts considérables pour expliquer le système des NU et son travail relatif à la société civile, ainsi que pour faciliter l'engagement des OSC – surtout en mobilisant et en gérant des ressources pour des pays en voie de développement – et la participation des ONG aux principales conférences. Le UNNGLS prodigue également des conseils aux agences du système onusien pour leurs stratégies à l'égard de la société civile et organise de temps à autre des réunions informelles des services de liaison des ONGs dans les différentes organisations des NU pour débattre des défis communs et partager leurs expériences.



Par ailleurs, la Conférence des ONG en relation consultative avec les Nations Unies (CONGO), www.ngocongo.org, favorise les contacts des organisations de la société



civile. Cette association internationale indépendante et sans but lucratif d'organisations non gouvernementales facilite la participation des ONG aux débats et décisions des Nations Unies. La CONGO est surtout active dans les centres des NU à New York, Genève et Vienne. Mais elle opère aussi dans toutes les régions du monde. Ce forum fonctionne selon les méthodes suivantes :



- Il aide les diverses ONG ayant un statut consultatif afin qu'elles puissent contribuer à l'avancement de leur objectif commun qui est de soutenir la Charte des Nations Unies ;
- Il opère au nom des ONG ayant un statut consultatif en vue d'améliorer ce statut, leurs relations et leur collaboration avec les Nations Unies et ses différents organes ;
- Il offre un forum de discussion pour les ONG aux intérêts communs afin que ces dernières se réunissent pour étudier, planifier, soutenir et agir au niveau des principes et programmes des Nations Unies.

Les membres de la CONGO comprennent des ONG nationales, régionales et internationales ayant un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). L'adhésion à la CONGO est ouverte aux ONG associées au système des Nations Unies mais qui ne disposent pas du statut consultatif. Les membres ont de nombreux centres d'intérêt comme les droits de l'Homme, l'égalité des sexes, la paix et le désarmement, la justice sociale, la gouvernance, l'environnement et le développement durable. La CONGO et ses membres collaborent avec la vaste communauté des ONG en assistant les comités d'ONG qui suivent les questions qui ont un intérêt primordial pour les ONG. ■



Chapitre 2



Chapitre 3

La participation de la société civile à la mise en œuvre du programme de travail du PNUE





Introduction

Les décisions prises par les gouvernements servent de base à l'établissement du programme de travail du PNUE. Certaines décisions visent particulièrement la société civile, entre autres la décision CA22/18 sur la société civile adoptée en février 2003 qui porte sur :

- « (I) *L'amendement de l'article 69 du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;*
- (II) *La stratégie d'associations et de participation des jeunes aux activités relatives à l'environnement ;*
- (III) *La stratégie à long terme en matière de sport et d'environnement. »*

La plupart des décisions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA/FMME) requièrent explicitement la participation active de la société civile, y compris des ONG, des instituts de recherche et des parties prenantes (toutes les parties potentiellement impliquées), dans la mise en œuvre des décisions. Le rôle actif de la société civile est nécessaire étant donné ses capacités sur le plan scientifique, juridique et financier, ainsi qu'au niveau des activités de promotion et de sensibilisation. Ce rôle est particulièrement important pour les décisions relatives aux thèmes techniques (comme les lois, les substances chimiques et l'atmosphère), liées à l'évaluation (scientifique et post-conflit) ou impliquant des partenariats (Programme sur les mers régionales et les conventions). Par exemple, la décision CA22/1/I adoptée en février 2003 sur le renforcement de la base scientifique du PNUE souligne « l'importance de la coopération internationale entre organisations du système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, gouvernements, communauté scientifique, organisations non gouvernementales, entreprises privées et institutions nationales compétentes en matière d'échange d'informations et de connaissances scientifiques sur les questions d'environnement, entre autres, grâce au Plan de Vigie à l'échelle des Nations Unies » et « invite les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les instituts scientifiques à présenter au Directeur exécutif, à une date qu'il fixera, leurs vues ... ».

Toutes les décisions du CA/FMME sont disponibles en ligne sur www.unep.org. Suivez le lien vers les informations à l'intention des responsables gouvernementaux. Les OSC sont priées d'écrire au PNUE en vue de participer à la mise en œuvre des décisions, lorsque leur participation leur paraît souhaitable ou explicitement requise par les décisions.

Afin de mettre en œuvre sa stratégie visant à améliorer l'implication de la société civile, le PNUE a créé en son sein un Groupe de travail interdivisionnel sur la société civile [Civil Society Task Group – CSTG]. Ce groupe est composé d'un membre du personnel de chaque division. Le CSTG a pour tâche de conseiller et d'appuyer la Branche Grands Groupes et Parties Prenantes lors de la conception et de la mise en œuvre des activités visant à engager la société civile.

La stratégie développée pour améliorer l'implication de la société civile dans le travail du PNUE propose l'établissement d'un groupe consultatif auprès du Directeur exécutif. Composé de dix à quinze individus éminents de la société civile et du secteur privé, le groupe consultatif se réunirait pour conseiller le Directeur exécutif concernant l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de travail du PNUE.

La Branche Grands Groupes et Parties Prenantes, se trouvant au sein de la DPDL, fonctionne en tant que secrétariat aussi bien pour le CSTG que pour le groupe consultatif auprès du Directeur exécutif. Si la Branche a un rôle particulier, c'est bien l'ensemble du PNUE qui engage la société civile dans la mise en œuvre de son programme de travail, ainsi que nous allons le découvrir en suivant l'ordre logique suivant.

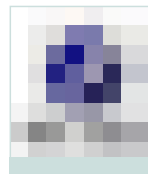




- Alerte rapide et évaluation
- Elaboration des politiques et du droit de l'environnement
- Mise en œuvre des politiques et du droit de l'environnement
- Communication et information du public
- Engagement du commerce et de l'industrie dans une approche de partenariat

3.1 L'alerte rapide et l'évaluation scientifique de l'environnement mondial

L'objectif principal de ces évaluations est de surveiller la situation environnementale mondiale et d'établir des rapports en la matière. La Division de l'Alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) entreprend ces activités à travers sa collaboration avec un certain nombre de centres scientifiques qui lui procurent des bases de données. La DEWA travaille avec le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature [World Conservation Monitoring Centre – WCMC], un centre spécialisé en biodiversité, et les centres d'information et de données sur les ressources mondiales [Global Resource Information Database – GRID]. Chaque centre GRID fournit des informations régionales et génère une expertise sectorielle dans le domaine de l'environnement. Il faut noter que le WCMC fait partie de la Division de la Mise en Œuvre des Politiques Environnementales, ce qui dénote la volonté du PNUE de consolider les liens entre la science et les politiques.



Le rôle du PNUE au niveau de ces évaluations consiste à catalyser les efforts de la communauté scientifique autour des thèmes environnementaux. Le PNUE opère de la façon suivante :

- Il identifie des instituts et associations qui ont l'expertise scientifique requise ;
- Il établit des réseaux entre ces organisations, appelées « centres collaborateurs », et le PNUE pour avoir les mêmes normes et procédures de remise de rapports ;
- Il établit un contrat entre le PNUE et l'OSC qui stipule la manière dont le PNUE apportera une assistance technique et financière à l'organisation pour que cette dernière puisse entreprendre les activités d'évaluation et de remise de rapports ; et
- Il aide techniquement/financièrement le centre collaborateur à réaliser l'évaluation scientifique.

Le PNUE entreprend des évaluations environnementales aux niveaux régional et mondial, comme *l'Avenir de l'environnement mondial* (GEO), www.unep.org/geo/geo3/index, et *l'Avenir de l'environnement africain* (AEO). Le PNUE a l'intention de concevoir des évaluations régionales pour chaque région qui soient inspirées du modèle de *l'Avenir de l'environnement africain*.

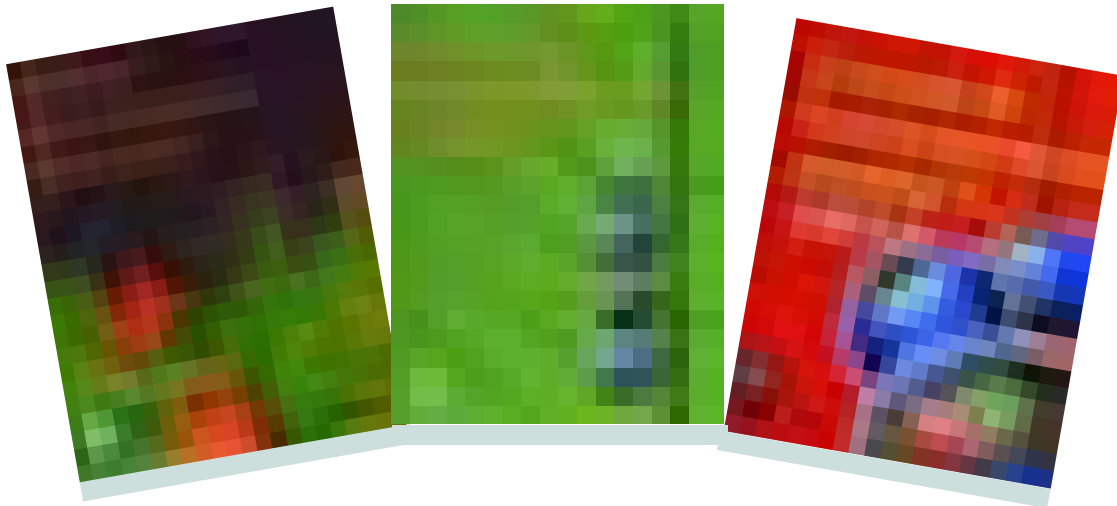
Le PNUE coordonne également les évaluations sectorielles suivantes :

- L'évaluation des écosystèmes du millénaire www.millenniumassessment.org
- L'évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA). www.giwa.net
- L'évaluation des impacts et de l'adaptation aux changements climatiques (AICC) www.aiaccproject.org
- L'évaluation des ressources énergétiques solaires et éoliennes (SWERA). www.swera.UNEP.net
- L'évaluation régionale des substances toxiques persistantes www.chem.unep.ch/pops
- L'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) lada.virtualcentre.org





Le renforcement des capacités des institutions scientifiques des pays en voie de développement et des pays aux économies en transition est au cœur du processus d'évaluation scientifique. Les rapports tels que l'Avenir de l'environnement mondial ou l'Avenir de l'environnement africain ont été rédigés en vue de renforcer les capacités des institutions participantes.



Il est important de souligner le rôle central que jouent les OSC dans toutes ces évaluations. Par exemple, *l'Avenir de l'environnement mondial* est basé sur un réseau de trente-sept centres collaborateurs dont trente et un d'entre eux sont des universités, des instituts de recherche ou des ONG, tels que l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), le Conseil de la Terre [Earth Council], le Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique (REDDA), le Regional and International Networking Group (RING), le Stockholm Environment Institute (SEI), le Tata Energy Research Institute (TERI) et l'Institut des Ressources Mondiales [World Resources Institute – WRI].

Les résultats des évaluations du PNUE font l'objet de publications scientifiques à l'intention des décideurs politiques. Elles peuvent être commandées sur site Internet www.earthprint.com, le portail officiel des publications du PNUE et sur l'environnement en général. Des résumés et des synthèses de la plupart de ces évaluations, des cartes mises à jour, des graphiques et des bases de données sur les questions environnementales sont disponibles sur le site Internet du PNUE, en suivant le lien « Ressources pour les scientifiques » [Resources for scientists] .

Le PNUE fonctionne aussi comme un centre de coordination des connaissances scientifiques dans le domaine environnemental. En tant qu'agence dirigeante en matière d'environnement mondial, le PNUE tient compte des nombreuses institutions scientifiques spécialisées dans l'environnement. En septembre 2000, le PNUE a commencé le « Répertoire environnemental » ou « UNEP.net », un système d'information sur Internet. L'objectif majeur du répertoire environnemental consiste à partager les informations environnementales selon une approche participative où chaque partenaire est responsable de la gestion et de la mise à jour des informations qu'il met à disposition.

Pour participer aux évaluations scientifiques ou pour échanger des informations scientifiques, les OSC (surtout les ONG, ainsi que la communauté scientifique et technologique) sont priées de bien vouloir prendre contact avec la DEWA.





3.2 L'élaboration des politiques et du droit de l'environnement

La Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement (DPDL) élabore des politiques dans des domaines clés correspondant aux priorités en matière d'environnement mondial, et aide les gouvernements à concevoir des instruments juridiques nationaux et internationaux. L'élaboration de ces politiques et de ces lois s'inspire des résultats des évaluations scientifiques (voir la section 3.1) et du feed-back relatif à la mise en œuvre des politiques et du droit de l'environnement (voir la section 3.2).

3.2.1 L'élaboration de politiques

Les domaines essentiels au niveau des politiques soutiennent le concept politique « l'environnement pour le développement ». Ci-dessous se trouve un résumé des thèmes principaux de l'élaboration des politiques :

■ **Pauvreté et environnement** : le PNUE aide les pays à élaborer des politiques et des stratégies relatives au rapport entre la pauvreté et l'environnement, utilisant une approche qui combine le concept de « capacité » des pauvres et celui d'« écosystème ». Cette approche met en exergue les trois différents services rendus par les écosystèmes (à savoir l'approvisionnement, la régulation et les apports culturels). Il explique aussi la manière dont ces services contribuent à l'accroissement des choix qui s'offrent aux pauvres afin qu'ils puissent sortir de leur pauvreté et devenir des agents du changement.

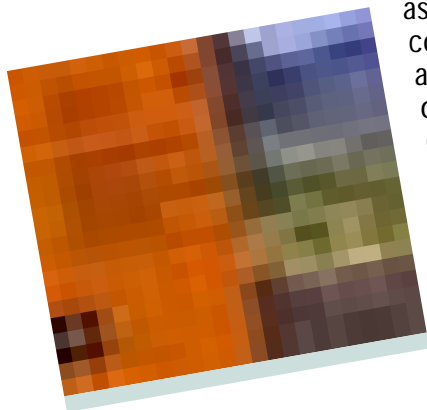
■ **Environnement urbain** : l'environnement des villes ne constitue pas seulement une source de problèmes pour la santé de leurs habitants ; il en est aussi de plus en plus question aux niveaux national, régional et mondial lorsque l'on aborde des sujets tels que la pollution de l'eau et les changements climatiques. Le PNUE collabore étroitement avec UN-Habitat et d'autres partenaires pour soutenir les pays, surtout les pays en développement, à remédier aux problèmes relatifs à l'environnement urbain.

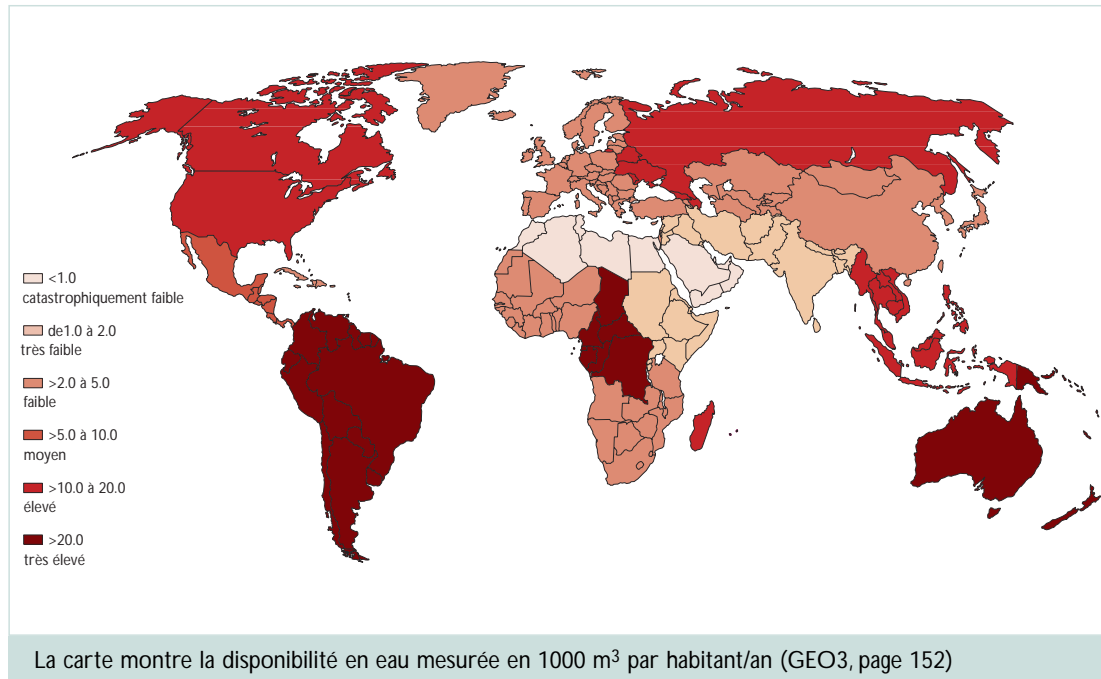
■ **Santé et environnement** : le PNUE, en coopération avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres agences, évalue les liens entre la santé et l'environnement, surtout au niveau de l'impact des changements environnementaux sur les groupes les plus vulnérables.

■ **Dégradation des sols** : le PNUE se préoccupe des aspects environnementaux de la gestion de l'occupation des sols et de la conservation du sol. Le PNUE appuie les gouvernements et la société civile en leur donnant une assistance politique en

collaboration étroite avec tous les acteurs et d'autres organisations des NU ou internationales. Dans ce contexte, le PNUE a établi une stratégie et publié *UNEP's Strategy on Land Use Management and Soil Conservation*.

■ **Eau** : le PNUE élabore des politiques de l'eau visant à résoudre les problèmes relatifs à l'eau douce et celles liées à la gestion des océans.





- **Energie** : le PNUE élabore une politique sur la production énergétique durable à introduire dans les dialogues sur les politiques régionales.
- **Changements climatiques** : le PNUE développe des scénarios de changements climatiques régionaux tout en identifiant les priorités de recherche pour la communauté scientifique.
- **Société civile** : le PNUE développe les moyens d'améliorer la participation de la société civile dans son travail, et de mieux la servir.

L'élaboration des politiques exige une expertise scientifique spécifique. A cet égard, certaines OSC procurent un certain feed-back sur les politiques existantes. Par exemple, dans le domaine de la pauvreté et de l'environnement, le Mazingira Institute, l'Institut international du développement durable [International Institute for Sustainable Development – ISSD] et le Programme macroéconomique du WWF ont contribué à la formulation des lignes directrices du travail du PNUE dans le domaine « Pauvreté et Environnement ». Un autre exemple est celui des négociations autour de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Afin de soutenir les pays en développement, le PNUE collabore avec les instituts de recherche, tels que le Groupe Consultatif sur la Recherche Internationale en Agriculture (GCRIA), l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), le Stockholm Environment Institute et d'autres OSC, dont le WWF et l'IUCN.

Lorsque le PNUE élabore une nouvelle politique, il opère de la manière suivante :

- Consultation avec les experts et les institutions concernées (les OSC, les gouvernements et les agences des Nations Unies) en vue de rédiger une note conceptuelle ou une « étude sur documents » ;
- Organisation des réunions d'experts pour assurer la validité scientifique et politique de la note conceptuelle ;
- Organisation des consultations intergouvernementales où les gouvernements peuvent émettre leurs avis afin d'assurer l'acceptabilité politique de la note conceptuelle. Les OSC sont souvent invitées à participer en tant qu'expertes à ces consultations intergouvernementales ;
- Elaboration d'un avant-projet de note de politique qui est ensuite examinée par un





- comité d'experts, incluant les organisations de la société civile et les personnes potentiellement concernées/affectées ; et
- Finalisation de la note de politique.

Les experts de la société civile, à titre individuel ou en tant que représentants d'une OSC, contribuent à la formulation ou à l'examen par des pairs de la note conceptuelle. Le PNUE ne se tient pas à une liste exhaustive d'experts ou d'organisations de la société civile. Il contacte ponctuellement différents acteurs pour leurs expertises scientifiques respectives. Ces derniers comprennent les partenaires du PNUE dans le domaine de l'évaluation scientifique et les experts scientifiques des divers panels des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME).

Chapitre 3

Tenir compte des groupes marginalisés de la société civile lors de l'élaboration de la politique environnementale

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique, le PNUE a créé un certain nombre de possibilités d'interaction entre la société civile et le PNUE. Cependant, seules les OSC qui sont familiarisées avec le processus intergouvernemental et qui ont de sérieux antécédents en matière de politiques environnementales et de leur mise en œuvre peuvent participer de façon productive à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques environnementales.

Les groupes de la société civile des pays en développement, les populations autochtones, les groupes de femmes et les syndicats ont souvent du mal à participer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de lois environnementales. Ces groupes représentent pourtant des opinions et perspectives novatrices. En outre, ils sont les premiers à subir les conséquences des politiques environnementales mal appliquées.



C'est pour ces raisons que le PNUE appuie les réunions régionales de la société civile en complément des réunions intergouvernementales. En Afrique, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique Latine et aux Caraïbes, le PNUE fournit des informations sur les politiques et organise des ateliers de travail techniques afin d'améliorer les compétences de la société civile. Il essaie également de tenir compte des groupes d'autochtones et de leurs communautés et collabore avec l'UNESCO ainsi que le Secrétariat du Forum permanent sur les questions indigènes. Les femmes offrent une perspective unique sur les questions environnementales, et des thèmes englobant tous les domaines focaux majeurs. Le travail du PNUE se concentre sur l'intégration des questions de genre dans l'élaboration des politiques. Le PNUE et l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement [Women's Environment Development Organization – WEDO] ont publié « Femmes et Environnement » qui montre la valeur de la participation des femmes dans l'élaboration des politiques relatives aux questions environnementales essentielles.



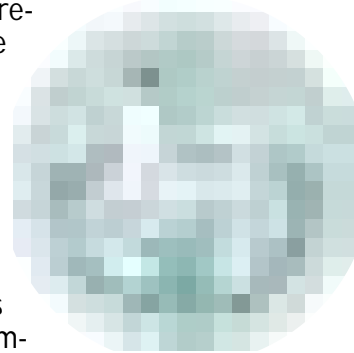


Pour participer à l'élaboration des politiques avec le PNUE, les OSC sont priées de prendre contact avec la Branche Grands Groupes et Parties Prenantes.

3.2.2 L'élaboration des lois

En février 2001, le CA/FMME du PNUE a adopté le troisième programme de dix ans (2001-2010) pour approfondir son travail en droit de l'environnement : « Le Programme pour l'élaboration et la révision périodique du droit de l'environnement de la première décennie du XXIème siècle (Programme III de Montevideo) ». Le Programme III de Montevideo comporte vingt composants qui sont agencés sous trois thèmes d'importance égale : 1) Efficacité du droit de l'environnement ; 2) Conservation et gestion ; et 3) Rapport entre le droit de l'environnement et d'autres domaines du droit et des politiques. L'entièreté du texte du Programme III de Montevideo se trouve à l'adresse suivante : www.unep.org/gc_21st/Documents/gc-21-INF-03/K0000295.E.PDF

Le Programme III de Montevideo se concentre premièrement sur la réalisation efficace de la mise en œuvre, le respect et la mise en vigueur du droit de l'environnement, plutôt que sur la création de nouveaux outils juridiques internationaux (composant 1). Le second objectif majeur (composant 2) du programme consiste à renforcer les capacités des institutions nationales des pays en développement afin de concevoir et mettre en œuvre des instruments juridiques environnementaux. La participation du public et l'accès à l'information est aussi un des principaux objectifs du Programme III de Montevideo (composant 7).



La participation du public est nécessaire à la mise en œuvre des lois environnementales. Si un gouvernement adopte une loi, afin de réglementer et d'aider ses citoyens à vivre de manière soutenable, le public doit en être au courant et partager les responsabilités de sa mise en œuvre au jour le jour. A ce propos, la mise en œuvre tangible du principe 10 de la Déclaration de Rio est cruciale. Elle stipule qu'il convient que les questions environnementales soient traitées avec la participation de tous les citoyens concernés, au niveau approprié, ce qui requiert : a) l'accès à l'information ; b) la participation accrue du public ; et c) l'accès réel à la justice.

Dans ce contexte, avec l'IUCN, le PNUD, la Banque mondiale, des gouvernements, l'Institut des ressources mondiales et d'autres OSC, le PNUE est une membre fondateur du « Partenariat pour le principe 10 » (PP10). Sous le PP10, le PNUE s'est engagé à améliorer la transmission d'informations au public. L'initiative annoncée au SMDD identifie les trois principes articulés dans le principe 10 comme d'application strictement nécessaire pour permettre la participation du public à la gouvernance environnementale. Le partenariat s'engage à concrétiser ces principes en encourageant les prises de décisions transparentes, participatives et responsabilisantes au niveau national. Il représente la plate-forme où les gouvernements, les organisations internationales et les OCS peuvent collaborer afin de mettre en œuvre des solutions pratiques qui permettent au public d'avoir accès à l'information et à la justice, ainsi que de participer à la prise de décisions qui soient durables sur le plan environnemental. Ce partenariat est ouvert à de nouveaux membres et les OSC peuvent directement y participer. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site à l'adresse www.pp10.org.





De plus, le CA/FMME du PNUE a adopté, en février 2003, la décision CA22/17.II.B portant sur l'amélioration de l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement qui :

« Demande au Directeur exécutif d'évaluer la possibilité d'encourager, aux niveaux national et international, l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de déterminer, entre autres, si cela vaut la peine d'entamer un processus intergouvernemental pour la préparation de lignes directrices globales sur l'application du principe 10 ;

Invite les gouvernements, ainsi que les organisations intergouvernementales et de la société civile à participer activement au processus décrit ci-dessus ».

3.3 La mise en œuvre des politiques et du droit de l'environnement

La mise en œuvre des politiques et du droit de l'environnement est assurée par la DEPI et la DEC. La DEPI axe ses activités autour du renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour les pays en développement, les pays aux économies en transition et les Petits états insulaires en développement (PEID) pour la mise en œuvre efficace des politiques et du droit de l'environnement. La DEC assure la liaison avec les secrétariats des AME liés au PNUE pour veiller à leur efficacité et à en coordonner la mise en œuvre.

3.3.1 La mise en œuvre du droit

L'implication de la société civile est primordiale pour la mise en œuvre, le respect et la mise en vigueur efficace des lois environnementales. Les OSC jouent un rôle crucial en portant les affaires environnementales devant les tribunaux nationaux. En agissant de la sorte, elles permettent aux juges de réagir et obligent les gouvernements à agir. Cependant, les juges ne disposent pas toujours des compétences nécessaires pour traiter les affaires environnementales. Le PNUE peut travailler avec des services du contentieux ou des ONG environnementales spécialisées en droit de l'environnement, pour former les juges afin qu'ils puissent traiter ce genre d'affaire. Suite au SMDD, le PNUE travaille aussi directement avec les juges pour qu'ils soient plus aptes à traiter les affaires environnementales, et avec les parlementaires en renforçant leurs capacités de mise en œuvre des accords environnementaux internationaux dans leurs juridictions respectives.

Le PNUE a formulé des lignes directrices et a rédigé un manuel pour aider les gouvernements et la société civile à mettre en vigueur et à faire respecter les lois environnementales. Ces instruments procurent des conseils pratiques et des exemples spécifiques au niveau de la mise en œuvre des AME. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet suivant : www.unep.org/depi/implementationlaw.asp.

Le PNUE a su tirer avantage de son expérience en droit et l'a mise au service des praticiens sur le site Internet www.unep.org/dpdl/law. Par exemple, ECOLEX, une base de données gérée conjointement par le PNUE, la FAO et l'IUCN, fournit des informations à jour et complètes sur le droit de l'environnement. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet suivant : www.ecolex.org. De même, le Partenariat pour le développement du droit et des institutions dans le domaine de l'environnement en Afrique (PADELIA) du PNUE a produit du matériel spécialement conçu pour les pays africains. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet suivant : www.unep.org/padelia.

3.3.2 La mise en œuvre de politiques

La mise en œuvre des politiques représente une belle opportunité de participation pour la société civile. Cette dernière peut participer :



- Aux activités de renforcement des capacités ;
- A la mise en œuvre de partenariats que ce soit de manière ad hoc ou institutionnalisée ;
- A l'élaboration et à la mise en œuvre des AME.

A) Le rôle de la société civile en matière de renforcement des capacités

En février 2002, lors de sa septième session spéciale, le CA/FMME a mandaté le PNUE pour accroître la coordination et le renforcement des capacités et l'assistance technologique au niveau national. Pour atteindre ce but, le PNUE implique davantage la société civile au niveau local en :

- **Promouvant les expériences réussies** au niveau mondial ou régional, et qui portent précisément sur des pratiques environnementales cohérentes. Par exemple, la DEPI a mis en place une base de données en ligne des meilleures pratiques avec laquelle la société civile peut sélectionner les études de cas et les promouvoir.
- **Soutenant des projets pilotes** pour tester les politiques, et démontrer comment ils peuvent être mis en œuvre ou améliorés. Ces projets pilotes ont aidé le PNUE à développer des programmes de renforcement des capacités complets et à long terme à l'échelle régionale et nationale. Le PNUE a appuyé des projets pilotes consacrés à : 1) La collecte et la gestion de l'eau ; 2) Les technologies des énergies renouvelables (TER), surtout celles liées aux questions de genre dans le cadre de la gestion environnementale et de la réduction de la pauvreté ; et 3) La gestion intégrée des bassins fluviaux, ainsi que des projets pour concevoir et tester des indicateurs de vulnérabilité. Ces projets étaient souvent mis en œuvre par des OSC ou des institutions de l'enseignement supérieur. Grâce à ses connaissances des besoins et des priorités des gens sur le terrain, la société civile joue un rôle essentiel au niveau des idées et des propositions de programmes en collaboration avec le PNUE.
- **Concevant des programmes de formation fondamentaux et du matériel éducatif.** Par exemple, le PNUE a préparé un cours de formation pour les décideurs politiques en utilisation des instruments économiques dans le cadre de la gestion environnementale pour un développement durable, et a entrepris le projet Living Wealth of Africa pour concevoir du matériel éducatif en faveur de la conservation de la biodiversité. Le PNUE a établi des programmes de formation portant sur le genre et l'environnement en s'axant particulièrement sur les femmes ; par exemple dans le domaine des énergies renouvelables et de la gestion de l'eau. Ces programmes sont établis et mis en œuvre par le biais d'OSC nationales, sous-régionales et régionales.
- **Testant et en formulant des lignes directrices** pour la mise en œuvre des politiques environnementales aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces lignes directrices permettent de concrétiser les politiques. Par exemple, les lignes directrices sur l'habilitation des femmes en gestion des ressources en eau pourraient aider les pays à mettre en œuvre les politiques environnementales régissant les ressources en eau, ainsi qu'à faire progresser les objectifs visant à établir l'égalité des sexes.
- **Apportant une aide pour l'établissement de réseaux.** Par exemple, le PNUE a établi un réseau de journalistes africains intéressés par les reportages sur l'environ-



Promouvoir l'éducation environnementale

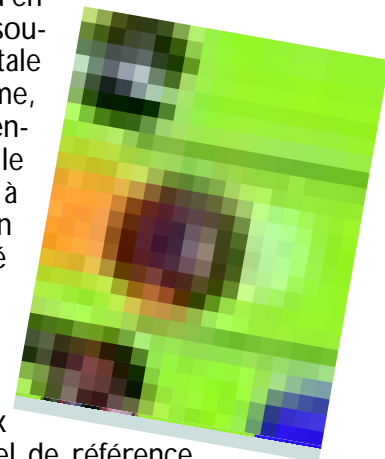




nement et renforce leurs capacités pour qu'ils puissent continuer leur travail. Le PNUE a aidé à identifier et à établir un lien entre les formateurs émanant de diverses institutions. Il les aide à garder le contact et à communiquer à travers des bulletins d'information.

Dans le contexte de la Décennie de l'alphabétisation des Nations Unies – Education pour tous (2003-2012), le PNUE a renforcé ses activités dans le domaine de l'éducation environnementale en développant une large gamme de programmes et de matériel. Pour concevoir ce dernier, le PNUE s'est basé sur son expertise et ses activités dans les domaines scientifiques, politiques et juridiques. Ce matériel est fait sur mesure pour convenir aux jeunes et aux enfants, à la communauté universitaire ou aux décideurs politiques. Il est diffusé lors de séminaires, de réunions d'experts, d'ateliers de travail, de conférences et via Internet.

Par exemple, le programme Environmental Action Learning (EAL) répond aux besoins des jeunes et des enfants des écoles primaires et secondaires, ainsi que de ceux du premier niveau et du niveau moyen des établissements d'enseignement supérieur. Au niveau universitaire, le PNUE soutient l'organisation de cours sur la gestion environnementale pour les étudiants qui, après l'obtention de leur diplôme, incorporeront des éléments de protection environnementale sur leur lieu de travail. Le PNUE favorise également le développement continu des aptitudes et connaissances à travers des programmes, tels que le UNEP-Watson International Scholar of the Environment programme, basé à Brown University et le UNEP/UNESCO/BMU Dresden post-graduate programme pour les pays en développement. Le PNUE appuie l'Université virtuelle mondiale, une université en ligne portant sur le développement durable et qui a pour objectif particulier de satisfaire aux besoins éducatifs des pays en développement. Un manuel de référence complet, *UNEP Programmes and Resources, sur le matériel et les programmes d'éducation environnementale*, est accessible à l'adresse Internet www.unep.org/depi.



Chapitre 3

36

B) Les partenariats pour participer à la mise en œuvre des politiques

Les partenariats constituent des initiatives volontaires de plusieurs acteurs qui collaborent pour résoudre un problème particulier. Il peut s'agir de n'importe quel projet/programme ou série de projets/programmes. On distingue trois types de partenariats :

- Les partenariats *ad hoc*. Ces derniers se concentrent sur un problème particulier et ont toujours existé au sein du PNUE.
- Les partenariats hautement institutionnalisés. Ces derniers impliquent de nombreuses OSC. Ils sont constitués par les OSC qui ont la capacité financière, technique et administrative de traiter avec le PNUE. Les OSC de moindre envergure peuvent participer à ces partenariats sous l'égide des premières.
- Les partenariats nés du processus du SMDD et officialisés lors de la CDD-11, forment des partenariats institutionnalisés.

Les partenariats *ad hoc* pour mettre une activité particulière en œuvre

Ces partenariats incluent les composants des évaluations scientifiques, la mise en œuvre de projets pilotes ou de programmes universitaires.

Les OSC sont priés de soumettre leurs propositions de projet afin de mettre en œuvre certaines des activités du PNUE, en collaboration avec le secteur privé et d'autres agences (tels que les agences de coopération gouvernementales et les fondations). La proposition en question doit tenir compte du fait que tout type de partenariat doit être





en accord avec le programme de travail du PNUE et les décisions du CA/FMME (disponibles à l'adresse www.unep.org, en suivant le lien menant aux représentants gouvernementaux [governments]). La structure d'une proposition de projet doit suivre la logique décrite dans le chapitre 5.

Les partenariats institutionnalisés

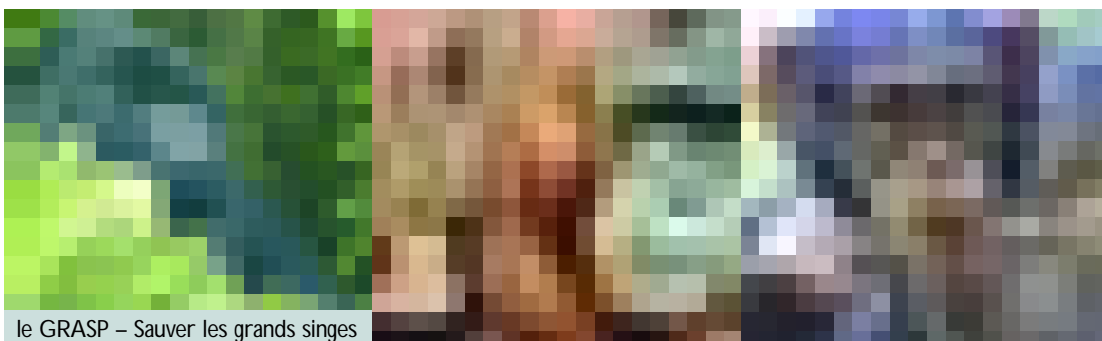
Le PNUE a entrepris deux partenariats de ce type : le Projet pour la survie des grands singes [Great Apes Survival Project – GRASP] et le Réseau international d'action pour les récifs coralliens [International Coral Reef Action Network – ICRAN]

L'ICRAN, établi en 2000, constitue un partenariat mondial d'experts en récifs coralliens qui œuvrent en vue de mettre fin au déclin de l'état de santé des récifs coralliens du monde. Il est composé de quelques-uns des scientifiques éminents en matière de récifs coralliens et de groupes de conservation. Les partenaires des OSC comprennent l'IRM, le WWF et la société pour la



conservation de la nature, Nature Conservancy. L'ICRAN collabore étroitement avec le programme sur les mers régionales du PNUE ainsi que les secrétariats des conventions et des plans d'actions des mers régionales. Cela permet la mise en œuvre d'activités concrètes et la coordination de l'action au niveau régional. Les réussites de ce programme constituent un excellent exemple de la manière dont le PNUE peut se servir des institutions régionales, en l'occurrence le Programme sur les mers régionales, comme plate-forme pour mettre en œuvre des projets et des activités au niveau régional et même mondial. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : www.icran.org.

Le GRASP est un projet novateur et ambitieux du PNUE et de l'UNESCO qui doit de juguler la menace d'extinction imminente qui pèse sur les gorilles, les chimpanzés, les bonobos et les orang-outans. Le Directeur du PNUE a lancé le Projet pour la survie des grands singes (GRASP) en mai 2001. Celui-ci est un partenariat modèle entre la société civile, le PNUE, l'UNESCO et le secteur privé sous l'égide des Nations Unies. Le vif intérêt de la société civile pour ce partenariat se reflète par la présence de personnes hautement reconnues par cette dernière parmi les cadres du GRASP (le Dr Russel Mittermeier, le Dr Jane Goodal, le Prof. Toshisada Nishida et le Dr Richard





Le GRASP : un exemple de partenariat réussi

- Il assure la **coordination des efforts** entre tous les partenaires, surtout les ONG, pour promouvoir la collaboration de ces organisations. GRASP facilite l'échange des informations, encourage l'utilisation des fonds à bon escient et aide à favoriser la coopération.
- Il permet à toutes les parties concernées de s'adresser distinctement et d'une **même voix** au grand public, ce qui sensibilise davantage ce dernier à la situation critique que connaissent les grands singes (par le biais de vidéos, de conférences de presse, d'expositions, etc. partout dans le monde).
- Il permet à la société civile de s'engager avec les ministres et les gouvernements dans un **dialogue multi-acteurs** productif à travers le Conseil du GRASP.
- Il établit le lien entre **la réalité locale et l'arène politique mondiale**. GRASP a soutenu financièrement les gardes forestiers des réserves naturelles abritant les grands singes pour qu'ils assistent au Congrès mondial sur les parcs à Durban.
- Il permet **l'action concrète et efficace au niveau local**. Le PNUE, à travers son travail avec le GRASP, se coordonne avec des grosses ONG qui peuvent impliquer directement les communautés et les ONG locales.

Box 4

Leakey), ainsi que par l'implication d'un grand nombre d'ONG environnementales. Le GRASP travaille aussi avec le secteur privé, y compris les industries du bois et des mines.

Le défi le plus immédiat que doit relever le GRASP est de s'exprimer d'une même voix en faveur de la conservation des grands singes. A plus long terme, le GRASP a assurément le potentiel pour développer et consolider des partenariats avec et parmi les OSC. Le PNUE cherche donc à impliquer plus de partenaires au sein du GRASP, surtout ceux qui s'occupent directement des grands singes et des communautés locales. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet www.unep.org/grasp.

Les partenariats via le processus SMDD

Le processus SMDD reconnaît et établit le partenariat en tant que mécanisme puissant de contribution à la mise en œuvre des engagements intergouvernementaux contenus dans l'Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il est important de souligner que ces partenariats complètent ces engagements intergouvernementaux, mais ne devraient pas s'y substituer.



Les partenariats – l'avenir ?

A la suite du SMDD, le PNUE a mis en œuvre certains de ces partenariats conçus et officialisés pendant le processus. Le PP10 (voir la partie précédente) et le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres en sont deux bons exemples. Ce deuxième partenariat entre les gouvernements, les ONG, les organisations intergouvernementales et l'industrie, implique plus de soixante partenaires, dont vingt proviennent de l'industrie. Le but de



l'initiative est de retirer progressivement l'essence au plomb, de réduire le niveau de soufre dans le diesel et d'améliorer la technologie des véhicules.

Les critères et les lignes directrices pour les partenariats établis par la CNUDD-11

- « (a) Les partenariats constituent des initiatives volontaires prises par les gouvernements et les diverses parties prenantes : grands groupes et institutions notamment ;
- (b) Les partenariats devraient contribuer à l'application de l'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg et ne devraient pas détourner les ressources des engagements contenus dans ces accords ;
- (c) Les partenariats ne devraient pas se substituer aux engagements pris par les gouvernements en faveur de l'application d'Action 21 et de Plan d'application de Johannesburg, mais devraient plutôt les compléter ;
- (d) Les partenariats devraient ajouter une valeur réelle au processus d'application et ne pas être uniquement le reflet des dispositifs existants ;
- (e) Les partenariats devraient prendre en considération les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, tant dans leur conception que dans les modalités de leur application ;
- (f) Les partenariats devraient s'appuyer sur des ressources prévisibles et soutenues, mobiliser de nouvelles ressources et, le cas échéant, aboutir au transfert de technologie et au renforcement des capacités dans les pays en développement ;
- (g) Il est souhaitable que les partenariats soient équilibrés sur les plans sectoriel et géographique ;
- (h) Les partenariats devraient être conçus et appliqués de manière transparente et responsable. A cet égard, les informations pertinentes devraient être échangées avec les gouvernements et les autres parties prenantes ;
- (i) Les partenariats devraient être rendus publics avec l'intention de faire connaître la contribution spéciale qu'ils apportent à la mise en œuvre de l'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg ;
- (j) Les partenariats devraient être conformes aux législations et aux stratégies nationales relatives à l'application de l'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre de l'Action 21 et au Plan d'application de Johannesburg, en tenant compte des priorités fixées par les pays à cet égard ;
- (k) Le partenaire principal d'une initiative de partenariat devrait informer l'organe national de coordination en matière de développement durable du ou des pays concernés du lancement et de l'évolution du partenariat et tous les partenaires devraient être attentifs aux principes directeurs émis par les gouvernements ;
- (l) Les institutions internationales et les fonds, programmes et organismes des Nations Unies prenant part à des partenariats devraient se conformer aux mandats convenus à l'échelon intergouvernemental, et ne pas mettre le détournement vers les partenariats des ressources allouées aux programmes prescrits ; »

Box 5

Commission des Nations Unies pour le Développement Durable: rapport sur les travaux la onzième session (le 27 janvier 2003 et du 28 avril au 9 mai 2003) Page 9-10

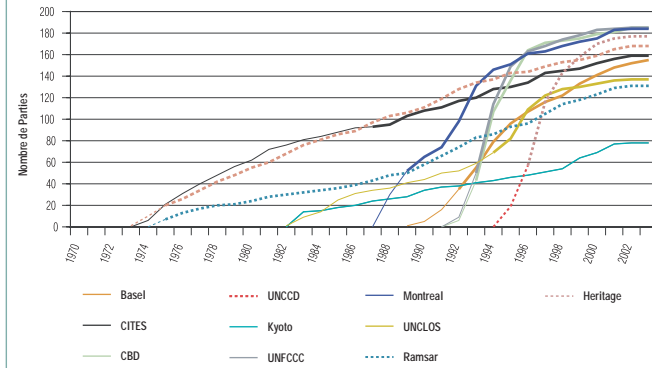




C) L'engagement de la société civile par rapport aux Accords Multilatéraux Environnementaux

Un accord au niveau des politiques environnementales internationales prend la forme d'un accord multilatéral environnemental (AME). Celui-ci doit être adopté au niveau intergouvernemental et chacun des pays qui l'adopte doit le ratifier et le mettre en œuvre au sein de son propre système juridique national. Lorsqu'un certain nombre de gouvernements ont ratifié l'AME, habituellement environ 70% du nombre de pays qui l'ont adopté, l'AME devient une entité juridique.

Graphique de l'évolution du nombre de Parties pour quelques AME sélectionnés



Sous-titre : Institut des Ressources Mondiales. Rapport 2003, page 148

Situation de quelques-uns des principaux Accords Multilatéraux Environnementaux à la date du 15 décembre 2003³

| AME | Objectif | Date adoption | Entrée en vigueur | Parties de l'AME | Secrétariat |
|--|--|---------------|-------------------|------------------|---|
| Convention sur les zones humides Convention Ramsar | Conserver et promouvoir l'exploitation responsable des zones humides | 1971 | 1975 | 136 | IUCN, Bureau de la Convention Ramsar, Gland, Suisse www.ramsar.org |
| Convention sur le patrimoine mondial | Etablir un système efficace d'identification, de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel, et assurer une protection d'urgence et à long terme de sites précieux | 1972 | 1975 | 176 | UNESCO, Centre du patrimoine mondial, Paris, France www.unesco.org |
| CITES Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction | Assurer que le commerce international des espèces de plantes et d'animaux sauvages ne menace pas leur survie dans la nature, et surtout protéger les espèces menacées de la surexploitation | 1973 | 1975 | 164 | UNEP, CITES Secrétariat, Genève, Suisse www.cites.org |
| CEM Convention sur les espèces migratrices | Préserver les espèces d'animaux sauvages qui traversent ou migrent au-delà des frontières nationales en établissant des accords spécifiques pour chaque espèce qui assurent la protection des espèces menacées, la préservation de l'habitat ; et entreprendre des recherches coopératives | 1979 | 1983 | 84 | UNEP, CEM Secrétariat, Bonn, Allemagne www.cms.int/ |

³ Les informations reprises dans ce tableau proviennent de divers sites Internet AME et de la base de données des Nations Unies disponible à l'adresse <http://untreaty.un.org/English/access.asp>



Chapitre 3

41



| | | | | | |
|---|---|------|-----------------------|-----|---|
| UNCLOS Convention des Nations Unies sur le droit de la mer | Mettre en place un ordre juridique global afin de favoriser l'exploitation pacifique des océans et des mers, l'exploitation équitable et satisfaisante de leurs ressources, et la conservation de leurs ressources vivantes | 1982 | 1994 | 145 | Nations Unies, Division des Affaires océaniques et du droit de la mer New York, Etats-Unis www.un.org/Depts/los/index.htm |
| Convention de Vienne Convention pour la protection de la couche d'ozone | Protéger la santé humaine et l'environnement des effets de l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique en contrôlant les activités humaines qui endommagent la couche d'ozone et en coopérant dans le cadre de recherches communes | 1985 | 1988 | 185 | PNUE, Secrétariat pour l'ozone, Nairobi, Kenya www.unep.org/ozone/ |
| Protocole de Montréal Protocole sur les substances appauvrissant couche d'ozone (Protocole de la Convention de Vienne) | Réduire et finalement éliminer les émissions des substances fabriquées par l'homme qui appauvrissent la couche d'ozone | 1987 | 1989 | 184 | PNUE, Secrétariat pour l'ozone, Nairobi, Kenya www.unmfs.org/ |
| Convention de Bâle Convention sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination | Assurer une gestion environnementale sensée des déchets dangereux en minimisant leur production, en réduisant les mouvements transfrontaliers et en éliminant ces déchets aussi près que possible de leur endroit d'origine | 1989 | 1992 | 158 | PNUE, Secrétariat de la Convention de Bâle, Châtelaine, Suisse www.basel.int |
| CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques | Stabiliser les concentrations de gaz contribuant à l'effet de serre dans | 1992 | 1994 | 188 | Nations Unies, Secrétariat des Changements climatiques, Bonn, Allemagne unfccc.int/ |
| Protocole de Kyoto Protocole de Kyoto pour la CCNUCC | l'atmosphère à un niveau suffisant pour empêcher la dangereuse interférence causée par l'homme sur le système climatique | 1997 | Pas encore en vigueur | 120 | Nations Unies, Secrétariat des Changements climatiques, Bonn, Allemagne unfccc.int/resource/convkp.html |
| CDB Convention sur la diversité biologique | Etre complémentaire au CCNUCC en imposant des contraintes juridiques quant à l'émission de gaz contribuant à l'effet de serre et en encourageant les stimulants économiques et autres afin de réduire ces émissions | 1992 | 1993 | 188 | PNUE, Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada www.biodiv.org |



Chapitre 3

42



| | | | | | |
|--|---|-------------------------|------|-----|---|
| CNULD Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification | Conserver la diversité biologique et encourager son exploitation durable, et encourager le partage des bénéfices émanant de l'exploitation des ressources génétiques | 1994 | 1996 | 190 | Nations Unies, Secrétariat de la Convention de lutte contre la désertification, Bonn, Allemagne www.unccd.int/ |
| POP Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants | Combattre la désertification, surtout en Afrique, afin de minimiser les effets de la sécheresse et assurer une productivité à long terme des terres arides | 22 mai | 2004 | 41 | Secrétariat intérimaire pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Genève, Suisse www.pops.int |
| PIC Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause Convention de | Protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants (POP) Empêcher l'exportation de pesticides et de substances chimiques industrielles nuisibles, à moins que le pays importateur donne son accord de les accepter | 2001 | 2004 | 51 | Secrétariat intérimaire pour la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause géré conjointement par le PNUÉ et la FAO situé respectivement à Genève et à Rome www.pic.int |
| Aarhus Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement | Garantir le droit d'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et les réparations légales en matière d'environnement | 1998 | 2001 | 26 | Secrétariat de la Convention de Aarhus, Division de l'Environnement et des établissements humains (ENHS), Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CCE/NU), Genève, Suisse. www.unece.org/env/pp/ |
| Conventions sur les mers régionales et plans d'action | Les Conventions sur les mers régionales et plans d'action ou « Mers régionales » forment un ensemble de 18 accords régionaux | 1998 Premier en 1975 | | | 13 programmes sur les mers régionales sont gérés par le PNUÉ et 5 sont indépendants www.unep.ch/seas/ |

Pour gérer un AME, les parties établissent un secrétariat chargé :

- De convoquer les Conférences des parties (CDP), où les parties gouvernementales de l'AME adoptent des politiques et fixent des objectifs visant à assurer le respect des accords et à encourager leur mise en œuvre ;
- De convoquer des panels d'experts pour conseiller les gouvernements (parties) sur la manière d'atteindre les objectifs fixés par les CDP ;
- D'aider à mettre en œuvre des programmes concrets pour atteindre les objectifs et faire le rapport de la situation réelle de la mise en œuvre de ces objectifs.

La société civile peut soutenir activement le travail du secrétariat et des gouvernements au niveau de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des activités afin d'assurer



une mise en œuvre efficace des AME. Par exemple, la rapide entrée en vigueur et mise en œuvre de la Convention de Aarhus peut être imputée au rôle de la société civile. La CCNUCC et le Plan d'action méditerranéen, deux des AME les plus proactives quant à l'engagement des OSC, sont de bons exemples de participation de la société civile à tous les niveaux de la mise en œuvre d'un AME.

Les points suivants couvrent les trois principaux domaines de l'implication de la société civile dans le cadre d'un AME :

- La participation de la société civile aux Conférences des parties (CDP) ;
- La participation des représentants de la société civile aux panels d'experts ;
- La participation de la société civile à la mise en œuvre de projets et de programmes d'un AME.

La participation de la société civile aux Conférences des parties (CDP)

Les OSC peuvent participer aux CDP en tant qu'observatrices, ce qui signifie que les OSC peuvent assister passivement à la conférence. Par exemple, la CCNUCC possède une liste de plus de 1000 OSC accréditées comme observatrices. Les OSC peuvent aussi généralement communiquer, oralement ou par écrit, des déclarations à la séance plénière. Le Président de la CDP leur donne normalement l'occasion de prendre la parole à l'ouverture. Dans certains AME (comme la CITES, la CCNUCC et la CDB), le Président de la CDP les autorise à prononcer des déclarations en séance plénière. Par exemple, aux CDP du Protocole de Montréal (Ozone), les Amis de la terre et Greenpeace font souvent des déclarations d'intérêt public.

Certains secrétariats des AME dégagent des moyens supplémentaires pour la participation de la société civile au CDP. La CDB dispose d'un agent de liaison et Ramsar entretient une relation officielle avec l'IUCN, Birdlife International, le WWF et Wetlands International.

Les interactions entre les gouvernements et la société civile au sein des AME varient. L'interaction directe est souvent limitée, mais la participation de la société civile en tant qu'observatrice est toujours assurée. Comme observatrice, la société civile peut :

- Agir par le biais de ses propres gouvernements pour essayer de faire passer ses opinions dans les débats intergouvernementaux ;
- Faire pression avant et pendant la session, contribuer aux bulletins quotidiens et assister aux briefings organisés par les gouvernements pour les OSC (l'UE et les EU le font régulièrement) ;
- Organiser des événements annexes pour lancer des publications ou des initiatives appropriées dans le cadre de la mise en œuvre des conventions ;
- Prendre note et être une observatrice neutre de la réunion, rendant son propre gouvernement responsable des actes posés lors de la mise en œuvre de l'AME.

Pour devenir une observatrice, une OSC doit prendre directement contact avec le secrétariat de l'AME. Le secrétariat s'occupe des affaires administratives et peut délivrer l'accréditation pour l'OSC qui en fait la demande. Les critères sont généralement doubles. Premièrement, l'OSC doit fournir la preuve qu'elle n'a pas de but lucratif. Deuxièmement, l'OSC doit démontrer son intérêt pour le domaine concerné de l'AME (tel que la biodiversité pour la CDB et les eaux régionales pour les Mers régionales).

Dans certains cas, le secrétariat d'un AME, tel que la CCNUCC, dispose d'un point focal qui s'occupe spécifiquement de la requête d'une OSC. Dans d'autres cas, il n'y a pas de point focal et l'OSC doit faire directement la demande de son statut d'observatrice auprès du directeur de l'AME.





La participation des représentants de la société civile aux panels d'experts

Il y a différents panels techniques d'experts pour chaque AME. Ils incluent les panels techniques et économiques, les panels relatifs aux effets environnementaux ou les panels d'évaluation scientifique. Les panels génèrent des avis techniques, des informations sur les implications économiques ou des informations scientifiques nécessaires aux gouvernements en vue de leur permettre de prendre les décisions en toute connaissance de cause.

Les gouvernements sélectionnent les experts proposés par le secrétariat. Certaines personnes issues d'ONG, du secteur privé ou de centres de recherche ont une solide expertise dans un domaine environnemental spécifique et sont souvent sélectionnés comme experts.

Un représentant d'une OSC peut être nommé expert selon deux voies différentes. Une OSC peut proposer le nom d'une personne au secrétariat de l'AME ou passer par un gouvernement qui proposera le nom de quelqu'un au secrétariat. Dans les deux cas, le secrétariat cherchera ensuite à obtenir l'approbation intergouvernementale à la CDP. Le secrétariat tient une liste d'experts à jour et peut les contacter directement pour obtenir leur opinion en tant que panéliste. Le secrétariat de l'ozone, par exemple, dispose d'une liste de 1.300 experts.

La participation de la société civile à la mise en œuvre de projets et de programmes relatifs à un AME

La mise en œuvre effective des accords est une l'obligation pour chaque pays. Les agences multilatérales internationales ont des accords contractuels avec les AME pour aider les pays à développer, mettre en œuvre et financer des projets. Dans le cas du Protocole de Montréal, par exemple, il y a quatre agences de mise en œuvre : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale.

Les projets prennent souvent la forme d'un partenariat qui réunit toutes les parties concernées et qui offre de puissants moyens de mise en œuvre des AME aux niveaux national, régional et même mondial. Il s'agit là d'un point important dans le contexte post-SMDD qui se concentre sur la mise en œuvre, les partenariats et les dimensions régionales des objectifs fixés dans l'Action 21 et dans les différents AME.

3.4 La communication et l'information du public

En tant que partie intégrante de la conscience environnementale mondiale, le PNUE garde les yeux du monde braqués sur le progrès réalisé, les crises et les défis que les humains ont encore à relever en vue de préserver l'environnement.

Les activités et les programmes exécutés par le PNUE sont une mine de renseignements. Le PNUE communique ces informations au grand public, conçoit du matériel spécifique pour les médias, entreprend des actions visant à sensibiliser le public en général, mais aussi les enfants et les jeunes. La Division de la Communication et de l'information [Division of Communication and Public information – DCPI] se charge de mener à bien ces activités.

Assurer l'accès du public aux informations du PNUE

La première tâche de la DCPI consiste à donner au grand public accès à toutes les informations générées par le PNUE. La plupart de ces informations sont disponibles sur Internet, www.unep.org, où les recherches peuvent être menées via des mots clés. Dans

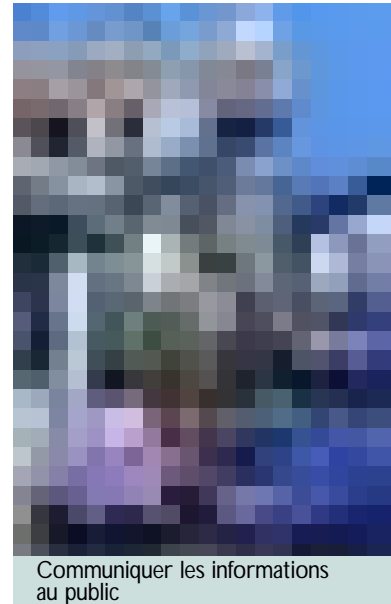


certains cas, ces renseignements peuvent être fournis sur demande. Enfin, un bon nombre de ces publications peuvent être achetées à la librairie en ligne du PNUE, www.earthprint.com.

Concevoir du matériel pour les médias et le grand public

Dans un monde où les gens sont submergés d'informations, les considérations économiques et sociales prennent souvent le pas sur les problèmes environnementaux. Il est donc extrêmement important de fournir des informations aux médias afin de mobiliser l'opinion publique.

Grâce à son Centre de presse, le PNUE diffuse un nombre considérable d'informations aux médias. Les ressources destinées aux journalistes et autres parties intéressées de la société civile comprennent des communiqués de presse, des informations détaillées sur les réunions et autres événements, ainsi que les annonces, les discours et les contacts du Service au public. Les communiqués de presse sont disponibles en ligne, www.unep.org/MediaRoom/pressrelease. Pour obtenir des communiqués de presse et autres informations destinées aux médias, veuillez adresser directement vos demandes à l'adresse Internet suivante : dcpiinfo@unep.org.



Communiquer les informations au public

Le PNUE génère régulièrement une large gamme de matériel de promotion environnementale. Cela comprend des photos, des cartes/graphiques, des films et des cassettes vidéo/audio. Des concours de photographie sont régulièrement organisés en partenariat avec le secteur privé, comme Canon par exemple.

Les cassettes audio-visuelles incluent le programme très populaire « Rapport sur la terre » qui est produit sous forme de partenariat avec le Television Trust for the Environment-TVE et la Commission du rapport sur la terre. Les organisations de la société civile désirant proposer des reportages ou obtenir des copies de certains programmes peuvent contacter le Television Trust for the Environment, www.tve.org.

Le PNUE publie un magazine trimestriel, *Notre planète*, qui contient des informations sur la situation environnementale du moment. Des personnages connus et des OSC contribuent fréquemment à ce magazine. Les publications sont disponibles en ligne, www.ourplanet.com.

Programme de travail de proximité pour sensibiliser le public

Afin de donner une nouvelle impulsion à la sensibilisation du public à l'environnement, deux dates ont été fixées de par le monde :

- La Journée mondiale de l'environnement – le 5 juin ; www.unep.org/wed/2004/
- La campagne annuelle d'opération de nettoyage du monde, Clean up the World – en septembre; www.unep.org/cuw.asp





Chapitre 3

46



La Journée mondiale de l'environnement commémore l'établissement du PNUE en 1972. Il s'agit d'un événement politique voulant attirer l'attention sur l'importance de l'environnement. La Campagne de nettoyage du monde a lieu en septembre chaque année. Toutes les associations intéressées peuvent participer sur le terrain pour aider à nettoyer l'environnement. C'est une occasion unique pour les citoyens du monde entier de manifester activement leur engagement pour une meilleure gestion environnementale.

De plus, le PNUE a prévu des prix environnementaux, le « Prix Sasakawa de l'environnement » du PNUE et le prix des « Champions de la terre », qui ont comme but de reconnaître et d'encourager les contributions de la part des individus, des communautés et des institutions de par le monde. La plupart des lauréats proviennent de la société civile.

Le « Prix Sasakawa de l'environnement » du PNUE est probablement le plus prestigieux. Il est remis chaque année à un individu et a une valeur de 200.000 US\$, ce qui en fait la récompense environnementale la plus élevée au monde. Depuis sa création, l'intérêt pour ce prix s'est considérablement accru comme le montre le nombre croissant de nominations. Les OSC et les individus peuvent, s'ils le désirent, nommer un candidat pour le prix. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : www.unep.org/sasakawa.

Le prix « Champions de la terre », qui a succédé au Global 500, est remis chaque année à six personnes ou dirigeants dans le monde ayant réalisé un travail remarquable dans le domaine de l'environnement, au niveau régional ou plus, en contribuant à la protection et à la gestion durable de l'environnement planétaire et de ses ressources naturelles. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : www.unep.org/champions.



Le PNUE apporte aussi sa contribution à d'autres prix reconnaissant les mérites d'un individu ou d'une institution dans un domaine ou une région particulière.

- Royal Award for Responsible Investment www.royalaward.org
- Global Business Award www.uneptie.org/outreach/business/awards.htm
- Prix européen du meilleur environnement www.eu-environment-awards.org
- Prix ozone www.unep.org/ozone/
- Prix Volvo pour l'environnement www.environment-prize.com
- Prix international Zayed pour l'environnement www.zayedprize.org

Tous ces prix sont remis sur base de nominations et plus d'informations à leur sujet est disponible sur le site Internet du PNUE, www.unep.org, sous la rubrique « Calendrier et prix ».

Sensibiliser des groupes spécifiques, comme les enfants et les jeunes

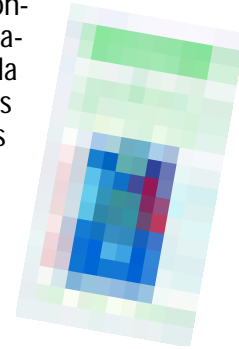
Les jeunes, soit les personnes qui ont entre quinze et vingt-quatre ans, ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion de l'environnement. En effet, ils peuvent fortement influencer leurs pairs et aînés à de nouvelles idées dont nous avons un urgentissime besoin pour construire et maintenir l'action environnementale. C'est dans ce contexte que le PNUE a travaillé avec les jeunes depuis 1985, l'Année internationale de la jeunesse.

En février 2003, afin d'encourager davantage la collaboration du PNUE avec les jeunes, le CA/FMME a approuvé « la stratégie à long terme (2003-2008) sur l'engagement et l'implication des jeunes gens par rapport aux questions environnementales » ou encore



nommée « la stratégie Tunza » qui donne le cadre de travail pour impliquer les jeunes du monde entier dans les débats sur l'environnement.

Le PNUE a établi un Conseil consultatif de la jeunesse (ou le Conseil consultatif Tunza) qui se compose de vingt-huit leaders de la jeunesse ; quatre par région et quatre représentants des organisations de la jeunesse des peuples indigènes. Le Conseil fait part au PNUE de ses recommandations relatives aux programmes et activités avec les jeunes. Les membres du Conseil sont élus à la Conférence internationale de la jeunesse Tunza pour un mandat de deux ans. Cette conférence mondiale a lieu toutes les années paires.



Le PNUE organise aussi une Conférence internationale sur l'environnement Tunza pour les enfants entre dix et quatorze ans afin qu'ils apprennent et expriment leurs soucis en matière d'environnement. La conférence des enfants est organisée tous les deux ans mais en alternance par rapport à la conférence des jeunes.

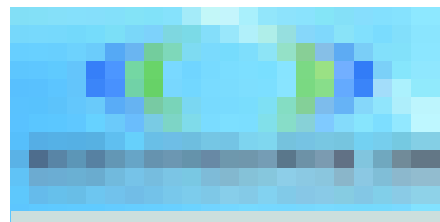
Les conférences offrent une opportunité unique aux enfants et aux jeunes d'échanger leurs opinions et de s'engager dans la protection de l'environnement. Les formulaires de nomination pour ces conférences sont distribués à travers le monde et sont disponibles sur le site Internet du PNUE. Il faut néanmoins satisfaire à certains critères. Cela comprend la preuve d'adhésion à une organisation de jeunes, l'inscription dans une école concernée par l'environnement et l'appartenance à la tranche d'âge requise (de 10 à 14 ans pour les enfants et de 15 à 24 ans pour les jeunes).

La sensibilisation et l'éducation environnementale constituent les pierres angulaires de la stratégie. Le PNUE a sorti plusieurs publications pour les jeunes. Le magazine trimestriel Tunza, une publication pour et par les jeunes a vu le jour en juin 2003. Ce magazine contient des informations sur une sélection des meilleures pratiques environnementales réalisées par les organisations de jeunes et est publié en anglais, français et espagnol.

Un guide des jeunes sur l'environnement, *Tunza : Agir pour un monde meilleur*, a aussi été publié en août 2003. Le PNUE a produit *Pachamama – Notre terre – Notre avenir* et *GEO pour les jeunes* ; deux publications qui mobilisent les jeunes gens de par le monde.



En Amérique latine, le PNUE a mis sur pied un programme de formation pour les jeunes journalistes sur les questions environnementales. Le PNUE et l'UNESCO ont aussi développé un site Internet, www.youthxchange.net, et ont produit un kit de formation sur la consommation responsable intitulée *YouthXChange*. Il s'agit d'une publication pour les jeunes qui s'adresse surtout à ceux des pays industrialisés où la consommation est très importante et toujours en hausse. Le PNUE, en collaboration avec Bayer, a également organisé la Conférence régionale de la jeunesse Tunza pour l'Asie et le Pacifique intitulée Eco-Innovate.





En ce qui concerne les enfants, l'accent est mis sur la sensibilisation et l'éducation. Le PNUE a démarré le projet *Plants for the Planet*, une campagne mondiale portant sur les enfants et la plantation d'arbres. Le PNUE a également édité une brochure éducative unique pour les enfants et par des enfants : *Water World – Children's Voices* et publié une série de livres Tunza illustrés pour enfants qui portent sur l'environnement. Annuellement, le PNUE et la Fondation pour la paix mondiale et l'environnement organisent un concours international de peinture sur l'environnement destiné aux enfants. Enfin, le PNUE et Volvo ont lancé un programme qui récompense les réalisations environnementales les plus remarquables des écoles dans le monde entier.

Les enfants et les jeunes sont encouragés à participer et à contribuer à ces programmes, publications, campagnes ou conférences. Ils peuvent prendre contact avec le PNUE à l'adresse suivante : children.youth@unep.org.

Pour mettre en œuvre cette stratégie à long terme sur l'engagement et l'implication des jeunes, le PNUE dispose de ressources limitées. Les donateurs, y compris la société civile et le secteur privé, apportent un soutien important :

- Depuis 2003, Bayer contribue pour un montant d'un million de dollars américains aux activités de renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional dans les pays en développement en particulier.
- Depuis 1998, Tetra Pack a appuyé la participation d'enfants à la Conférence internationale des enfants sur l'environnement. Cette entreprise a organisé un concours environnemental destiné aux écoles des pays sélectionnés.
- Volvo et le PNUE collaborent à un programme de prix environnementaux pour les écoliers de moins de quinze ans à travers le monde.

3.5 Associer le commerce et l'industrie dans une approche de partenariat

Les activités du commerce et de l'industrie dépendent de ressources naturelles et ont un impact majeur sur l'environnement. Il est donc essentiel d'associer le secteur privé à des activités qui contribuent au développement durable et de catalyser sa responsabilité entrepreneuriale au niveau environnemental et social.

Exemples où secteur privé soutient le programme de travail du PNUE

- a. Evaluation scientifique.** L'Institut de recherche sur les systèmes environnementaux (IRSE) - une entreprise commerciale produisant des logiciels de Système Mondial d'Information (SMI) et située à Redlands en Californie - soutient la DEWA du PNUE depuis 1985, l'année où elle a commencé à appuyer les activités relatives à la Base de données mondiale d'informations [Global Resource Information Database].
- b. Mise en œuvre des politiques.** Le secteur privé est particulièrement actif au sein de divers partenariats avec le PNUE. Par exemple :
 - Le Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN). Certains de ces programmes sont sponsorisés par des compagnies privées. Par exemple, les hôtels et les centres de plongée financent la sensibilisation de proximité destinée aux touristes. Un autre exemple est le film sur IMAX en 3D *Ocean Wonderland*, [Le monde merveilleux de l'océan].
 - Le Projet pour la survie des grands singes (GRASP). Les discussions sont en cours avec le secteur du tourisme, en Asie du Sud-Est en particulier. Le PNUE compte aussi impliquer les industries minières et du bois de l'Afrique centrale et de l'Ouest qui jouent un rôle majeur dans les régions forestières habitées par les grands singes.
- c. Communication et information du public.** Le PNUE collabore surtout avec le secteur privé pour ses activités relatives aux enfants et aux jeunes. Les acteurs principaux sont Tetra Pak, Volvo et Bayer.



Ce travail est complémentaire de celui indiqué précédemment dans ce chapitre, où il est apparu que le secteur privé dispose de compétences techniques, de connaissances et de ressources financières importantes qui doivent servir à soutenir la mise en œuvre du programme de travail du PNUE.

3.5.1 L'engagement du secteur privé pour améliorer la performance environnementale des entreprises et leur contribution au développement durable

En travaillant avec le secteur privé, le PNUE cherche à aider les industries à améliorer leur performance environnementale et à faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités envers la société. La Division Technologie, Industrie et Economie (DTIE) prend ces questions en charge. La DTIE a été créée en 1998 et a rassemblé quatre bureaux existants du PNUE (le Centre international de technologie environnementale, le Centre d'activités du Programme de l'industrie et l'environnement, l'Unité Substances chimiques et économie du PNUE et l'Unité Commerce et environnement du PNUE) dans le but de remédier aux problèmes industriels et urbains.

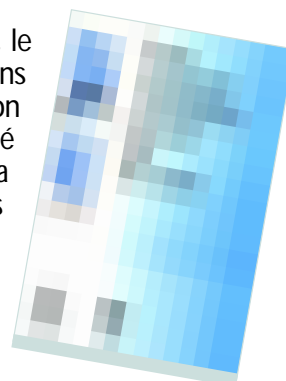
La mission du DTIE est d'encourager les décideurs politiques au sein des différents gouvernements, des autorités locales et de l'industrie à élaborer et à adopter des politiques, des stratégies et des pratiques plus propres et plus sûres ; d'exploiter durablement les ressources naturelles ; d'assurer la gestion cohérente du point de vue environnemental des substances chimiques ; de réduire la pollution et les risques humains/environnementaux ; de permettre la mise en œuvre de conventions et d'accords internationaux ; et d'intégrer les coûts environnementaux.

Un des piliers essentiels à la mise en œuvre du programme de travail de DTIE est la réunion consultative annuelle avec les associations industrielles et les parties prenantes, qui se tient à Paris. La réunion consultative est organisée en liaison avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA). Les associations industrielles et autres acteurs (tels que les groupes de consommateurs, les ONGI, les fédérations syndicales et les agences intergouvernementales) donnent leurs avis sur la mise en œuvre du programme de travail de la DTIE. Les thèmes de discussion s'inspirent de l'agenda international environnemental et des nouvelles tendances au niveau de la durabilité dans le monde des affaires. Pour plus d'informations sur cette réunion consultative, veuillez contacter unep.tie@unep.fr.

Lors de la mise en œuvre de son programme de travail, la DTIE concentre son soutien au secteur privé dans quatre domaines (les modes de production et de consommation ; les substances chimiques ; l'énergie, l'ozone ; ainsi que l'économie, les finances et le commerce) et selon trois aspects transversaux (la formation ; l'action volontaire ; la durabilité via le dialogue et la remise périodique de rapports d'activités).

3.5.2 Le soutien de la DTIE au niveau des modes de production et de consommation ; des substances chimiques ; de l'énergie et de l'ozone ; et de l'économie, des finances et du commerce

Les modes de production et de consommation. Suite au SMDD, le PNUE appuie le développement d'un programme cadre de dix ans visant à encourager les modes de consommation et de production durables. Cela se fait avec la participation d'experts de la société civile dans toutes les régions. En coopération avec l'UNESCO, la DTIE a aussi élaboré le programme YouthXchange qui vise les jeunes en les encourageant à adopter une attitude de consommateur responsable.





Chapitre 3

50



La DTIE fournit les portails et outils d'information nécessaires aux compagnies privées pour lesquelles puissent améliorer leur performance environnementale. Cela comprend :

- « Sustainable Alternative Networks (SANet) », un portail Internet qui diffuse des informations et soutient un réseau de partenariats visant à populariser les solutions gagnantes pour toutes les parties dans le domaine du transfert des technologies (www.sustainablealternative.net).
- La base de données en ligne « Green procurement », un répertoire sur l'achat public écologique et durable (www.uneptie.org/pc/sustsin/design/green_find.asp).
- « Awareness and Preparedness for Emergencies at a Local Level (APELL) », un programme établi conjointement avec les gouvernements et l'industrie en vue de minimiser la fréquence et les effets néfastes des accidents industriels et des crises environnementales. Pour plus d'informations, contacter apell@unep.fr.
- Des bulletins mensuels et la revue Industrie et environnement disponibles sur Internet sur demande à sc@unep.fr.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter sc@unep.fr ou consulter le site Internet www.uneptie.org/pc.

Adresse postale: PNUE/DTIE, Branche production et consommation, 39-43 Quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15, France. Tél. + 33 1 44 37 14 39 Fax + 33 1 44 37 14 74

Les substances chimiques. La DTIE appuie les efforts de la société civile visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les substances chimiques toxiques et les déchets dangereux. Cela peut inclure la formation/sensibilisation, des projets spécifiques et des symposiums en vue de traiter de questions thématiques.

Pour plus d'informations, veuillez contacter chemicals@unep.ch ou consultez le site Internet suivant : <http://www.chem.unep.ch/>.

Adresse postale : PNUE/DTIE, Branche substances chimiques, 11-13 Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine Genève 10, Suisse. Tél. : +41 22 917 8111 Fax : +41 22 797 3460.

Deux initiatives illustrant l'approche prise par OzonAction pour engager la société civile

Stratégie de communication. Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone est fondée sur le soutien et la participation active de la société civile (le public, les décideurs politiques et l'industrie). Même après une décennie de mise en œuvre, le Protocole a encore besoin de l'appui constant de la société civile afin de préserver ce qui a déjà été accompli dans l'élimination des substances détruisant l'ozone et de continuer à progresser. Par conséquent, le OzonAction, en collaboration avec des agences internationales ayant des programmes de sensibilisation du public mondialement reconnus (l'OMS, l'UNICEF, etc.) et des experts nationaux de la communication, ont élaboré la « Stratégie de communication pour le respect mondial du Protocole de Montréal ». Le PNUE travaille aussi avec d'autres agences internationales et bilatérales et des Unités nationales pour l'ozone (c'est-à-dire les gouvernements des pays en développement) pour associer la société civile à la mise en œuvre de cette stratégie.

Programme de communication sur le bromure de méthyle (PCBM). En se servant de l'expertise des ONG de par le monde, le PCBM a été le premier projet du Fond multilatéral du Protocole de Montréal à financer directement les ONG pour qu'elles sensibilisent le public sur la nécessité d'éliminer progressivement le bromure de méthyle, un pesticide détruisant l'ozone. OzonAction a financé des ONG dans treize pays pour 1) sensibiliser le public par rapport à l'élimination progressive du bromure de méthyle ; 2) renforcer les capacités des ONG et des organisations agricoles à promouvoir des alternatives au bromure de méthyle ; 3) diffuser les résultats relatifs aux alternatives au bromure de méthyle. Le projet a atteint ces objectifs et, dans de nombreux cas, les ONG les ont outrepassés et sont arrivées à sensibiliser directement les utilisateurs de bromure de méthyle de manière créative.

Box 7



La protection de la couche d'ozone. La DTIE remplit le mandat du PNUE comme une des agences de mise en œuvre du Protocole de Montréal, à travers son Programme OzonAction. Depuis 1990, celui-ci a joué un rôle fondamental pour sensibiliser la société civile aux questions relatives à la couche d'ozone. Il a développé un centre d'échange d'informations sur son site Internet de manière à pouvoir diffuser les informations essentielles sur la protection de la couche d'ozone. Cela favorise le dialogue Sud-Sud et permet de connaître et de promouvoir les meilleures pratiques de pays en développement dans toutes les régions.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet suivant : www.uneptie.org/ozonaction/

L'énergie. La DTIE concentre ses activités sur l'énergie renouvelable, le transport, l'efficacité énergétique et les politiques énergétiques. Cela aide le secteur privé et d'autres acteurs de la société civile à élaborer et à mettre en œuvre des programmes concrets. La DTIE produit une série de publications ciblant le large public intéressé par les questions relatives à l'énergie.

Pour plus d'informations sur les publications et les activités, veuillez contacter unep.tie@unep.fr ou consulter les sites Internet www.uneptie.org/energy/ et www.uccee.org. Adresse postale : PNUE/DTIE, Branche Energie et OzonAction, 39-43 Quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15, France. Tél. : +33 144 3714 Fax: +33 144 37 14 74



Concevoir une énergie renouvelable

Commerce, finances et économie. La DTIE cherche à améliorer la compréhension des pays concernant les interrelations et les complémentarités entre le commerce, l'économie, l'environnement et le développement. La DTIE collabore étroitement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), d'autres organisations intergouvernementales concernées et beaucoup d'ONG. La Branche de l'économie et du commerce (BEC) a conclu un accord avec un certain nombre d'institutions, y compris des instituts nationaux de formation et de recherche, des organisations régionales et des universités, et a établi un réseau d'institutions collaboratrices. Elles participent aux activités de renforcement des capacités de la BEC en s'impliquant dans des projets nationaux, des activités de recherche et de formation, ainsi que dans des ateliers de travail régionaux. Au cœur des activités de la BEC, il y a des projets nationaux qui sont gérés par des centres et des institutions de recherche nationaux. Ces projets sont basés sur un large processus participatif impliquant les Ministères de l'environnement, du commerce et de l'aménagement du territoire; le secteur privé, les communautés locales et le monde universitaire. Les projets sont conçus pour renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation des impacts environnementaux, économiques et sociaux du commerce, ainsi que des autres politiques macroéconomiques axées sur la promotion du commerce durable et de la réduction de la pauvreté.

Pour plus d'informations, veuillez contacter etb@unep.ch ou consulter le site Internet : <http://www.unep.ch/etu>

Adresse postale : PNUE/DTIE, Branche de l'économie et du commerce, Maison internationale de l'environnement, 11-13 Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine Genève 10, Suisse. Tél. : +41 22 917 8243 (Economie & Commerce) ou +41 22 917 8178 (Finances).





3.5.3 Le soutien de la DTIE dans le domaine de la formation, de l'action volontaire, ainsi que de la remise de rapports et du dialogue sur la durabilité

Soutenir la formation à travers un réseau de centres dans le monde entier

Le PNUE a conçu du matériel et des manuels de formation destinés aux entreprises de toutes envergures. On peut citer en exemple le kit de formation Systèmes de gestion environnementale (SGE) du PNUE/Chambre internationale de commerce/Fédération internationale des ingénieurs consultants des systèmes de gestion environnementale. Le calendrier et guide L'Entrepreneur efficace du PNUE/Wuppertal Institute aide les petites et moyennes entreprises à tenir compte de l'environnement dans leur gestion quotidienne et leurs rapports d'activités. Les petits entrepreneurs en Afrique, en Amérique latine et en Chine sont soutenus par le programme de Développement d'entreprises d'énergie rurales (REED), www.uneptie.org/energy/REED/REED_/index. En outre, plus de vingt Centres nationaux de production plus propre (CNPPP) dans les pays en développement et en transition s'occupent de la formation de formateurs. Le réseau de CNPPP est géré conjointement par le PNUE et l'ONUDI, www.uneptie.org/pc/cp/.

Collaborer avec les entreprises à des initiatives volontaires

Le PNUE une des agences principales du Pacte mondial des Nations Unies, www.unglobalcompact.org, une initiative volontaire mise sur pied par le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, en 1999.



Le Pacte mondial met les entreprises au défi de faire passer des valeurs élémentaires au sein de leur sphère d'influence. Ces valeurs se basent sur des principes internationalement approuvés dans les domaines des droits de l'Homme, du travail et de l'environnement. Les principes de responsabilité et précaution environnementale des entreprises sont clés pour toutes les activités de la DTIE. La technologie adaptée à l'environnement est un des principes environnementaux à propos duquel le Centre international de technologie environnementale du PNUE, www.unep.or.jp/, est particulièrement actif.

En plus du Pacte mondial en tant qu'initiative globale et fédératrice, le PNUE est associé à la création d'initiatives sectorielles volontaires en collaboration avec des entreprises et d'autres parties intéressées.

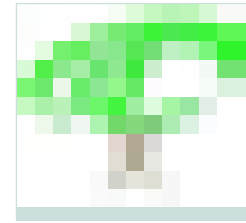
Plus de 270 banques et compagnies d'assurance issues de plus de cinquante pays à ce jour ont signé l'Initiative financière du PNUE, www.unepfi.net. Cette initiative a été conçue comme un moyen de mettre les institutions financières sur la voie du développement durable. Ces signataires s'engagent à intégrer les considérations relatives au développement durable dans tous les aspects de leurs opérations et services. Les institutions participantes : i) soutiennent le principe de précaution de la gestion environnementale ; ii) reconnaissent qu'identifier et quantifier les risques environnementaux devraient faire partie du processus normal d'évaluation et de gestion des risques ; et iii) recherchent à mettre en oeuvre les meilleures pratiques environnementales.

L'initiative des tour-opérateurs concerne vingt tour-opérateurs internationaux et a été conçue en coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), www.world-tourism.org, et l'UNESCO, www.toinitiative.org. Ces signataires s'engagent à : i) introduire une politique et des systèmes de gestion environnementaux dans leurs opérations ; ii) assurer le suivi et faire rapport des progrès réalisés au niveau de l'application de pratiques de tourisme durable ; iii) promouvoir le tourisme durable auprès des fournisseurs, des entrepreneurs et des clients.

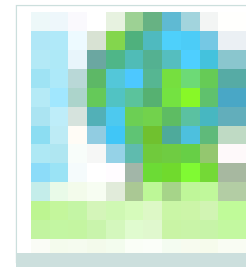
Un nombre croissant de prestataires et de fournisseurs de services en technologie de l'in-



formation et des communications participe à l'Initiative mondiale e-durabilité, www.gesi.org, lancée au début de l'année 2000. Cette initiative mondiale a été lancée par le PNUE, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des opérateurs du réseau européen de télécommunication (ETNO) et les membres nord-américains de l'Initiative d'excellence environnementale en communications (CEEI).



Le PNUE a également collaboré avec les partenaires de l'industrie au lancement d'un Forum sur la mobilité. Les fabricants automobiles participants ont trouvé intérêt à adopter une approche commune dans certains domaines, tels que les normes mondiales de remise de rapports, les normes techniques mondiales pour les véhicules, le dialogue avec les acteurs, le développement de l'infrastructure pour de nouveaux carburants et des carburants traditionnels propres (sans plomb et sans soufre), les mécanismes de Kyoto, le transfert des technologies et les besoins des pays en développement, surtout dans les grandes villes.



Le travail du PNUE avec les secteurs de la publicité et du marketing est né de la recommandation des gouvernements à la Conférence de Rio+5 de 1997 stipulant qu'il fallait encourager les secteurs du commerce, des médias et du marketing à contribuer à l'établissement de nouveaux modes de consommation durable. Suite à cela, le PNUE a mis sur pied le Forum sur la publicité et la communication, en partenariat avec l'Association européenne des agences de communication (EACA), la Fédération mondiale des annonceurs (WFA) et l'Association mondiale des professionnels en sondages d'opinion et recherche marketing (ESOMAR). Le but de ce forum est d'encourager une meilleure communication sur les questions de durabilité, en collaboration étroite avec les annonceurs et les agences de publicité.

Soutenir la remise de rapports d'activité et le dialogue sur la durabilité, www.uneptie.org/outreach/

Les initiatives volontaires doivent être accompagnées par la remise de rapports d'activité sur la durabilité, ce qui favorise la transparence et la prise de responsabilité. Depuis la fin des années 1980, le PNUE stimule les entreprises individuelles – et à travers elles, les associations industrielles – à soumettre un rapport d'activités de leurs performances environnementales et du statut de leurs engagements volontaires (codes de conduite et chartes). Depuis 1994, le PNUE et SustainAbility Ltd situé à Londres mettent en œuvre le « programme d'engagements des parties prenantes » [Engaging Stakeholders Programme] qui publie ces rapports d'activités et les dialogues sur la durabilité au sein des entreprises.



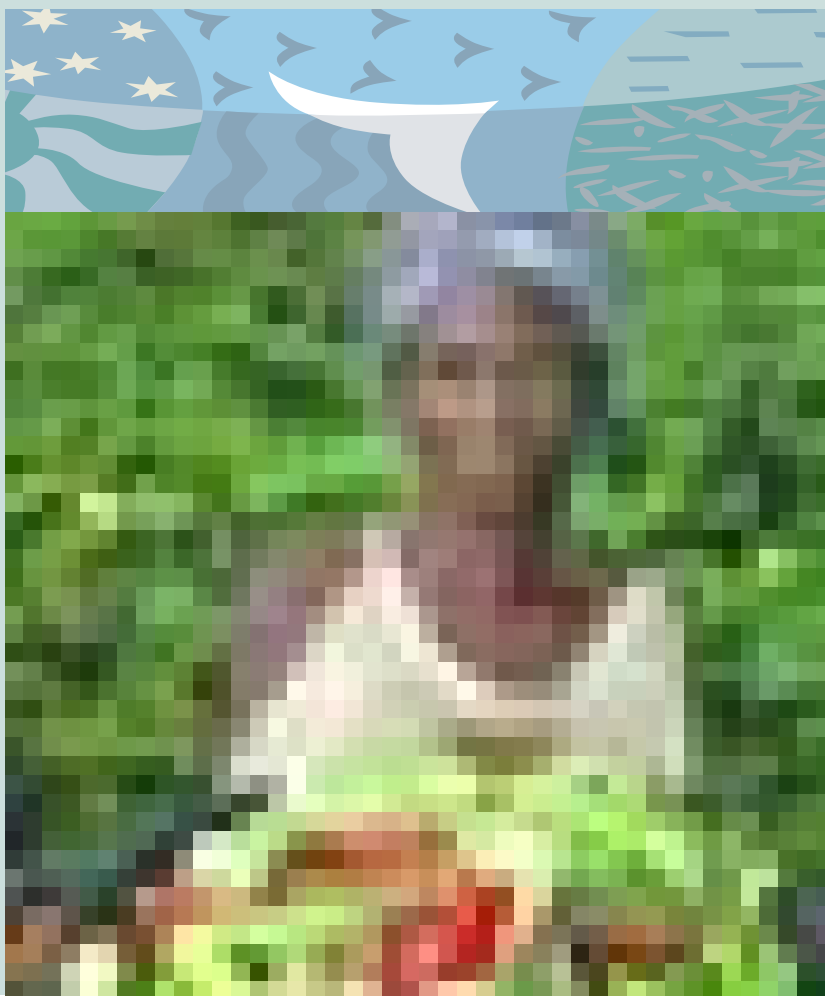
La valeur des rapports d'activité intégrant la durabilité est soulignée par la demande croissante pour plus de transparence et de responsabilisation des acteurs. Le PNUE y répond à travers son Initiative de rapport global (IRG), www.globalreporting.org. Depuis sa création en 1997, l'IRG a élaboré et promu une méthodologie standardisée pour la remise de rapports d'activité qui tiennent compte des trois aspects de la durabilité (économiques, environnementaux et sociaux). Les procédures à suivre dans le cadre de l'IRG sont applicables à tout type d'organisation. Les consultations avec les acteurs sont organisées par l'IRG dans toutes les régions afin de réviser continuellement ces lignes directrices. Les suppléments particuliers à un secteur sont élaborés selon un processus multi-acteurs par le biais des initiatives volontaires internationales dans différents secteurs de l'industrie. ■



Chapitre 4

Le PNUE au sein des régions

54





4.1 Le rôle de la Division de la Coopération régionale

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique environnementale mondiale ne peuvent être efficaces que si les priorités régionales sont vraiment prises en compte. Les problèmes environnementaux sont souvent d'envergure locale, sous-régionale ou régionale et exigent des solutions au niveau régional qui prennent en considération la géographie, les conditions environnementales particulières, l'héritage culturel et les traditions/coutumes. Il est crucial d'accorder une attention particulière aux niveaux local et régional pour élaborer des stratégies de développement durable qui soient réussies et tiennent compte des souhaits des populations. Cette approche régionale a aussi l'avantage de stimuler le développement des capacités locales et de procurer un environnement favorable aux initiatives locales visant à combattre la pauvreté et à réduire la dégradation environnementale.

Dans ce contexte, les gouvernements ont décidé de renforcer la présence régionale du PNUE. En février 2003, ils ont adopté la décision CA22/21 qui prie le PNUE « de constituer des partenariats aux niveaux régional et sous-régional avec d'autres organes des Nations Unies, des banques de développement et d'autres institutions, y compris les principaux groupes de la société civile, et de renforcer les partenariats existants, afin d'accroître l'efficacité de l'élaboration et de l'exécution du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans les régions. »

La Division de la Coopération régionale (DRC) du PNUE est composé d'un bureau de coordination situé au siège de Nairobi et de six bureaux régionaux.

- Le Bureau régional pour l'Afrique (BRA)
- Le Bureau régional pour l'Europe (BRE)
- Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)
- Le Bureau régional pour l'Amérique du Nord (BRAN)
- Le Bureau régional pour l'Asie et Pacifique (BRAP)
- Le Bureau régional pour l'Asie occidentale (BRAO)

Les bureaux régionaux jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre effective de la vision et du mandat du PNUE. Les activités principales de la DRC sont :

- De récolter les informations et les données pertinentes afin d'apporter des perspectives régionales à l'élaboration des politiques et programmes du PNUE ;
- De présenter les politiques globales du PNUE au niveau régional et de chercher à obtenir le soutien des régions à tous niveaux ;
- De prendre en charge les volets des programmes globaux du PNUE qui la concernent en entreprenant, en coordonnant et en catalysant la coopération et l'action aux niveaux régional et sous-régional pour réagir aux urgences et problèmes environnementaux ;
- De contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux questions environnementales mondiales et régionales entre les gouvernements et au sein de ceux-ci ;
- De conseiller les gouvernements pour qu'ils puissent mettre en œuvre au niveau national leurs engagements pris à l'échelle globale pour la protection et l'amélioration de l'environnement ;
- De sensibiliser le public aux problèmes environnementaux et créer un mouvement populaire en faveur de l'action environnementale ;
- D'encourager la coopération entre le PNUE, les ONG et le secteur privé ;
- D'accroître le soutien populaire à l'égard du PNUE.





4.2 L'association de la société civile aux travaux des bureaux régionaux du PNUE

Premiers points de contact pour les OCS locales, nationales et régionales, les bureaux régionaux sont à la « ligne de front » de la coopération du PNUE avec la société civile. Dans ce contexte, les bureaux régionaux jouent un rôle proactif associant la société civile dans le processus de prise de décisions gouvernementales (chapitre 2) et dans tous les aspects de la mise en œuvre du programme de travail du PNUE (chapitre 3) : l'évaluation scientifique ; l'élaboration de politiques et du droit ; la mise en œuvre des politiques et du droit ; la communication au public ; et le partenariat avec le secteur privé. De plus, chaque bureau régional concentre ses efforts sur des actions spécifiques adaptées à chaque contexte régional. Les principales activités ciblant la société civile dans les différents bureaux régionaux sont résumées ci-dessous.

4.2.1 Le Bureau régional pour l'Europe (BRE)

Certaines des plus grandes et plus puissantes organisations de la société civile ont leur siège en Europe. Les gouvernements de cette région ont également une longue tradition d'association de la société civile dans leurs programmes de travail. Par conséquent, la société civile dispose de multiples possibilités de s'engager vis-à-vis du BRE.

Les Comités Nationaux du PNUE

L'objectif principal des Comités Nationaux est d'améliorer la sensibilisation du public au niveau national au moyen d'une ONG servant de plateforme d'action. Cette ONG travaille avec d'autres ONG et des individus intéressés à stimuler la prise de conscience nationale de l'importance des problèmes environnementaux et à mobiliser des fonds qui financeront des activités environnementales. Le premier comité national a été établi en 1986.

Au 1er janvier 2004, il y avait 33 Comités Nationaux : un lié au BRAP (Corée du Sud), deux au BRAN (Les Association unies du Canada et USA), quatre au BRALAC (Argentine, Brésil, Jamaïque et Pérou) et 26 au BRE (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, République Tchèque, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizstan, Malte, Moldavie, Pays-Bas, Norvège, Roumanie, Russie, Suède, Espagne, Turquie, Grande-Bretagne, Ukraine et Ouzbékistan).

Box 8

Le PNUE a encouragé la formation de ces Comités Nationaux dans certains pays, mais, pour l'essentiel, ces comités ont émergé spontanément. Les Comités Nationaux bénéficient du soutien de PNUE pour sensibiliser le grand public et sont interconnectés grâce à la liste d'adresses électroniques « unep-natcom », NATCOM@cedar.at

Le BRE soutient la société civile dans des domaines clé des politiques environnementales. Ceci comprend la promotion de la Convention de Aarhus ; la promotion dans le secteur privé de codes de conduite volontaires (le Pacte global) ou de rapports d'activités (l'Initiative de rapport global) ; le support au Réseau Environnement de Genève [Geneva Environment Network] ; et la promotion d'actions nationales pour la consommation durable. Le BRE soutient la mise en œuvre d'actions concrètes axées sur l'énergie, les modes de consommation et de production, la qualité de l'eau et la pollution de l'air. Le BRE travaille avec les jeunes et les seniors, deux groupes dont le pouvoir d'achat a augmenté significativement, afin de les éduquer et d'encourager des alternatives au « consumérisme » actuel.

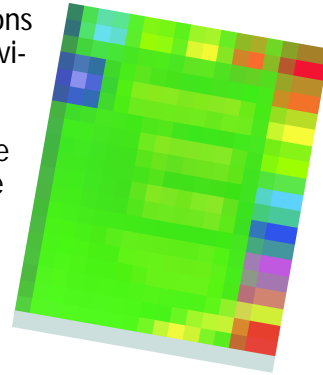
Le BRE est particulièrement actif dans la sensibilisation du public. Il produit du matériel promotionnel incluant des publications pour la jeunesse, et soutient un réseau de jeunes interconnectés via la liste d'adresses électroniques « Tunza Europe », Europe-Tunza@yahoo.com.

Le BRE a aussi établi et entretient aujourd'hui un réseau étendu de Comités Nationaux du PNUE, qui soutiennent le PNUE au niveau national dans la mise en œuvre de son programme de travail et dans ses activités de sensibilisation. Le BRE aide le Réseau Environnement de Genève, une plate-forme d'organisations environnementales



internationales qui publie le répertoire des organisations écologiques [*Geneva Green Guide*] et génère de l'information environnementale sur son site Internet ou par via des bulletins.

Les principales OSC partenaires du BRE sont les Amis de la terre Europe, la Coalition des ONG environnementales, l'IUCN, le Conseil mondial des églises, le Conseil mondial des affaires pour le développement durable [World Business Council for Sustainable Development] et le WWF.



Coordonnées du BRE :
PNUE/Bureau régional pour l'Europe (PNUE/BRE)
Maison internationale de l'environnement
11-13 Chemin des Anémones CH-1219, Châtelaine Genève, - Suisse
Tél. : +41-22-917 82 79 - Fax : +41-22-917 80 24
Adresse Internet : roe@unep.ch - Site Internet : www.unep.ch/roe

4.2.2 Le Bureau régional pour l'Afrique (BRA)

Situé au siège du PNUE à Nairobi au Kenya, le BRA fournit une large gamme de services de conseils à travers le programme Services consultatifs régionaux [Regional Advisory Services].

Le BRA concentre ses activités sur les considérations environnementales qui permettront que l'environnement constitue la force motrice de l'Afrique sur la voie de la reprise, de la stabilité et du développement durable. Le BRA a été crucial dans le développement du volet environnemental du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique [New Partnership for Africa's Development – NEPAD] et dans l'assistance à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), en tant que mécanisme principal d'identification des problèmes environnementaux en Afrique et de choix des priorités.



Le BRA soutient la participation de la société civile dans le processus d'élaboration du programme du NEPAD. Dans la mise en œuvre du NEPAD, les OSC peuvent prendre contact avec le BRA et surtout le bureau régional de l'IUCN pour l'Afrique australe qui met en œuvre des programmes spécifiques sur le NEPAD et la société civile, www.iucnrosa.org.zw. Au niveau sectoriel, le BRA axe son travail sur l'eau et l'arrêt de la dégradation des sols, deux défis majeurs pour l'Afrique.

Le BRA met en œuvre l' « Initiative du bassin fluvial de Nairobi », un projet qui cherche à restaurer la gestion de l'eau sur les bassins versants de Nairobi et à améliorer la situation environnementale de ses habitants.

Le BRA collabore avec le réseau africain des journalistes environnementaux, ainsi qu'avec des écoles et des universités en travaillant avec la Fondation pour l'éducation environnementale (FEE). Cette dernière a été établie en 1981 pour sensibiliser le public aux questions environnementales et pour concrétiser le changement par l'éducation. En collaborant avec la FEE, le BRA établit des partenariats entre des institutions d'enseignement africaines et européennes.





Coordonnées du BRA :
PNUE/Bureau régional pour l'Afrique (PNUE/BRA)
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tél. : +254 20 62 38 12 ou 42 92 - Fax : +254 20 62 39 28
Adresse Internet : roainfo@unep.org - Site Internet : www.unep.org/roa

4.2.3 Le Bureau régional pour l'Amérique du Nord (BRAN)

Le Bureau régional pour l'Amérique du Nord (BRAN) est situé à Washington DC. Il collabore avec les gouvernements du Canada et des Etats-Unis, ainsi qu'avec une série d'organisations de la société civile en Amérique du Nord, y compris des ONG, le secteur privé, les communautés scientifiques, les organisations de recherche environnementale et les médias.

Au niveau politique, le BRAN réunit la société civile pour qu'elle aborde les questions relatives à la mise en œuvre du programme du PNUE, telles que la consommation et la production durables ; les stratégies de sensibilisation aux questions environnementales ; le commerce et l'environnement ; les infrastructures et les constructions durables ; l'achat écologique ; etc.

Le BRAN encourage les partenariats entre les organisations de l'Amérique du Nord et le PNUE. Il travaille actuellement en partenariat avec des universités dans le cadre de l'Initiative de rapport global et envisage plusieurs autres.

Pour sensibiliser le public, le BRAN organise une campagne annuelle d'information ciblant le Congrès des Etats-Unis et travaille avec l'Organisation mondiale des législateurs pour un environnement équilibré [Global Legislators Organization for Balanced Environment – GLOBE], www.globeinternational, afin de mieux informer les parlementaires sur les questions environnementales.

Coordonnées du BRAN :
PNUE/Bureau régional pour l'Amérique du Nord (PNUE/BRAN)
1707 H. St. NW Suite 300 - Washington, DC 20006, United States of America
Tél. : +1 202 78 5 0 465 - Fax: +1 202 78 52 096
Adresse Internet : info@rona.unep.org - Adresse Internet : www.rona.unep.org

4.2.4 Le Bureau régional Asie/Pacifique (BRAP)

Le Bureau régional du PNUE Asie/Pacifique (BRAP) est situé à Bangkok en Thaïlande et est composé de 5 sous-régions.

Le BRAP associe la société civile à l'échelle sub-régionale à la formulation des politiques régionales environnementales et de développement durable. Entamé en 2003, il s'agit d'un dialogue annuel entre les présidents des processus gouvernementaux des 5 sous-régions et les 5 dirigeants reconnus de la société civile. De plus, le PNUE a l'intention de créer des forums pour la société civile dans cinq sous-régions du BRAP. Ils auront pour but d'identifier les priorités et de mettre en œuvre des programmes basés sur l'évaluation de l'état environnemental, ainsi que les impératifs du Plan de Johannesburg et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les représentants à ces forums sont issus de chaque pays de la sous-région et appartiennent aux neuf Grands groupes de la société civile définis dans l'Action 21.

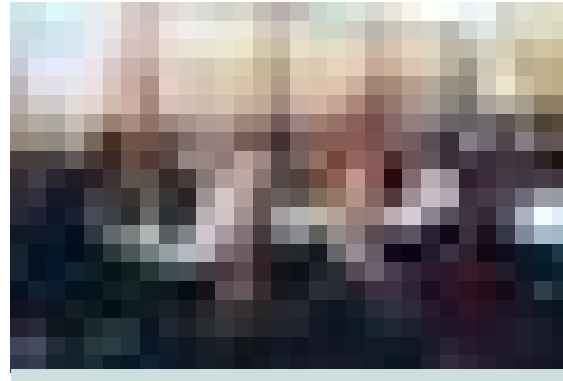
Le BRAN soutient l'établissement de réseaux sub-régionaux, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. Il axe son travail sur les jeunes, les parlementaires, les médias et le secteur privé.

En ce qui concerne la jeunesse, en plus de la mise en œuvre active de la stratégie Tunza, le





BRAN a établi le Réseau environnemental des jeunes de l'Asie du Sud [South Asia Youth Environmental Network – SAYEN]. Ce réseau a fixé les critères d'adhésion de ses membres, établi son conseil d'administration et son secrétariat, élaboré des outils de communication en version papier ou électronique - y compris la publication en 2003 de la South Asian Youth SOE « Les enfants de la mousson » [Children of the Monsoon] – et développé des programmes. En 2003, le PNUE a organisé, à Sydney, le Forum Eco-Innovate 03 auquel participèrent 120 jeunes issus de l'Australie et de l'Asie du Sud-est, en partenariat avec Bayer et l'Université de New South Wales.



Le BRAN a établi des liens privilégiés avec les Conférences environnementales biennales des ONG Asie-Pacifique et avec le programme asiatique de sensibilisation de la Conférence des ONG en relation consultative avec les Nations Unies (CONGO). Au cœur de la stratégie du BRAN pour la société civile, il y a le Centre régional des connaissances environnementales directement accessible aux ONG. Le PNUE associe aussi les médias en traitant des questions de développement durable, en travaillant avec des groupes tels que le Forum Asie-Pacifique des journalistes environnementaux, le Centre d'information et de communication des médias asiatiques, le Bureau Asie-Pacifique du Television Trust pour l'environnement et les associations régionales de journalistes environnementaux. Avec les parlementaires, le PNUE facilite la mise en œuvre de programmes ciblés de renforcement des capacités, si c'est possible, via des forums et des réseaux de parlementaires existants au niveau régional ou mondial, tel que GLOBE.

Le BRAN coopère spécifiquement avec le secteur privé via des programmes tels que le « Projet de réduction des gaz industriels à effet de serre en Asie et dans le Pacifique » [Greenhouse Gas Emission Reduction from Industry in Asia and the Pacific – GERIAP]. Le BRAN travaille avec le secteur privé dans les secteurs du transfert des technologies appropriées, de la production plus propre et plus sûre, de la consommation durable, du tourisme, de la gestion de la pollution industrielle, des substances chimiques et de la mise en œuvre du programme d'assistance à la conformité dans le cadre du Protocole de Montréal.

Coordonnées du BRAN

Bureau régional de l'Asie et du Pacifique (PNUE/BRAN)

United Nations Building, Rajdamnern Nok Avenue, Bangkok 10200, Thailand

Tél. : +662 28 81 234 - Fax : +662 28 03 829

Adresse Internet : uneproap@un.org - Site Internet : www.roap.unep.org

4.2.5 Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)

Le BRALC est situé à Mexico. Les centres universitaires et les ONG jouent un rôle majeur dans le travail du BRALC. Celui-ci concentre ses activités autour du Forum des Ministres de l'environnement latino-américains. Ce Forum identifie les priorités environnementales régionales lors de réunions périodiques et établit un Plan d'action régional qui fait l'inventaire des activités requises afin de rendre la coopération régionale plus efficace et harmonieuse. Un des défis majeurs du forum est de remédier à la pauvreté et aux inégalités croissantes, tout en intégrant les préoccupations environnementales et sociales au sein des politiques de développement dans tous les secteurs.

Le BRALC implique la société civile dans les débats politiques pendant le Forum ministériel. Les OSC peuvent participer aux réunions parallèles aux sessions ministérielles et en





Chapitre 4

60



organiser. Le BRALC est particulièrement actif dans l'application du principe 10 et dans la prise en compte de la diversité culturelle pour la protection environnementale. Le BRALC met en œuvre « Global Environmental Citizenship », un partenariat concret entre la PNUE et la société civile. Ce projet du FEM est exécuté en coordination avec 6 ONG et vise à améliorer l'engagement des citoyens dans les domaines des changements climatiques, de la biodiversité, des eaux internationales et de la couche d'ozone.

Pour sensibiliser le public, le BRALC travaille avec des réseaux de jeunes qui rédigent les publications GEO pour les jeunes au niveau national et régional. Le BRALC collabore avec les médias pour le « Tierramerica Project », un projet commun entre la PNUE, le PNUD et le Service de presse international. Ce projet associe vingt-sept journaux régionaux, plus de 500 stations de radio et produit une page sur Internet. Il atteint plus de cinq millions de personnes par semaine. Le BRALC contribue aussi à la création de deux réseaux de journalistes environnementaux pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Enfin et surtout, le BRALC a développé le « réseau de formation environnementale pour l'Amérique latine et les Caraïbes » qui cible les universités et les communautés universitaires en axant son travail sur des questions thématiques, tels que le Corridor biologique méso-américain.

Le Bureau du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes associe toute une série d'acteurs de la société civile à ces travaux, notamment l'Academia Mexicana de Derecho Ecológico – AMDA ; la Fondation Ford ; la Caribbean Law Association – CLA ; le Caribbean Law Institute Centre-Barbados – CLIC ; l'Énergie à travers l'entreprise – ECO, Brésil ; le Centre de droit environnemental ; le Fondo de las Américas, Chili ; Les Avocats pour un institut planétaire vert, Brésil – LGPI ; l'Institut des études tropicales ; le Centre pour la conservation tropicale – RARE ; l'IUCN ; des universités et des institutions de l'enseignement.

Le BRALC sert de secrétariat opérationnel à la Commission de Medio Ambiente del Parlantino, qui prépare les parlementaires aux questions environnementales émergentes.

Coordonnées du BRALC

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PNUE / BRALC)
Boulevard de los Virreyes, 155 Apartdo postal 10-793, Colonia Lomas Virreyes
P.O. Box 11000 Mexico City, D.F., Mexico
Tél. : +52 55 52 02 63 94 et +52 55 52 02 48 41 - Fax : +52 55 52 02 09 50
Adresse Internet : unepnet@rolac.unep.mx - Site Internet : www.rolac.unep.mx

4.2.6 Bureau régional pour l'Asie occidentale (BRAO)

Le Bureau régional pour l'Asie occidentale se situe au Bahreïn. Il couvre 12 pays en Asie occidentale : 6 pays du Conseil de coopération du Golfe (le Bahreïn, le Koweït, Oman, le Qatar, l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis) et 6 pays du Mashrek (l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Palestine, la Syrie et le Yémen).

Le BRAO aide le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement [Council of Arab Ministers Responsible for the Environment – CAMRE], en particulier son Comité de direction sur l'éducation environnementale, l'information et la sensibilisation du public. Le BRAO élabore des stratégies environnementales en collaboration avec la Commission mixte sur l'environnement et le développement dans la région arabe [Joint Committee of Environment and Development in the Arab Region – JCEDAR] et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale [Economic and Social Commission for West Asia – CESAO].



Les axes de travail du BRAO reflètent les préoccupations de la région dans le domaine environnemental : la nécessité de l'évaluation scientifique, les écosystèmes marins et d'eau douce, la gestion des sols, la pollution industrielle et la biodiversité.

Dans l'élaboration des politiques, le BRAO organise des consultations au niveau régional, et prévoit la participation de la société civile et des parlementaires à certaines d'entre elles. Au niveau de la mise en œuvre de projets, le BRAO s'est concentré sur les récifs coralliens (en coopération avec ICRAN), l'élimination progressive des carburants au plomb, l'eau, le droit de l'environnement (avec le Centre arabe régional pour le droit de l'environnement), la production propre et les systèmes de gestion environnementale.

Sur le plan de la sensibilisation du public, le BRAO met sur pied un centre multimédia des connaissances et soutient les médias arabes dans leurs programmes traitant du développement durable. Le PNUE contribue également à l'éducation de la jeunesse en animant un réseau de jeunes qui s'est constitué lors de l'écriture de la publication GEO pour les jeunes. Le BRAO cherche à renforcer sa base scientifique et ses partenaires, tels que l'Université du Golfe arabe, tout en tenant compte de l'aspect spirituel de l'éducation environnementale en coordination avec les ministères des affaires religieuses et d'autres groupes de la société civile.

Coordonnées du BRAO :

Bureau régional pour l'Asie occidentale (PNUE/BRAO), 1083 Road n° 425, Jufair 342

P.O. Box 10880, Manama, Bahrain

Tél. : +973 82 66 00 - Fax : +973 82 51 10 ou 11

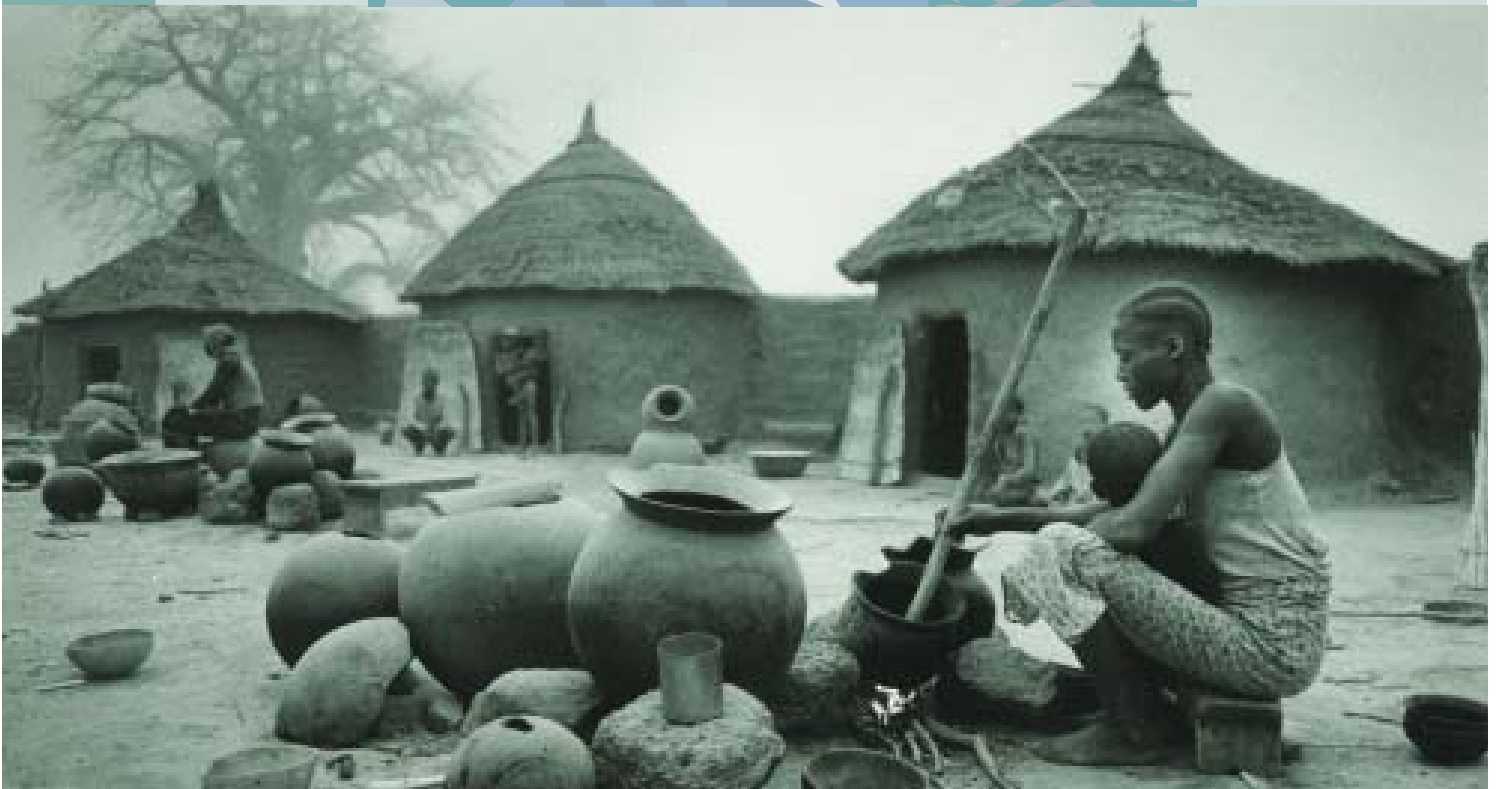
Adresse Internet : www.uneprowa@unep.org.bh - Site Internet : www.unep.org.bh. ■



Chapitre 5

Les ressources financières
au sein du PNUE

62





Le rôle principal du PNUE consiste à catalyser l'action environnementale. Comparé aux agences de développement intergouvernementales, comme le PNUD, il dispose de fonds limités à attribuer à la société civile. Dans les faits, le PNUE peut allouer des ressources financières à société civile, lorsqu'il met en œuvre son programme de travail ou quand il agit en tant qu'agence de mise en œuvre du Fond pour l'environnement mondial (FEM).

5.1 Les principaux domaines d'activités du PNUE générant des ressources financières pour la société civile

Les activités liées à l'élaboration d'évaluations scientifiques, de politiques et de lois, ainsi que leur mise en œuvre, génère l'essentiel des ressources pour la société civile.

Dans le domaine de l'évaluation scientifique, le PNUE catalyse l'usage de fonds gouvernementaux et intergouvernementaux. Puisque le travail du PNUE dépend des centres de recherche et universitaires, le PNUE les finance. L'Avenir de l'environnement mondial (GEO), ainsi que toutes les autres évaluations réalisées par le PNUE constituent d'excellents exemples des résultats générés par ce soutien.

Lorsqu'ils élaborent une politique ou une loi, des individus ou des organisations – dans le domaine technique, du lobbying ou des politiques – peuvent être directement contractés par le PNUE pour rédiger des notes ou organiser des séminaires sur divers thèmes techniques. Ces experts peuvent travailler comme consultants ou le PNUE peut officialiser une coopération avec des organisations.

L'objectif de la consultation d'experts est d'apporter des connaissances qui soient nouvelles et précises au sein du PNUE sur de nouvelles tendances environnementales ou des politiques et des lois complexes. Dans la même veine, le PNUE finance souvent des personnes issues de pays en développement ou en transition pour qu'elles participent aux dialogues et réunions sur les politiques et ce, aussi bien au niveau régional que mondial.

Dans le domaine de la mise en œuvre des politiques, le PNUE peut financer certaines projets pilotes des OSC. Par exemple, le PNUE a financé EarthCare Africa pour exécuter un projet sur l' « Habilitation des femmes pour la collecte d'eau de pluie au Kenya ». Le projet illustre le rôle critique joué par les femmes pasteurs Massai et celles vivant dans les bidonvilles au niveau de la gestion de l'eau. Le PNUE finance également de plus gros projets mis en œuvre par des OSC. Par exemple, le Stockholm Environment Institute – Boston Centre (SEI-B) a été soutenu pour exécuter le projet Civic Entrepreneurship, un projet conclu lors du SMDD, qui souligne le rôle de la société civile dans la recherche du développement durable. Le PNUE a aussi financé le StakeholderForum dans le cadre de son projet « Vers le Sommet de la Terre » qui a culminé avec « l'Implementation Conference » qui s'est tenue pendant le SMDD.

Dans le domaine de la mise en œuvre des politiques ou du droit de l'environnement, les partenariats avec les OSC représentent pour celles-ci un moyen important d'accès à un soutien financier. Dans un partenariat avec une entité de la société civile, le PNUE peut approuver et promouvoir le projet de l'OSC. Cette approbation aide beaucoup dans la recherche de fonds auprès des institutions financières telles que les agences de développement nationales ou internationales. Un autre avantage financier qu'offre la participation à un partenariat avec le PNUE est que les OSC, qui sont habituellement concurrentes au niveau de l'obtention de rares ressources financières, collaborent.





5.2 L'élaboration d'une proposition de projet avec le PNUE

Tout projet qui pourrait éventuellement être financé par le PNUE doit être formulé selon les normes du PNUE. Celles-ci sont présentées en détail dans le Manuel de formulation de projet, approbation et évaluation disponible en ligne, www.unep.org/project_manual, et sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

Résumé de la structure des propositions de projet soumises au PNUE

Titre

Autorité législative (décision du CA du PNUE auquel l'exécution du projet doit se conformer)

Importance géographique (nationale, régionale ou mondiale)

Agence de coopération (agence qui met le projet en œuvre en coopération avec le PNUE)

Organisations de soutien (coopérant à la mise en œuvre du projet)

Durée du projet

Coordinateur du projet

Coût du projet (en accord avec les activités prévues)

Description du projet

Besoins : ils motivent le soutien au projet en question. Qu'est-ce qui rend ce projet unique ? Ne chevauche-t-il pas un projet précédent ? Quels sont les besoins auxquels le projet répond, en particulier par rapport à la décision du CA du PNUE à laquelle il se réfère ?

Objectifs : ils traduisent les besoins ou manquements en un but positif (combler ces manquements). Il y a généralement un objectif majeur composé de quelques objectifs plus spécifiques.

Activités : elles consistent en un ensemble d'activités visant à atteindre divers objectifs. Par exemple, une activité peut être l'organisation d'une réunion ou la rédaction d'un rapport. Chaque activité doit être clairement décrite. En bref, qui est responsable de quoi et à quel prix.

Résultats : ils constituent les résultats clairement mesurables des projets lorsque toutes les activités ont été entreprises. Il s'agit, par exemple, d'une publication ou d'un atelier de travail.

Avantages : ils représentent les avantages que le projet peut générer. Ils ne sont habituellement pas quantifiables. Par exemple, il peut s'agir de l'amélioration de la sensibilisation du public ou le renforcement des capacités à remédier à un problème de la part des OSC.

Box 9

Lorsque le projet est approuvé, le PNUE et l'OSC signent un protocole d'accord (PDA). Ce dernier représente la base contractuelle des relations entre l'organisation de la société civile et le PNUE. Ce document décrit les activités principales et les résultats attendus. Il contient les clauses juridiques que le PNUE et l'organisation de la société civile ont à respecter lors de la mise en œuvre du projet. Le PDA contient également des informations administratives sur le mécanisme de déboursement des fonds.

Lorsqu'il n'y a pas d'engagement financier de la part des parties, le PNUE et l'OSC peuvent travailler dans le cadre d'un accord ou d'une lettre d'accord.

5.3 Les ressources financières par le biais du PNUE-FEM

Le Fond pour l'environnement mondial (FEM) octroie des subventions aux pays en voie de développement et aux pays en transition économique pour qu'ils puissent supporter le coût additionnel de mesures qui donneront un bénéfice environnemental global dans six domaines thématiques : **la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des sols, les polluants organiques persistants et la destruction de la couche d'ozone**. Le coût additionnel généré par les activités



nécessaires pour atteindre les bénéfices environnementaux concernant la gestion des produits chimiques, lorsqu'ils concernent les domaines thématiques du FEM, peuvent également être éligibles.

Le FEM est un mécanisme financier pour la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CBD) et son Protocole de Cartagène sur la bio sécurité, de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNULD). Le FEM soutient aussi les objectifs du Protocole de Montréal sur les substances qui détruisent la couche d'ozone et les Accords sur les mers régionales. Pour le moment, 176 pays sont membres du FEM.

Le FEM opère sur la base d'une collaboration et d'un partenariat entre trois Agences de mise en œuvre [Implementing Agencies] (le PNUD, le PNUE et la Banque Mondiale) qui aident les porteurs de projets (organisations de la société civile et gouvernements) à développer et à mettre en œuvre leurs projets. Sept Agences d'exécution [Implementing Agencies] (L'Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation des NU, le Fond international pour le développement agricole, l'Organisation de développement industriel des UN et quatre banques régionales de développement) donnent un support similaire pour accéder aux fonds du FEM. Le support est donné aux pays éligibles à travers différentes activités : 15 Programmes opérationnels pour les projets de grande et de moyenne tailles ; ainsi que des « activités capacitanes » qui aident les pays – développent leurs capacités – à remplir leurs obligations en temps que Parties du CBD (et son Protocole de Cartagène sur la Bio sécurité), de la CCNUCC et de la Convention de Stockholm.

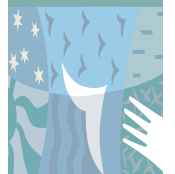
Le FEM co-finance les projets, en mettant en commun ses ressources avec celles des gouvernements, des banques, des ONG, des agences bilatérales et multilatérales, et du secteur privé. Les projets du FEM doivent « être conduits par le pays hôte » et concerner l'environnement mondial dans le cadre des propriétés de chaque pays, et en étant complémentaire des programmes politiques nationaux. Les fonds que le FEM alloue doivent permettre d'obtenir des bénéfices globaux « nouveaux et additionnels » par rapport à ces initiatives nationales.

Les projets du FEM sont :

- Proposés et réalisés par de nombreuses agences d'exécution, incluant les agences gouvernementales, les agences des NU, les ONG, le secteur privé, et les instituts d'éducation et de recherche ;
- Soutenus dans leur préparation et dans leur mise en œuvre par les agences de mise en œuvre du FEM (PNUD, PNUE, Banque Mondiale) ou par les sept Agences exécutantes ;
- Approuvés par le Conseil d'Administration ou les responsables exécutifs [Chief Executive Officer – CEO] basés au secrétariat du FEM à Washington D.C.

En tant qu'Agence de mise en œuvre du GEF, le PNUE est l'hôte du « Scientific and Technical Advisory Panel (STAP) » du FEM ; il procure une aide substantielle au FEM (par exemple dans l'élaboration des politiques) ; et il aide de nombreux candidats à développer et mettre en œuvre des projets conduits par le pays hôte. Ces projets ont un ou plusieurs objectifs qui correspondent aux atouts du PNUE et ses domaines de prédilection, soit :

- Promouvoir la coopération régionale entre pays afin d'obtenir des bénéfices environnementaux globaux (gestion des écosystèmes transfrontaliers, diagnostic transfrontaliers et mécanismes de coopération) ;





- Faire avancer les connaissances dans le domaine de la prise de décision environnementale par le biais d'analyses scientifiques et techniques, incluant des évaluations environnementales et des recherches ciblées ;
- Développer et tester des technologies, des méthodologies et des outils politiques afin d'améliorer la gestion environnementale ;
- Développer les capacités pour préparer et mettre en œuvre les stratégies environnementales, les plans d'action, les rapports, la gestion environnementale, et les instruments politiques nécessaires à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

La répartition des projets que le PNUE/FEM finance par allocation des ressources dans les différents domaines d'activité est donnée dans le box 10. Les projets mis en œuvre par le PNUE représentent environ 11% du nombre total de projets du FEM et 5% de sa valeur.

| Domaine thématique | FEM (millions de US\$) | Cofinancement (millions de US\$) | Total (millions de US\$) |
|-------------------------|---------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| Biodiversité | 126,5 | 107,1 | 233,6 |
| Dont biosécurité | 43,4 | 16,0 | 59,4 |
| Changements climatiques | 74,0 | 45,0 | 119,0 |
| Eaux internationales | 112,2 | 133,6 | 245,8 |
| Dégradation des sols | 28,7 | 36,3 | 65,0 |
| Ozone | 7,4 | 3,0 | 10,4 |
| POPs | 42,6 | 22,5 | 65,1 |
| Multiple | 23,7 | 43,3 | 67,0 |
| TOTAL | 414,9 | 391,1 | 806,0 |

Box 10

Pour être éligible, un projet FEM doit satisfaire à huit conditions essentielles :

- Etre approuvé par les pays d'accueil ;
- Générer des avantages globaux mesurables et liés aux objectifs thématiques du FEM ;
- Permettre la participation de tous les groupes concernés et être transparent ;
- Etre cohérent avec les objectifs des conventions pour lesquelles le GEF sert de mécanisme financier ;
- Avoir une solide base scientifique et technique ;
- Etre financièrement durable et rentable ;
- Inclure des processus de suivi, d'évaluation et d'intégration des enseignements tirés ;
- Jouer un rôle catalytique pour obtenir d'autres financements.

Le PNUE aide beaucoup d'organisations à développer et à mettre en oeuvre les projets du FEM. Le développement d'un projet PNUE/FEM avec une OSC constitue une approche participative :

1. Dans le processus d'élaboration des projets FEM, le PNUE encourage la sensibilisation et la coopération entre tous les secteurs de société impliqués dans la mise en œuvre de l'agenda environnemental international. Le PNUE/FEM sert aussi de lien entre les acteurs et encourage les partenariats avec et entre les OSC dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution du projet.
2. Lorsque le projet a été identifié, le PNUE, en collaboration avec l'OSC, peut formuler une proposition de projet. Au besoin, le PNUE peut attribuer un « Fonds pour le développement du projet » (FDP) pour aider l'organisation à formuler et à finaliser sa proposition de projet de manière participative.
3. Le projet doit être approuvé par le(s) gouvernement(s) concerné(s) du ou des pays où le projet est situé. Dans quelques pays, il existe une plate-forme multi-acteurs du FEM qui aide le gouvernement à revoir et à approuver les projets.



4. Les OSC les plus officielles et les mieux organisées, qui sont en mesure de se conformer aux exigences des procédures administratives du PNUE, travaillent directement avec le PNUE en tant qu'agences d'exécution pour assurer la gestion et le suivi de la mise en œuvre du projet. Les OSC plus petites travaillent souvent en sous-traitance avec l'agence d'exécution dans des domaines spécifiques lors de la mise en œuvre du projet.

Les projets développés et soutenus par l'UNEP-FEM appartiennent à trois catégories : les projets de grande taille, les projets de taille moyenne et les activités d'habilitation. Pour les deux premières catégories, les OSC peuvent participer comme partenaires d'exécution ou agent en sous-traitance pour l'évaluation, le suivi ou la mise en œuvre.

Les projets de grande taille

Les projets de grandes tailles du PNUE/FEM, sont financés à plus d'1 million de dollars américains, ils sont généralement globaux, régionaux ou couvrent plusieurs pays, et impliquent typiquement plusieurs agences exécutantes. Au 1er juin 2004, le PNUE/FEM mettaient en œuvre 65 de ces projets.

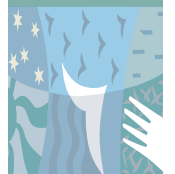
Si le projet est approuvé par le CEO, le PNUE peut procurer un « Fonds de développement du projet – B » (FDP-B) jusqu'à 350,000 dollars américains pour des projets mis en œuvre dans un seul pays et 700,000 dollars américains pour des projets mis en œuvre dans plusieurs pays. Ces subventions FDP-B sont normalement utilisées pour soutenir les élaborations détaillées du projet, l'étude de faisabilité, l'évaluation de la situation au départ du projet et les consultations des parties prenantes.

Les OSC sont activement impliquées dans les projets de grande taille du FEM. Par exemple, dans le projet régional de biodiversité « The Development of a Wetland Site and Flyway Network for Conservation of the Siberian Crane and other Migratory Waterbirds in Asia ». La Fondation internationale pour la sauvegarde de la grue de Sibérie est l'agence d'exécution qui coordonne les efforts d'un consortium incluant le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CEM) et les agences gouvernementales concernées, telles que l'Administration forestière chinoise et le Département de l'environnement iranien. D'autres partenaires des OSC, agissant en tant qu'agences d'exécution majeures dans les projets de grande taille sur la biodiversité du FEM, comprennent l'IUCN, la Fondation bolivienne des amis de la nature, l'Université Mayor de San Andres (Bolivie) et le Programme du Conseil de l'Arctique pour la Conservation de la flore et de la faune arctiques (Islande).

Projets de taille moyenne

Les projets de taille moyenne (PTM) [Medium Size Project – MSP] sont financés pour un montant inférieur à 1 million de dollars américains et bénéficient d'une procédure allégée pour leur octroi. Ils sont plus petits en taille et de durée plus courte. Ils peuvent être conçus et exécutés plus rapidement. Pour ces raisons, ils sont donc particulièrement attrayants pour les ONG. Le PNUE accorde une haute priorité au travail avec un grand nombre de partenaires pour développer et mettre en œuvres les PTM. A la date du 1er juin 2004, le PNUE mettait en œuvre 61 PTM.

Le PNUE peut octroyer un Fonds de développement de projet – A (FDP-A) d'un montant allant jusqu'à 25.000 dollars américains pour aider à la préparation et au développement des PMT. Les OSC sont extrêmement actives dans les PMT du GEF, ayant un rôle dans l'exécution, l'évaluation scientifique, le développement des capacités et le développement du projet.





« Le PNUE reconnaît que les ONG constituent d'importants acteurs de la scène environnementale qui se trouve face à une série croissante de problèmes mondiaux. L'effet multiplicateur dû au fait de travailler via des ONG et d'autres organisations de la société civile fait des projets de taille moyenne un mécanisme idéal permettant d'atteindre un plus large public et de catalyser la bonne gestion de l'environnement mondial. Bien que les projets de taille moyenne peuvent être proposés par une large gamme d'acteurs comprenant les gouvernements, les ONG, les institutions scientifiques, les institutions intergouvernementales, le secteur privé et encore d'autres, plus d'efforts seront investis dans les activités de projet émanant des ONG et faisant l'objet de priorités nationales. »

Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE – dans le UNEP GEF-PTM Résumé, 2002.

Chapitre 5

68

Les sections ci-dessous donnent quelques exemples d'OSC qui s'engagent avec le PNUE-FEM dans des projets de taille moyenne et ce, par domaine thématique.

Les eaux internationales

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), situé à Paris, est la principale agence d'exécution pour le projet « Protection du système aquifère au nord-ouest du Sahara, des zones humides et des écosystèmes concernés ». Ce projet est mis en œuvre dans trois pays : l'Algérie, la Libye et la Tunisie.

La diversité biologique

Les OSC sont particulièrement actives dans ce domaine. Le Bureau russe du WWF est la principale agence d'exécution du projet « Développement d'Econet pour la conservation à long terme de la biodiversité dans les écorégions de l'Asie Centrale ». Les pays participant à ce projet sont le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Kirghizstan et la Tadjikistan. En outre, l'IUCN dirige un consortium d'ONG et d'institutions intergouvernementales pour la mise en œuvre du projet « Forum sur la biodiversité mondiale (FBM) - Soutien multi-acteurs pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique – Phase III ».

Parmi les OSC partenaires dans ce domaine, citons Birdlife International, The Nature Conservancy, Centre for Applied Bioscience International (CABI), Conservation International, l'Académie des sciences du tiers-monde (ASTM), le Comité scientifique pour la protection de l'environnement et la Fondation pour la protection des chameaux sauvages.

La biosécurité

Le PNUE met en œuvre un programme global qui aide les pays à remplir leurs obligations vis-à-vis du Protocole de Cartagena sur la biosécurité de la CDB. Le programme est axé sur le soutien du développement de cadres nationaux sur la biosécurité dans 120 pays signataires (parties) en développement ou en transition. L'article 23 du Protocole de Cartagena, « Sensibilisation et participation du public », demande aux parties « de consulter le public dans le processus de prise de décisions ; de rendre les résultats de ces décisions disponibles au public ; d'essayer d'informer le public au sujet des moyens d'accès du public au centre d'échange d'informations sur la biosécurité ». Bien que le programme de biosécurité du PNUE n'ait pas de projet précis ciblant la société civile, la mise en œuvre du programme au niveau national exige que chaque partie développe son cadre de travail sur la biosécurité avec la pleine participation de la société civile, et assure que des systèmes de participation et d'information du public soient incorporés dans les cadres nationaux de travail sur la biosécurité.





Les changements climatiques

Le partenariat unique entre une entreprise et un département de recherche universitaire pour développer des ressources d'énergie alternative, en l'occurrence l'électricité géothermale est illustratif de ce domaine. Il s'agit du projet « Joint Geophysical Imaging (JGI) Methodology for Geothermal Reservoir Assessment », dont la Kenya Electricity Generating Company Ltd. (KenGen) et Duke University des Etats-Unis sont les agences co-exécutrices.

Dégradation des sols

Différentes OSC (l'Université du Chili, l'Institut du patrimoine naturel et l'Esquel Group Foundation) se sont unies pour développer le projet « An Indicator Model for Dryland Ecosystems in Latin America ». Il s'agit du développement d'un modèle informatique pour la gestion des sols.

Plus généralement, les agriculteurs (individuels au sous forme associative), les populations autochtones et les communautés sont des parties prenantes directes des projets visant à stopper la dégradation des sols. C'est le cas du « Desert Margins Programme » subsaharien qui cherche à exploiter les efforts de développement et de recherche appliquée afin de faire la lumière sur les facteurs complexes de la perte



Soutenir les communautés locales pour l'aménagement du territoire

de biodiversité suite à la dégradation des sols. Le « Management of Indigenous Vegetation for Rehabilitation of Degraded Rangelands in the Arid Zone of Africa (Botswana, Kenya, Mali) » est un autre exemple. Enfin et plus localement, le projet « Lake Baringo Community Based Integrated Land and Water Management Project » travaille avec des organisations de base communautaire pour préserver et réhabiliter la région riche en biodiversité et fragile du Lac Baringo dans la partie nord de la grande vallée du Rift au Kenya.

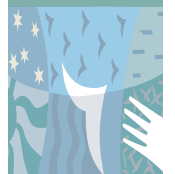
Les polluants organiques persistants (POP)

Les OSC associées au PNUE dans ce domaine comptent différentes organisations de population autochtones, telles que l'Association Russe des peuples autochtones du Nord, la Conférence circumpolaire Inuit, le Conseil Saami et l'Association internationale Aleut. Celles-ci collaborent avec le Programme de suivi et d'évaluation dans l'Arctique (AMAP) afin d'exécuter le projet « POP's, Food Security and Indigenous Peoples in Arctic Russia » qui vise à évaluer les niveaux de toxines dans la région.

Les informations sur les activités du FEM et du PNUE au sein du FEM sont disponibles sur le site Internet, www.unep.org.unep/gef, ou en contactant directement le Directeur du PNUE-FEM.

5.4 Le Programme des petites subventions du PNUE

Depuis 1992, le Programme des petites subventions (PPS) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) au nom des partenaires du FEM (PNUE, Banque Mondiale et PNUE) a encouragé





l'action à la base afin de remédier aux problèmes relatifs à l'environnement mondial dans les domaines thématiques du FEM.

Le PPS est considéré comme l'un des programmes les plus réussis du FEM. En 2003, le programme était présent dans 60 pays et le GEF prévoyait son extension à 10 nouveaux pays par an. Au mois de novembre 2003, le financement était de 117,35 millions de dollars américains du FEM lui-même et de 65,66 millions de dollars américains (en espèce ou en nature) de partenaires.

Le financement parvient directement aux communautés et aux ONG dans les pays en développement pour soutenir les efforts des populations locales visant à préserver et restaurer leur environnement tout en générant des moyens d'existence durables.

Chapitre 5

70

Un mécanisme éprouvé, non bureaucratique et déterminé par le pays concerné

Complétant les projets de grande et de taille moyenne du FEM, le PPS attribue des subventions allant jusqu'à 50.000 US\$ (10 à 20.000 US\$ en moyenne) directement aux ONG et aux organisations de base communautaires.

La gestion décentralisée du PPS, son approche transparente et participative, en fait un mécanisme éprouvé qui permet aux populations locales de prendre les projets en main : elles sont informées totalement du financement, elles déterminent tous les aspects du projet et elles l'exécutent. Les critères spécifiques établis par un cadre stratégique adapté aux conditions locales orientent l'approbation de subventions déterminées par la demande plutôt que par l'offre. La planification des subventions, les ateliers de travail et les ateliers de rédaction de projets sont organisés pour aider les communautés à rédiger des propositions de projet qui répondent à leurs besoins spécifiques tout en satisfaisant aux critères du PPS. Les activités au niveau national sont gérées par les Comités directeurs nationaux (CDN) qui se composent de représentants des ONG locales, du gouvernement, des universités, du PNUD et, selon le cas, des donateurs du co-financement, des organisations des populations autochtones, du secteur privé et des médias.

« Des projets petits et stratégiquement ciblés peuvent contribuer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux tout en améliorant la sécurité des moyens d'existence des populations locales ... beaucoup de ces projets donnent des ratios coût-bénéfices plus favorables que les projets de plus grande taille. »

Deuxième étude de la performance globale du FEM, 2001

Les membres des CDN, agissant volontairement, jouent un rôle important en assurant une gestion décentralisée et non bureaucratique des fonds du PPS. Chaque CDN considère si les propositions sont réalisables, conformes aux critères PPS, et cherche à savoir de quel genre d'assistance technique on a besoin. Les subventions sont alors attribuées directement à l'ONG ou l'organisation de base communautaire. Les membres des CDN préparent également des stratégies nationales et assurent le suivi et l'évaluation. Les coordinateurs nationaux du PPS sont recrutés localement. Ils sont responsables de la gestion au quotidien et officient en tant que secrétaires des CDN.

Les partenariats

Bien que mandaté pour se concentrer sur les domaines prioritaires du FEM, le PPS engendre aussi des cofinancements qui répondent aux priorités complémentaires de la communauté. Plus de 600 organisations partenaires procurent des cofinancements et d'autres formes de soutien aux activités du PPS. Des efforts mis en œuvre verticalement pour établir un lien entre l'action des communautés et les actions de développement durable aux



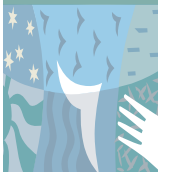


niveaux national et mondial ; ainsi qu'horizontalement entre toute une série d'acteurs, sont des traits caractéristiques du PPS. Le PPS considère les bénéficiaires des subventions comme étant au cœur du programme, mais d'autres partenaires sont aussi cruciaux à sa réussite. Ils incluent les donateurs bilatéraux, les fondations, tout le spectre la société civile et les principaux programmes du PNUD.

Pour de plus amples informations sur le PPS, veuillez consulter le site Internet www.undp.org/sgp et vous renseigner auprès des bureaux nationaux du PNUD. ■

Chapitre 5

71



Chapitre 6

Conclusion

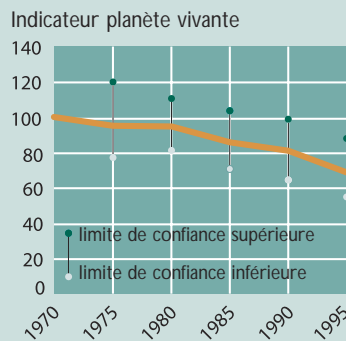
72





Au-delà de la reconnaissance leurs complémentarités mutuelles, le PNUE et la société civile doivent garder à l'esprit que de très réels et critiques enjeux sont à relever : les tendances environnementales sont extrêmement préoccupantes. En 2002, dans son rapport GEO3, le PNUE estimait que la perte nette en superficie forestière était de 9,4 millions d'hectares par an (la superficie de la France et de l'Angleterre sur une période d'environ dix ans) pendant les années 1990 ; que le taux de perte de biodiversité avait atteint un niveau record et que les émissions de gaz à effet de serre, le dioxyde de carbone en particulier, continuaient à augmenter.

La biodiversité mondiale a diminué de 30% entre 1970 et 2000



L'indicateur planète vivante se fonde sur les estimations de la population des différentes espèces sauvages qu'on peut trouver dans la littérature scientifique. Il est égal au rapport entre la population actuelle et celle estimée en 1970, exprimé en pourcentage. La valeur moyenne de l'indicateur est la moyenne de toutes les espèces comprises.

Box 11

Source : PNUE Avenir de l'Environnement Mondial 3, page 122

Toutes les parties concernées s'accordent pour dire que l'amélioration significative des conditions d'existence de centaines de millions de personnes de par le monde est une condition nécessaire au changement des alarmantes tendances environnementales, en particulier dans les pays en développement.

1,2 milliard de personnes survivent avec moins d'1 US\$ par jour



Plus de 1,2 milliards de personnes, soit un habitant de la planète sur cinq, survivent avec moins d'un dollar par jour. Pendant les années 90, la proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté est tombée de 30% à 23%. Vu la croissance démographique mondiale, cela représente une diminution d'à peine 123 millions d'êtres humains, soit une infime partie seulement des progrès nécessaires pour éliminer la pauvreté. Et si l'on exclut la Chine, le nombre des individus extrêmement pauvres a en fait augmenté de 8 millions.

Box 12

Source : PNUD Rapport sur le Développement Humain 2003, page 5

Selon le Rapport sur le développement humain du PNUD 2003, la dégradation des sols touche plus de 2 milliards d'hectares et nuit ainsi à l'existence du milliard d'individus qui vivent sur ces zones arides. 1,7 milliards d'êtres humains, soit un tiers de la population du monde en développement, vivent dans des pays qui subissent un stress hydrique. Les quelques 900 millions de pauvres vivant dans des zones rurales tirent la majeure partie de leur moyen d'existence directement de leur environnement naturel. Dans les pays pauvres, jusqu'à un cinquième des maladies peuvent être imputées à des facteurs environnementaux.

La société civile et le PNUE doivent collaborer afin d'arriver à changer positivement cet état de choses. Les objectifs de la Déclaration du millénaire des Nations Unies forment le cadre général de cet engagement.





Les objectifs de développement du millénaire

L'environnement mondial et l'humanité doivent relever l'important défi de réduire la pauvreté et de développer la planète de façon durable. Toutes les parties concernées s'accordent à dire qu'il y a un nombre minimum de démarches cruciales à entreprendre pour améliorer les conditions de vie de millions de personnes de par le monde. Les huit objectifs de développement du millénaire (ODM) (www.un.org/millennium) jouent un rôle central en la matière. Ils constituent une série d'engagements de la part des gouvernements du monde qui doivent être honorés pour 2015.

L'objectif 7, qui est d'« assurer un environnement durable », revêt une importance particulière pour le PNUE. Il comporte trois objectifs majeurs :

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et les programmes nationaux ; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources ;
- Pour 2015, réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ;
- Pour 2020, améliorer considérablement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis.

Box 13

Les modes opératoires de ce cadre global, ont été négociés lors que du Sommet mondial sur le développement durable où les gouvernements sont arrivés à un accord quant aux mécanismes de mise en œuvre de l'Action 21. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg souligne l'importance des partenariats (voir le chapitre 3) et de la dimension régionale de leur mise en œuvre (voir le chapitre 4).



Pour 2020, avoir considérablement amélioré la vie d'au moins 100 millions habitants des taudis

Au SMDD, la CNUDD a affirmé son rôle central quant au suivi de la mise en œuvre de l'Action 21 aux niveaux national et régional. De même, pour le PNUE, la dimension nationale et régionale de son travail prend de plus en plus d'importance. L'émergence de plans d'action régionaux (tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Initiative d'Amérique et des Caraïbes pour le développement durable), encouragent l'engagement politique de la société civile dans les processus régionaux.

A l'aube de ce nouveau millénaire, la société civile a émergé en tant que vrai partenaire aussi bien au niveau de la gouvernance mondiale que dans la mise en œuvre de programmes. Les gouvernements ont pris des engagements proactifs ainsi que plusieurs décisions qui soulignent leur détermination de voir la société civile être associée à la gouvernance (thème principal du chapitre 2) et à la mise en œuvre (thème principal du chapitre 3) du programme de travail du PNUE.

Une communication transparente et claire entre la société civile et le PNUE est une condition préalable en la matière. La coordination interdivisionnelle efficace de la société civile au sein du PNUE, le recours aux technologies basées sur Internet et le présent guide constituent trois instruments à disposition. Internet, en particulier, fera l'objet d'un examen approfondi puisqu'il représente un outil efficace de soutien des réseaux d'OSC, permet au PNUE de diffuser des informations vers un large public et facilite la circulation des informations.

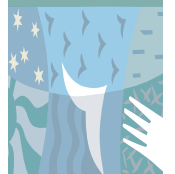


Au niveau de la gouvernance, la société civile doit contribuer de manière utile au débat intergouvernemental, et le PNUE peut aider à établir une fructueuse relation entre les gouvernements et la société civile. Les mécanismes existants, tels que les dialogues multi-acteurs établis par le CNUDD, ainsi que la réforme actuelle en cours au sein du système des Nations Unies, pourront inspirer le PNUE à cet égard. Au niveau de la mise en œuvre, le défi est d'intégrer efficacement la participation de la société civile dans tous les programmes du PNUE. Le PNUE devra montrer sa créativité en trouvant de nouvelles manières de former des partenariats avec la société civile, et en s'ouvrant à un plus grand nombre OSC, incluant toutes les parties prenantes.



Importance des nouvelles technologies de communication

Pour conclure, en tant qu'agence principale des Nations Unies pour la gouvernance environnementale intergouvernementale, le PNUE peut faciliter et encourager les synergies entre tous les acteurs impliqués. Il est déjà au travail en la matière : le Groupe de gestion environnementale du PNUE (PNUE/GGE) cherche à améliorer la coopération et l'action commune au sein et au-delà de système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, l'OMC et la société civile. Les membres du GGE proviennent principalement des agences spécialisées des Nations Unies et des Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Le PNUE assure le secrétariat aussi bien pour le GGE, emg@unep.ch, que pour le Réseau environnement de Genève, www.environmenthouse.ch. Ce dernier cherche à accroître l'efficacité de l'action environnementale à travers une collaboration plus étroite entre les organisations des Nations Unies et les OSC internationales. ■





A. Index par type d'organisation de la société civile

- La communauté scientifique et technologique
 - Au sein des délégations gouvernementales p.32
 - Evaluation scientifique p.28-29
 - Elaboration des politiques p.30-31
 - Matériel didactique p.35
 - Mise en œuvre des Projets de taille moyenne p.67
- Les enfants et les jeunes
 - Interaction avec les gouvernements p.21
 - Matériel didactique p.35
 - Définition p.46
 - Programme pour les enfants et les jeunes p.46-48
 - Soutien du secteur privé p.48-53
 - Modes de consommation p.49
 - Au sein des régions p.55-61
- La société civile des pays en voie de développement
 - Interaction avec les gouvernements p.27
 - Participation dans l'élaboration des politiques p.32
 - En Afrique (p.57), Asie/Pacifique (p.58), en Amérique latine et Caraïbes (p.59), en Asie occidentale (p.58)
 - Petites subventions du PNUD p.69
- Groupes de consommateurs
 - Modes de production et de consommation p.49
- Groupes éducatifs
 - Projets pilotes p.35
 - Matériel didactique p.35
 - Programme pour les jeunes p.46-48
- ONG nationales et internationales
 - Interaction avec les gouvernements p.20-21
 - Dans les délégations gouvernementales p.23
 - Service de liaison non gouvernemental p.24
 - Conférence des ONG en relation consultative avec les Nations Unies p.25
 - Evaluation scientifique p.28-29
 - Elaboration des politiques p.30-31
 - Elaboration du droit de l'environnement p.33
 - Mise en œuvre du droit de l'environnement p.34
 - Partenariats p.34-39
 - Participation aux Conférences des parties p.43
 - Réunion des associations industrielles p.
 - Soutien du commerce et de l'industrie afin d'améliorer leurs pratiques p.48-54
 - Mise en œuvre de projets de grande taille p.67
 - Mise en œuvre de projets de taille moyenne p.67-69
- Agriculteurs
 - Projets contre la dégradation des sols p.69
- Les populations autochtones et leurs communautés
 - Elaboration des politiques p.32
 - Projets de taille moyenne sur la dégradation des sols et les polluants organiques persistants p.69
 - Programme des petites subventions du PNUD p.69
- Les individus et les experts
 - Elaboration des politiques p.30
 - Participation aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement p.42-43
 - Récompenses p.46
 - Modes de production et de consommation p.47
- Les autorités locales et les villes
 - Elaboration des politiques p.30
 - Modes de production et de consommation p.49
- Médias
 - Soutien aux réseaux de journalistes p.35
 - Matériel pour les médias p.45
 - Au sein des régions p.55-61
- Les parlementaires et les juges
 - Dans les délégations gouvernementales p.23
 - Mise en œuvre du droit de l'environnement p.34
 - Amérique du Nord p.58
 - Asie/Pacifique p.59
 - Asie occidentale p.60
- Le commerce et l'industrie
 - Interaction avec les gouvernements p.21
 - Partenariats p.36-39
 - Sensibilisation du public p.45
 - Programme pour les enfants et les jeunes p.48
 - Mobiliser le commerce et l'industrie p.48-53
 - Europe p.56
 - Amérique du Nord p.58
 - Asie-Pacifique p.58
- Public
 - Historique de la participation p.12
 - Elaboration et mise en œuvre du droit de l'environnement p.33-34
 - Accès aux informations du PNUE p.44-45
 - Matériel pour les média de masse p.45
 - Sensibilisation du public p.45-46
- Travailleurs et syndicats
 - Interaction avec les gouvernements p.21
 - Réunion des associations industrielles p.49
- Femmes
 - Elaboration des politiques p.32
 - Projets pilotes p.35



B. Contacts principaux au PNUE

Division de l'Alerte Rapide et de l'Évaluation, DEWA
P.O. Box 30552, Nairobi, 00100, Kenya
Tél. : +254 20 62 42 99
Fax : +254 20 62 42 69
Adresse Internet :
dewa.director@unep.org
Site Internet : www.unep.org/dewa

Division de la Communication et de l'Information, DCPI
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tél. : +254 20 62 32 93
Fax : +254 20 62 39 27
Adresse Internet : cpiinfo@unep.org
Site Internet : www.unep.org/dcpi

Division de l'Élaboration des Politiques et du Droit de l'Environnement, DPDL
P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya
Tél. : +254 20 62 38 38
Fax : +254 20 62 43 24
Adresse Internet : civil.society@unep.org
dpdl@unep.org
Site Internet : www.unep.org/dpdl/cso

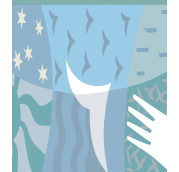
Division Technologie, Industrie et Économie, DTIE
39-43, Quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15, France
Tél. : +33 1 44 37 14 41
Fax : +33 1 44 37 14 74
Adresse Internet : unep.tie@unep.fr
Site Internet : www.uneptie.org

Division de la Mise en œuvre des Politiques Environnementales, DEPI
P.O. Box 30552 Nairobi 00100, Kenya
Tél. : +254-20 62 35 08
Fax : +254-20 62 39 17/ 42 49
Adresse Internet : depinfo@unep.org
Site Internet : www.unep.org/depi

Division de la Coordination du Fonds pour l'Environnement Mondial, DGEF
P.O. Box 30552, Nairobi, 00100, Kenya
Tél. : +254 20 62 41 65
Fax : +254 20 62 40 41
Adresse Internet : gefinfo@unep.org
Site Internet : www.unep.org/gef

Division des Conventions Environnementales, DEPI
P.O. Box 30552 Nairobi 00100, Kenya
Tél. : +254-20 62 35 08
Fax : +254-20 62 39 17/ 42 49
Adresse Internet : depinfo@unep.org
Site Internet : www.unep.org/depi

Division de la Coopération Régionale, DRC
P.O. Box 30552, Nairobi, 00100, Kenya
Tél. : +254 20 62 35 19
Fax : +254 20 62 42 70
Adresse Internet : drcrinfo@unep.org
Site Internet : www.unep.org





C. Quelques sources d'information pour les organisations de la société civile

La liste ci-dessous reprend quelques sites Internet d'organisations environnementales ou de développement durable.

- AIPATFT – Alliance Internationale des Peuples Autochtones et Tribaux des Forêts Tropicales – www.international-alliance.org
Amis de la terre – www.foe.org
BM – Banque mondiale www.worldbank.org
CIC/OMA – Chambre de commerce internationale /Organisation mondiale des affaires www.iccwob.org
CILE – Centre international de liaison pour l'environnement www.elci.org
CONGO – Conférence des ONG en relation consultative avec les Nations Unies www.ngocongo.org
ENS – Environment News Service www.envirolink.org/environews
FAO – Food and Agriculture Organisation of the United Nations www.fao.org
Stakeholder forum – www.stakeholderforum.org
Greenpeace – www.greenpeace.org
IIDD – Institut international du développement durable www.iisd.org
IIED – Institut international pour l'environnement et le développement www.iied.org
IRM – Institut des ressources mondiales www.wri.org
IUCN – The World Conservation Union www.iucn.org
NEPAD – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique www.nepad.org
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques www.ocde.org
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement www.undp.org
PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement www.unep.org
REDDA/NESDA – Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique/ Network for Sustainable Development in Africa www.nesda.kabissa.org
Réseau du tiers-monde – www.twinside.org.sg
Réseau science et développement – www.scidev.net
UNDESA – Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies www.un.org/esa
UNNGLS – Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies www.un-ngls.org
WEDO – Organisation des femmes pour l'environnement et le développement www.wedo.org
WWF – World Wild Fund for Nature www.wwf.org



Acronymes

| | |
|--------|--|
| AME | Accord multilatéral sur l'environnement |
| BEC | Branche Economie et commerce |
| BM | Banque mondiale |
| BRA | Bureau régional pour l'Afrique |
| BRALC | Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| BRAN | Bureau régional pour l'Amérique du Nord |
| BRAO | Bureau régional pour l'Asie occidentale |
| BRAP | Bureau régional Asie / Pacifique |
| BRE | Bureau régional pour l'Europe |
| CA | Conseil d'administration |
| CCI | Chambre de commerce international |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| CDB | Convention sur la diversité biologique |
| CDN | Comité directeur national |
| CDP | Conférence des parties |
| CEE/NU | Commission économique des Nations Unies pour l'Europe |
| CEM | Convention sur les espèces migratrices |
| CILE | Centre international de liaison pour l'environnement |
| CITES | Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction |
| CMSC | Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| CNUDD | Commission des Nations Unies pour le développement durable |
| CNUED | Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement |
| CNULD | Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification |
| CONGO | Conseil des ONG en relation consultative avec les Nations Unies |
| CRP | Comité des représentants permanents |
| CSTG | Groupe de travail sur la société civile |
| DCPI | Division de la Communication et de l'Information |
| DEC | Division des Conventions sur l'Environnement |
| DEPI | Division de la Mise en œuvre des Politiques Environnementales |
| DEWA | Division de l'Alerte rapide et de l'Evaluation |
| DGEF | Division de la Coordination du Fonds pour l'Environnement Mondial |
| DPDL | Division de l'Elaboration des Politiques et du Droit de l'Environnement |
| DRC | Division de la Coopération Régionale |
| DTIE | Division Technologie, Industrie et Economie |
| ECOSOC | Conseil économique et social |
| EU | Etats-Unis |
| FAO | Food and Agriculture Organization of the United Nations |
| FDP | Fonds pour le développement du projet |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial (PNUD) |
| FMME | Forum ministériel mondial sur l'environnement |
| FMSC | Forum Mondial de la Société Civile |
| FNU | Fondation des Nations Unies |
| GEO | Avenir de l'environnement mondial |
| GLOBE | Organisation mondiale des législateurs pour un environnement équilibré |



| | |
|---------|--|
| GRASP | Projet pour la survie des grands singes |
| GRID | Base de données sur les ressources mondiales |
| ICRAN | Réseau international d'action pour les récifs coralliens |
| IRG | Initiative de rapport global |
| IRM | Institut des ressources mondiales |
| IUCN | Union Mondiale pour la Conservation de la Nature |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| NU | Nations Unies |
| OBC | Organisation basée dans la communauté |
| ODM | Objectifs de développement du millénaire |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONGI | Organisation non gouvernementale internationale |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PADELIA | Partenariat pour le développement du droit et des institutions dans le domaine de l'environnement en Afrique |
| PCBM | Programme de communication sur le bromure de méthyle |
| PDA | Protocole d'accord |
| PEID | Petit(s) état(s) insulaire(s) en développement |
| PIC | Procédure de consentement préalable en connaissance de cause |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| POP | Polluants organiques persistants |
| PP10 | Partenariat pour le principe 10 |
| PPS | Programme des petites subventions (PNUD) |
| PTM | Projet de taille moyenne |
| SCA | Secrétariat du Conseil d'administration |
| SMDD | Sommet mondial sur le développement durable |
| STAP | Groupe consultatif scientifique et technique |
| UE | Union européenne |
| UNCLOS | Convention des Nations Unies sur le droit de la mer |
| UNDESA | Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNGC | Pacte mondial des Nations Unies |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNNGLS | Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies |
| WWF | World Wide Fund for Nature |

Décharge de responsabilité

Toute mention faite d'une compagnie ou d'un produit commercial dans le présent rapport n'implique nullement l'approbation du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il est interdit d'exploiter les informations sur des produits de marque déposée se trouvant dans cette publication à des fins publicitaires.



www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya
Tel: 254 20 621234
Fax: 254 20 623927
Email: cpinfo@unep.org
web: www.unep.org



PNUE